



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2008

# RAPPORT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

---

Tome I

**Perspectives économiques  
2007-2008 et évolution  
des finances publiques**

## Table des matières

<b>Perspectives économiques 2007-2008</b>	5
<b>Vue d'ensemble</b>	5
Fiche 1 : Retour sur les prévisions pour 2007-2008	10
Fiche 2 : Environnement international de la zone euro	12
Fiche 3 : Zone euro	16
Fiche 4 : Revenu et demande des ménages	20
Fiche 5 : La demande des entreprises	24
Fiche 6 : La situation financière des entreprises	26
Fiche 7 : Les perspectives de l'emploi	30
Fiche 8 : Les perspectives d'inflation et de salaires	32
Fiche 9 : Les échanges extérieurs	36
Fiche 10 : Scénarios alternatifs	40
Fiche 11 : Comparaison avec les prévisions du groupe technique	44
Tableaux prévisionnels	48
<b>Évolution des finances publiques</b>	53
<b>Vue d'ensemble</b>	53
Fiche 1 : La dette des administrations publiques	58
Fiche 2 : L'évolution des dépenses publiques	62
Fiche 3 : L'évolution des prélèvements obligatoires	66
Fiche 4 : La prévision des recettes fiscales de l'État en 2007 et 2008	72
Fiche 5 : Le compte de l'État	76
Fiche 6 : La situation financière des administrations publiques locales (APUL)	82
Fiche 7 : Les administrations de sécurité sociale	86
Fiche 8 : La programmation pluriannuelle des finances publiques 2009-2012	88
<b>Quelle contagion en Europe du ralentissement aux États-Unis ?</b>	95
<b>La concurrence, un outil en faveur de la croissance, de l'emploi et du pouvoir d'achat</b>	109

# Perspectives économiques 2007-2008

## Vue d'ensemble<sup>1</sup>

Dans un contexte de ralentissement limité de l'activité mondiale depuis la mi-2006, la croissance française a accéléré au premier semestre 2007 par rapport au semestre précédent. Les exportations se sont redressées et la demande intérieure est restée dynamique, posant les bases d'un nouveau regain de l'activité au 2<sup>nd</sup> semestre 2007. Au cours des prochains trimestres, l'environnement international de la France devrait s'améliorer progressivement. La consolidation du marché immobilier américain se poursuivrait, mais à un rythme moins rapide qu'anticipé avant l'été. Cet assainissement progressif contribuerait au redécollage de la consommation, de l'investissement et de l'activité. En zone euro, les politiques macroéconomiques seraient moins restrictives et stimuleraient la demande intérieure.

Pour 2007, en raison d'un chiffre au 2<sup>e</sup> trimestre inférieur aux attentes, la croissance se rapprocherait de la borne basse de la fourchette de 2% - 2½ % retenue dans le Projet de loi de finances pour 2007.

Tirée par la demande intérieure, l'activité accélérerait en France en 2008. Le Gouvernement estime prudent de construire le Projet de Loi de Finances pour 2008 sur une fourchette de croissance comprise entre 2 % et 2½ % avec un point médian à 2¼ %. Néanmoins, son objectif est que, portée par la demande intérieure et les réformes structurelles inspirées par la stratégie de Lisbonne, la croissance atteigne ou dépasse la borne supérieure de cette fourchette dès 2008.

Cette prévision est réalisée sous l'hypothèse conventionnelle de gel du prix du pétrole à 73 USD pour le baril de Brent et 1 € = 1,37 USD pour le taux de change (soit des niveaux voisins des moyennes des mois d'août et de septembre 2007).

Ce scénario de croissance pour 2007 et 2008 est un scénario médian, jugé le plus probable, qui exclut la matérialisation d'aléas majeurs, tant internationaux que domestiques :

- l'hypothèse d'une dégradation de grande ampleur des conditions d'accès au crédit, généralisée au plan international, pour les ménages comme pour les entreprises, n'est aujourd'hui pas considérée comme la plus probable. Si elle se matérialisait, elle pourrait peser sur la croissance française en 2008 qui pourrait s'établir dans une fourchette comprise entre 1½ et 2 %.
- une croissance plus franche de l'activité est possible en zone euro et en France, sous l'effet d'une accélération des gains de productivité liée aux réformes en faveur d'une plus grande concurrence dans le secteur des biens et services, de la R&D et de la qualification de la main d'œuvre. Si cette accélération de la production potentielle tardait à être perçue par les agents économiques, un ajustement à la baisse des taux d'intérêt dans la zone euro serait utile pour qu'elle s'accompagne rapidement d'une accélération de la demande. L'euro pourrait se déprécier et les prix d'actifs progresser. L'ensemble de ces mouvements stimuleraient à la fois la demande interne et externe en zone euro. Dans ce scénario, la croissance française accélérerait plus franchement l'an prochain. Elle pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 2½ % et 3 %.

1. Les prévisions économiques présentées dans ce document ont été finalisées à partir d'informations disponibles jusqu'au 20 septembre 2007.

## La croissance mondiale se rééquilibre rapidement

L'activité américaine a montré des signes de ralentissement dès le milieu de l'année 2006. Ce ralentissement s'est d'abord concentré dans l'activité industrielle, puis, après avoir corrigé les excès de la période précédente, s'est étendu au secteur de l'immobilier résidentiel. En même temps que la demande de logement fléchissait, l'activité dans le secteur de la construction s'est retournée. Plus récemment, la consommation des ménages a vu sa vigueur entamée notamment en raison de la décélération des prix de l'immobilier résidentiel, d'une hausse du taux d'épargne et d'un contexte plus tendu sur le marché du travail.

En revanche, l'activité en Asie est restée particulièrement dynamique. L'activité des pays émergents d'Asie est demeurée vigoureuse en dépit du ralentissement américain. La croissance en Chine est toujours tirée par les exportations et l'investissement. Elle entraîne toute la zone en raison de la forte intégration commerciale. L'économie japonaise a continué à croître à un rythme soutenu. En dépit du léger fléchissement de l'activité en début d'année imputable au ralentissement américain, la demande des ménages, maillon fragile de la reprise de l'activité japonaise, s'est redressée.

L'activité au Royaume-Uni continue d'être très dynamique, toujours tirée par la consommation des ménages et l'investissement.

Dans un contexte international moins porteur qu'en 2006, et en raison d'un resserrement des politiques macroéconomiques, l'activité en zone euro a légèrement fléchi au premier semestre de 2007. C'est notamment le cas de l'Allemagne après la hausse du taux de TVA intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2007, qui n'était pas entière-

ment compensée par des allègements d'autres prélèvements obligatoires. Toutefois, les fondamentaux restent bons et les bases d'une accélération rapide de l'activité sont réunies : le marché du travail s'améliore rapidement dans toute la zone, ce qui stimule la consommation et l'investissement des entreprises.

Au total, après avoir été exceptionnellement dynamiques courant 2006 avec une croissance proche de 10 %, les échanges internationaux ont quelque peu ralenti au 1<sup>er</sup> semestre 2007 en raison notamment de la faible progression des importations américaines et allemandes. Ils restent cependant tirés par les importations asiatiques.

## Les éléments pour un rebond de l'activité en France sont réunis.

Les exportations des entreprises françaises ont montré des signes très encourageants depuis le début de l'année 2007 : dans un contexte difficile où la demande mondiale adressée à la France montrait un certain essoufflement – du fait à la fois du moindre dynamisme de l'activité outre-Atlantique et du ralentissement au sein de la zone euro – nos exportations ont accéléré pour progresser sur un rythme annualisé proche de 4¾ % au premier semestre. Cette évolution est le signe que les entreprises françaises réussissent mieux qu'auparavant leur insertion dans l'économie mondiale.

Parallèlement, la demande intérieure a fait preuve d'une grande résistance en début d'année. Hors contribution des stocks, elle a même accéléré au 1<sup>er</sup> semestre 2007 avec un rythme annualisé proche de 2¼ %, contre 1¾ % au 2<sup>nd</sup> semestre 2006. La consommation reste le socle de la croissance. La demande des entreprises, même si elle a marqué une pause au 2<sup>e</sup> trimestre 2007, est toujours

vigoureuse. Le niveau des indicateurs de climat des affaires reste élevé.

Sur le marché du travail, le rythme des créations d'emplois dans le secteur marchand a nettement augmenté au 1<sup>er</sup> semestre 2007 pour atteindre + 162 900, après + 89 900 au 2<sup>e</sup> semestre 2006, soit un quasi-doublement.

Au total, l'économie française est dans une phase d'accélération. Alors qu'elle progressait sur un rythme d'environ 1 % au second semestre de 2006, l'activité a crû à près de 1¾ % en rythme annualisé au 1<sup>er</sup> semestre de 2007.

### **L'activité mondiale recommencerait à accélérer progressivement en 2008.**

L'activité américaine réaccélérerait progressivement courant 2008 pour atteindre 2,2 % après 1,8 % en 2007. La fin de l'ajustement en cours dans le secteur du logement serait le principal facteur derrière ce profil de redémarrage différé par rapport à ce qui était envisagé il y a encore quelque mois. La situation sur le marché du logement se stabilisant, la consommation et l'investissement des ménages se redresseraient. L'investissement des entreprises profiterait progressivement de cette embellie.

En Asie, l'activité poursuivrait son essor, toujours tirée par la croissance chinoise et, dans une moindre mesure, indienne. Au Japon, la demande intérieure resterait relativement dynamique.

L'économie britannique verrait sa croissance se stabiliser à un rythme légèrement ralenti par rapport à 2007 en raison du resserrement des politiques macroéconomiques.

Les facteurs ayant conduit au ralentissement de l'activité au 1<sup>er</sup> semestre 2007 en zone euro devraient s'estomper, ce qui permettrait à l'activité de progresser un peu au-delà de son rythme potentiel en 2008.

Toutes les composantes de la demande seraient en accélération. La consommation bénéficierait de l'amélioration du marché du travail et d'une plus grande vigueur des salaires. Les exportations tireraient profit du redémarrage du commerce mondial, et l'investissement des entreprises du rebond généralisé de la demande. En moyenne annuelle, la croissance de la zone euro s'établirait à environ 2¼ % en 2008 après 2½ % en 2007.

### **L'activité en France poursuivrait son accélération au deuxième semestre 2007 et en 2008.**

Compte tenu de l'accélération de l'activité mondiale et tout particulièrement en zone euro, la demande mondiale adressée à la France devrait se redresser l'an prochain : elle progresserait d'environ 6½ % en 2008 après 4¾ % en 2007. Sous l'hypothèse conventionnelle de stabilité des taux de change nominaux à partir de l'été (à 1 € = 1,37 USD), les entreprises n'enregistreraient que des pertes limitées de compétitivité-prix. Dans ces conditions, les exportations progresseraient presque comme la demande mondiale, à environ 5¾ % en 2008.

Après le tassement enregistré au deuxième trimestre 2007, l'investissement des entreprises rebondirait sur la seconde partie de l'année. L'an prochain, la vigueur de la demande intérieure, l'accélération de la demande étrangère et des conditions financières qui restent favorables malgré les récentes tensions sur les marchés financiers permettraient à l'investissement des entreprises de rester vigoureux. Il croîtrait à un rythme de 4¾ % en 2008 après 4½ % en 2007. Dans le même temps, les entreprises cesseraient progressivement leur mouvement de restockage.

La consommation des ménages bénéficierait en 2008 de l'amélioration de la

conjoncture et des mesures de la loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat du 21 août 2007. Les revenus d'activité tireraient profit de la reprise de l'emploi et de la vigueur des salaires. Les allègements des charges qui pesaient sur les heures supplémentaires contribueront à soutenir la croissance du pouvoir d'achat, qui atteindrait 2½ % en 2008. Cette progression du pouvoir d'achat et le regain de confiance apporté par la baisse du taux de chômage permettrait une accélération de la consommation à 2½ % en 2008 (après 2 % en 2007).

**Le Gouvernement estime prudent de construire le Projet de loi de Finances pour 2008 sur une fourchette de croissance comprise entre 2 % et 2½ % avec un point médian à 2¼ %. Néanmoins, son objectif est que, portée par la demande intérieure et les réformes structurelles inspirées par la stratégie de Lisbonne, la croissance atteigne ou dépasse la borne supérieure de cette fourchette dès 2008.**

Avec le regain d'activité, les créations d'emplois seraient de plus en plus nombreuses. L'emploi salarié marchand progresserait de 210 000 en 2007 après 187 000 en 2006. L'emploi accélérerait encore en 2008 (255 000 sur l'année) soutenu notamment par la bonne orientation de l'activité et les allègements de cotisations de la loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat du 21 août 2007.

L'inflation s'est repliée en début d'année 2007 sous l'effet de la forte diminution des prix des produits pétroliers. L'inflation sous-jacente a augmenté de façon modérée, sous l'effet d'une hausse du prix des produits manufacturés liée, dans un environnement toujours fortement concurrentiel, à la diffusion des hausses passées du prix de l'énergie. Par ailleurs, la hausse du prix des produits alimentaires (hors pro-

duits frais) apparaît sur les derniers mois un peu plus marquée qu'à l'accoutumée. Elle est en partie liée à la diffusion des hausses de prix des matières premières agricoles aux prix à la consommation. L'effet sur l'inflation totale de ce redressement, aujourd'hui contenu, demeure pour le moment très limité.

À l'horizon de 2008, l'inflation sous-jacente continuerait sa hausse graduelle dans un contexte de demande plus porteur. Dans le même temps, la remontée du prix des produits pétroliers depuis le début de l'année puis leur stabilisation à leur niveau élevé du mois d'août/septembre 2007 (hypothèse conventionnelle de stabilisation à 73 USD du prix du baril de Brent) ferait remonter temporairement la contribution à l'inflation des produits pétroliers fin 2007 et début 2008. Ses effets se dissiperaient ensuite. Au total, l'inflation progresserait légèrement en 2008 pour s'établir à 1,6 %, après 1,3 % en 2007.

### Les scénarios alternatifs à l'horizon 2008

La prévision du PLF 2008 décrit une accélération de l'activité en France, avec une activité outre-Atlantique et en zone euro qui réaccélèrent progressivement à partir du second semestre 2007. Cette prévision, la plus probable, est par définition entourée d'incertitudes et des évolutions plus contrastées sont possibles. À titre illustratif, deux scénarios de notre environnement de croissance sont présentés. Ils ne constituent pas une prévision, mais visent à fournir des ordres de grandeurs associés à ces aléas. Un premier scénario explore la possibilité que les tensions observées cet été sur les marchés financiers pèsent beaucoup plus lourdement, dans tous les pays, sur l'offre de crédit aux ménages et aux entreprises. Dans ce scénario, les entreprises au plan international ne parviendraient pas à trou-

ver tous les financements dont elles ont besoin pour accroître leur production et les ménages accéderaient moins facilement au crédit pour acquérir, par exemple, un logement. Dans ce scénario, l'investissement et la consommation seraient ralentis de part et d'autre de l'Atlantique. La croissance française pourrait alors s'établir dans une fourchette comprise entre 1½ % et 2 %.

Un second scénario où la zone euro connaîtrait une accélération marquée de la productivité n'est pas à exclure. En effet, la productivité du travail européenne accélère nettement depuis plus d'un an. Il est probable qu'une partie de cette accélération est d'origine cyclique mais elle pourrait aussi recouvrir une dimension plus structu-

relle. Cette dernière concrétiserait les efforts fournis ces dernières années par l'ensemble des pays de la zone pour élever leur potentiel de croissance en favorisant la concurrence sur les marchés de produits, la R&D et l'augmentation de la qualification de la main d'œuvre. Si cette accélération de la production potentielle n'est pas perçue par les agents économiques, un ajustement à la baisse des taux d'intérêt serait utile pour qu'elle soit accompagnée rapidement d'une accélération de la demande. Dans ce scénario, la croissance française accélérerait plus franchement l'an prochain, elle pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 2½ % et 3 %.

## Prévisions économiques 2007-2008

(Taux de variation en volume, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008
PIB en France	2,0	2 - 2½ (1)	2 - 2½
Demande mondiale de biens adressée à la France	9,3	4,7	6,4
Indice des prix à la consommation en France	1,6	1,3	1,6
Emploi salarié marchand non agricole (glissement en milliers)	187	210	255
PIB dans le monde	5,1	4,6	4,4
États-Unis	2,9	1,8	2,2
Zone euro	2,8	2,6	2,3
Allemagne	2,9	2,6	2,3
Italie	1,9	1,7	1,5
Indice harmonisé des prix à la consommation en zone euro	2,2	1,9	1,8
Taux de change euro/USD	1,26	1,35	1,37
Prix du Brent (en USD)	65	68	73

(1) La croissance en 2007 devrait être proche de la borne basse de la fourchette.

## Retour sur les prévisions pour 2007-2008

Les prévisions macroéconomiques pour la France retenues dans le Projet de loi de finances pour 2008 apparaissent globalement en ligne avec celles des Perspectives économiques de mars 2007, bien que dans le bas de fourchette retenue en mars pour l'année 2007.

### ■ L'environnement international de la France apparaît peu modifié par rapport à ce qui était envisagé dans les Perspectives économiques de mars 2007.

Pour 2007, la demande mondiale adressée à la France ralentirait un peu plus qu'anticipé, à + 4¾ % contre + 5½ % prévu en mars. Ce ralentissement refléterait davantage une modification du comportement d'importation de certains de nos pays partenaires qu'une modification radicale de l'activité dans ces pays. La croissance américaine a certes ralenti davantage en 2007 qu'envisagé. Le retournement sur le marché de l'immobilier semble se prolonger un peu alors qu'une normalisation progressive à partir de l'été 2007 était attendue. Surtout, les importations ont brutalement freiné, amplifiant l'effet attendu du ralentissement de l'activité. Les importations allemandes ont nettement ralenti en début d'année alors que l'économie allemande est restée en 2007 sur sa lancée de 2006 en dépit de la hausse de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour 2008, la demande mondiale adressée à la France évoluerait sur un rythme légèrement moins dynamique qu'attendu principalement en raison du redémarrage différé de l'activité outre-Atlantique.

L'hypothèse retenue pour les prix du pétrole est plus élevée en prévision du fait notamment du plus grand dynamisme de la demande et de la moindre progression de la production pétrolière. L'appréciation de l'euro face au dollar au cours de l'été 2007 a été pour partie compensée sur le taux de change effectif de l'euro par la forte appréciation du yen à la suite des tensions sur les marchés financiers.

### ■ En 2007, la croissance française serait proche du bas de la fourchette envisagée en mars dernier. Pour 2008, les prévisions restent globalement inchangées en lien avec une accélération de l'activité plus forte qu'anticipé dans les Perspectives économiques du printemps dernier.

Pour 2007, la demande des ménages est revue à la baisse par rapport à ce qui était envisagé dans les Perspectives économiques de mars 2007. Le pouvoir d'achat des ménages apparaît légèrement moins dynamique qu'envisagé du fait d'une progression un peu plus rapide du déflateur de la consommation, dans un contexte de progression du taux d'épargne. À l'inverse, la demande des entreprises serait plus vigoureuse. Le commerce extérieur pèserait globalement autant qu'envisagé au printemps sur la croissance dans un contexte de demandes mondiale et intérieure ralenties. Au total, la croissance en 2007 serait proche du bas de la fourchette envisagée dans les Perspectives économiques, soit proche de 2 %.

En 2008, l'activité se situerait dans la même fourchette que celle envisagée en mars dernier. La demande des ménages accélérerait davantage qu'attendu au printemps. Affecté par un peu plus d'inflation, le pouvoir d'achat du revenu des ménages serait soutenu par les mesures prévues par la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. L'investissement des entreprises serait vigoureux, porté par la demande. Le plus faible dynamisme des exportations de produits manufacturés est compensé par la vigueur des exportations de services. Enfin, les importations évolueraient globalement en ligne avec leurs déterminants comme envisagé en mars dernier.

## Écarts entre les prévisions du PLF 2008 et les Perspectives économiques de mars 2007

Évolution en %	2007		2008	
	Mars 2007	PLF 2008	Mars 2007	PLF 2008
<b>Environnement international</b>				
États-Unis	2,3	1,8	2,9	2,2
Royaume-Uni	2,6	2,9	2,4	2,3
Zone euro	2,3	2,6	2,2	2,3
Allemagne	1,9	2,6	2,1	2,3
Italie	1,7	1,7	1,4	1,5
Prix du baril de Brent, en USD	64	68	65	73
Taux de change	1,30	1,35	1,30	1,37
Demande mondiale de biens adressée à la France	5,6	4,7	6,6	6,4
<b>France</b>				
PIB	2 - 2 <sup>1/2</sup>	2 - 2 <sup>1/2</sup> (1)	2 - 2 <sup>1/2</sup>	2 - 2 <sup>1/2</sup>
Importations	5,5	4,4	5,3	5,5
Dépenses de consommation des ménages	2,8	2,0	2,8	2,5
FBCF totale	2,8	2,7	2,6	3,3
dont entreprises	3,8	4,5	3,6	4,8
Contribution des stocks à la croissance	0,0	0,1	0,0	0,0
Exportations	4,6	3,6	5,7	5,7
Indice des prix à la consommation	1,3	1,3	1,4	1,6

(1) En 2007, la croissance serait proche du bas de la fourchette envisagée en mars dernier, soit proche de 2%. En 2008, le PLF est construit sur une hypothèse de croissance médiane au sein de la fourchette envisagée.

## Environnement international de la zone euro

### ■ La croissance mondiale resterait dynamique en 2007.

#### ***L'activité américaine a ralenti depuis le milieu de l'année 2006.***

L'activité américaine a commencé à décélérer au milieu de l'année 2006. Le taux de croissance des États-Unis a été légèrement inférieur à 2 % entre le second trimestre 2006 et le second trimestre 2007 contre un rythme de l'ordre de 3,2 % un an auparavant. Trois facteurs ont affecté la croissance américaine :

- La forte baisse de l'investissement résidentiel (- 16,4 % entre mi 2006 et mi 2007) a pesé sur l'activité du secteur de la construction ;
- Avec le ralentissement de l'activité industrielle, l'investissement privé a décéléré. Sur un an, le taux de croissance de l'investissement en équipement est passé de + 7,4 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2006 à + 0,5 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2007 ;
- La consommation des ménages, d'abord soutenue par le dynamisme des revenus salariaux et non salariaux, a ralenti significativement au deuxième trimestre 2007. Ce ralentissement de la consommation traduit les effets de la décélération des prix de l'immobilier qui ne permet plus aux ménages de bénéficier de la hausse de la valeur de leurs maisons pour accroître leur consommation. Elle est aussi liée à la remontée, encore contenue, du taux d'épargne, passé de 0,2 % du revenu disponible brut au second semestre de 2006 à 0,8 % au premier semestre de 2007.

L'économie canadienne a connu une croissance forte en 2006 de + 2,7 %, soutenue par la vigueur de la demande intérieure. La consommation des ménages a été très dynamique, tirée par la croissance des revenus et de l'emploi. La croissance resterait vigoureuse en 2007 et se rééquilibrerait avec une nette accélération des exportations, comme au premier semestre.

Les pays d'Amérique latine bénéficient toujours de la vigueur de la demande mondiale et du dynamisme de leur demande intérieure. L'activité a progressé à un rythme soutenu en 2006 (+ 5,2 %) et au début de 2007. Ce mouvement devrait se poursuivre sur l'ensemble de l'année 2007.

#### ***L'activité en Asie est restée particulièrement dynamique, notamment dans les grands pays émergents.***

L'économie japonaise a continué à croître sur un rythme soutenu en fin d'année 2006 et au début d'année 2007, malgré un tassement au 1<sup>er</sup> semestre 2007 (+ 2,0% en rythme annualisé, après + 2,8 % au semestre précédent). Ce ralentissement résulte principalement d'un affaiblissement de l'investissement des entreprises en lien avec le ralentissement du commerce mondial en fin d'année 2006. Au premier semestre, l'investissement japonais a pâti du ralentissement de l'économie américaine. En revanche, la consommation des ménages, qui était le maillon fragile de la reprise de l'activité, a accéléré. Alors que les salaires sont restés peu dynamiques, le redémarrage de la consommation a surtout tiré profit du redémarrage de l'emploi et d'une baisse mesurée du taux d'épargne.

La croissance des pays émergents d'Asie est restée élevée en dépit du ralentissement américain. L'activité en Chine, après avoir progressé de + 11,0 % en 2006, a encore accéléré au début de cette année malgré les mesures prises par le gouvernement pour limiter le risque de surchauffe inflationniste. L'appréciation du yuan face au dollar est demeurée très contenue et le resserrement de la politique monétaire est resté limité. L'activité est toujours tirée par les exportations et l'investissement. L'économie chinoise a continué à stimuler l'activité dans

l'ensemble de l'Asie en raison de la forte intégration commerciale de la région, les exportations chinoises comportant une part importante de productions réalisées chez ses voisins. Ainsi, les pays émergents d'Asie ont maintenu au début de l'année 2007 des rythmes de croissance soutenus.

L'activité britannique est demeurée vigoureuse. L'activité au Royaume-Uni a progressé, au 1<sup>er</sup> semestre 2007, comme depuis la fin 2005, sur un rythme annualisé très proche de + 3 %. L'activité a notamment bénéficié de la progression vigoureuse de la demande intérieure. L'investissement des entreprises a été soutenu par un taux élevé d'utilisation des capacités de production et par un taux de profit en forte hausse depuis 2004. L'investissement et la consommation des ménages britanniques ont tiré profit de la progression rapide des prix de l'immobilier qui augmente leur richesse et permet de dégager des apports nets pour leurs achats via le marché hypothécaire.

***La croissance dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et les pays producteurs de pétrole est restée dynamique.***

La croissance des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) est demeurée soutenue grâce à une demande intérieure dynamique et de bonnes performances à l'exportation. Elle atteindrait + 5,9 % en moyenne en 2007 (après + 6,3 % en 2006).

En Russie, de même que dans les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient et d'Amérique latine, la croissance a bénéficié du cours élevé des matières premières énergétiques (gaz et pétrole) et d'une demande intérieure très dynamique.

Le prix du pétrole, après s'être fortement replié à la fin de 2006, s'est vivement redressé depuis le début de l'année. Plusieurs facteurs poussent les prix à la hausse. La demande mondiale de pétrole est apparue plus dynamique qu'envisagé à la fin de l'an dernier par les acteurs du marché. L'offre des pays n'appartenant pas à l'OPEP n'a pas progressé autant que ce qui était anticipé. Dans un contexte de demande toujours soutenue et de faible progression de l'offre, le scénario macroéconomique du PLF 2008 repose sur l'hypothèse de gel du prix du pétrole à sa moyenne d'août-septembre 2007, soit un baril de Brent à 73 USD. De même, de façon conventionnelle, les taux de change sont stabilisés en prévision à leur valeur moyenne des mois d'août et de septembre 2007, soit à 1,37 USD, 0,68 £ et 158 ¥ pour 1 €.

**Au total, le ralentissement de l'activité mondiale en 2007 demeurerait contenu. La croissance mondiale atteindrait + 4,6 % en 2007 après + 5,1 % en 2006.**

■ **Le commerce mondial devrait rebondir en 2008 dans un contexte de stabilisation de la croissance mondiale**

***L'économie américaine n'accélérerait que progressivement en 2008.***

Le taux de croissance du PIB américain atteindrait + 2,2 % l'année prochaine, après + 1,8 % en 2007. L'activité dans le secteur du logement resterait déprimée durant la période de diminution graduelle du stock de logements invendus dans un contexte de faible demande des ménages en logements. Le redressement de l'activité ne serait sensible qu'au cours de l'année prochaine. Le retournement du marché immobilier et le ralentissement industriel devraient continuer à peser sur les créations d'emplois. La consommation des ménages subirait à la fois la baisse de l'activité dans ces deux secteurs et le ralentissement sensible sur le passé des

prix immobiliers. Dans ce contexte de demande des ménages atone et d'incertitude sur la croissance après les tensions de l'été sur les marchés financiers, l'investissement des entreprises ne se redresserait que graduellement. Il serait soutenu par des taux d'utilisation des capacités toujours supérieurs à leur moyenne historique et par des profits élevés.

### **La croissance en Asie resterait dynamique.**

L'Asie émergente poursuivrait son essor, tirée par des taux de croissance en Chine et en Inde très élevés. Toutefois, l'activité dans ces deux pays décélérerait. La Chine ne bénéficierait plus autant de son intégration rapide à l'économie mondiale : les gains de parts de marché seraient moins importants car les effets de l'entrée à l'OMC de la Chine s'estomperaient et les restructurations de l'appareil productif qui favorisent les gains de productivité seraient moins nombreuses.

L'activité au Japon serait soutenue par le redressement de la consommation initié en 2007 qui s'appuierait sur une hausse des créations d'emplois et une progression modérée des salaires. En dépit du ralentissement de l'activité dans la zone, le contexte de demande intérieure relativement dynamique et d'accélération de la demande mondiale permettrait aux entreprises japonaises de poursuivre leurs efforts d'investissement.

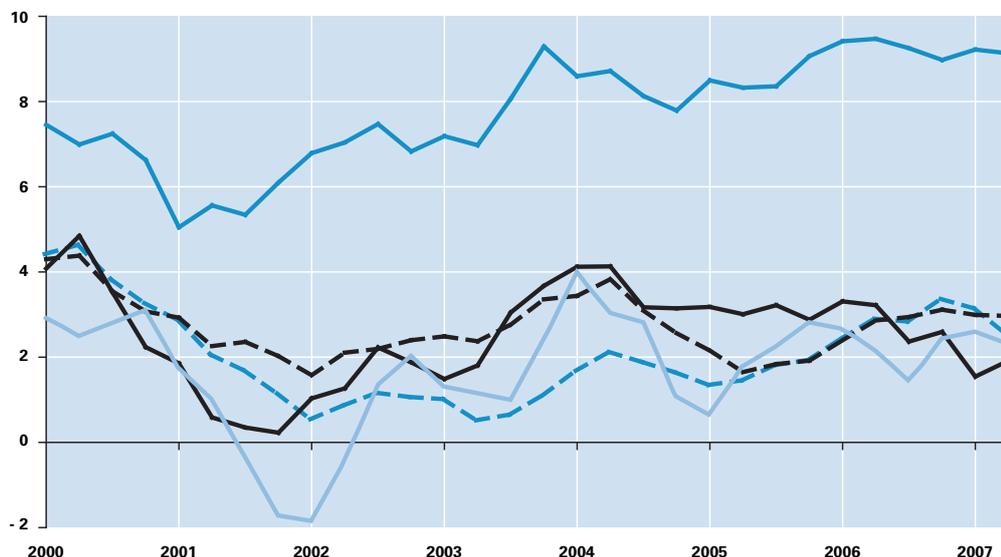
L'économie britannique verrait sa croissance ralentir légèrement. La croissance britannique se stabiliserait aux alentours de + 2¼ %. Ce léger ralentissement traduirait les effets d'une orientation plus restrictive des politiques macroéconomiques. Le resserrement de la politique monétaire initié en août 2006 devrait limiter les tensions inflationnistes et se transmettre à l'activité outre-Manche, les ménages étant largement endettés à taux variables. Il devrait également conduire à une décélération des prix de l'immobilier résidentiel qui resteraient néanmoins toujours soutenus par la faiblesse de l'offre. Les importations seraient plus dynamiques et reviendraient à un rythme tendanciel après la correction à la baisse liée aux contrôles renforcés sur les fraudes TVA en 2006 et début 2007.

**Au total, la croissance mondiale resterait dynamique en 2008 (+ 4,4 %, après + 4,6 % en 2007). Le commerce mondial se redresserait (+ 7,4 % en 2008 après + 5,7 % en 2007), retrouvant ainsi un rythme plus cohérent avec l'activité mondiale en 2008 après l'effet de freinage lié au ralentissement des importations américaines et britanniques enregistré au début de 2007.**

### **Principaux résultats du scénario international** (Croissance en % et poids dans les exportations de biens de la zone euro en %)

	Poids	2006	2007	2008
<b>Monde</b>	<b>100 %</b>	<b>5,1</b>	<b>4,6</b>	<b>4,4</b>
États-Unis	14 %	2,9	1,8	2,2
Japon	2 %	2,2	2,0	1,6
Royaume-Uni	16 %	2,8	2,9	2,3
Asie hors Japon	17 %	9,0	8,6	8,2
dont Chine	4 %	11,1	11,2	10,6
PECO et Russie	17 %	6,3	5,9	5,6
Amérique Latine	4 %	5,2	4,6	4,2
Demande mondiale adressée à la zone euro		11,4	4,9	8,3
Commerce mondial		9,7	5,7	7,4
Prix du pétrole (Brent, en USD)		65	68	73

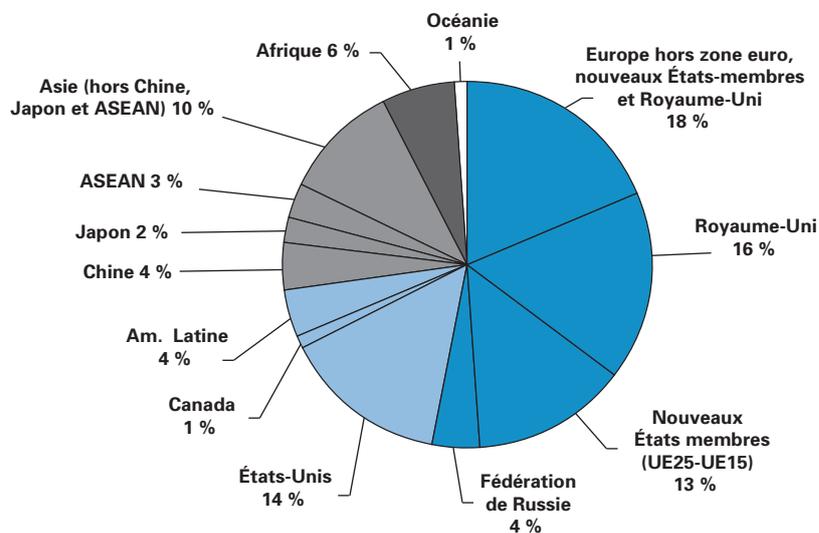
Source : Eurostat (2006).



**Croissance du PIB**  
Glissements annuels  
(données cjo-cvs)

— Asie émergente  
— États-Unis  
- - Royaume-Uni  
— Japon  
- - Zone euro

Source :  
Comptabilités nationales,  
calculs DGTPE.



**Structure des exportations de la zone euro en 2006**

Source : Eurostat

## Zone euro

### ■ L'activité en zone euro a légèrement ralenti au premier semestre de 2007.

L'activité en zone euro s'est montrée vigoureuse à partir de 2006 grâce au dynamisme retrouvé de la demande intérieure (+ 2,5 % en moyenne annuelle, après + 1,9 % en 2005). En dépit de fondamentaux qui restent très bons, l'activité a légèrement ralenti au premier semestre du fait du moindre dynamisme de la demande mondiale adressée à la zone euro, de l'appréciation de l'euro et de politiques macroéconomiques plus restrictives. L'investissement tire toujours profit du niveau élevé des taux d'utilisation des capacités de production, de conditions de financement favorables et du haut niveau de profitabilité des entreprises. La consommation bénéficie de la nette amélioration du marché du travail.

### ■ La croissance en zone euro évoluerait au-delà de son rythme potentiel en 2008, grâce à une demande intérieure toujours soutenue.

Les facteurs ayant conduit au ralentissement de l'activité au 1<sup>er</sup> semestre 2007 devraient s'estomper progressivement. En 2008, l'activité progresserait un peu plus rapidement que son potentiel de moyen terme.

Toutes les composantes de la demande auraient un profil en accélération à l'horizon de la fin de l'année prochaine. La consommation des ménages resterait l'un des moteurs de la croissance en zone euro. Elle serait soutenue par la vive progression des revenus salariaux alimentée par la poursuite de la baisse du taux de chômage et l'accélération des salaires. Les exportations bénéficieraient du redressement du commerce mondial. L'investissement des entreprises se raffermirait rapidement dès la fin 2007 en même temps que les autres composantes de la demande. L'opinion des chefs d'entreprises mesurée par l'indicateur de climat des affaires dans la zone euro est très bien orientée. L'accélération de l'activité resterait cependant bridée par le resserrement des conditions financières intervenu ces derniers trimestres.

### ■ La croissance redeviendrait plus homogène au sein de la zone euro, et davantage tirée par la demande intérieure.

En Allemagne, la croissance se rééquilibrerait progressivement au profit de la demande intérieure à l'horizon de 2008. La demande des ménages, temporairement pénalisée par la hausse du taux de TVA en début d'année 2007, tirerait profit de la nette accélération du pouvoir d'achat liée notamment au reflux de l'inflation. Les exportations allemandes resteraient dynamiques et soutiendraient les créations d'emplois. Le taux de chômage continuerait à baisser assez rapidement ce qui favoriserait la progression des salaires. Dans ces conditions, la croissance en Allemagne s'élèverait à + 2,3 % en 2008, après + 2,6 % en 2007, assez nettement au-delà du potentiel de l'économie (estimé à + 1,5 % environ) et permettrait de rattraper le retard d'activité accumulé ces dernières années.

En Italie, la croissance accélérerait progressivement pour se rapprocher de son potentiel de moyen terme fin 2008. La baisse du taux d'épargne des ménages a permis de lisser l'effet défavorable sur la consommation de la hausse des prélèvements intervenue au début de 2007. Le redressement de l'emploi et l'accélération des salaires permettraient une nouvelle décrue de l'épargne de précaution en 2008 qui soutiendrait la consommation. L'investissement des entreprises accélérerait nettement après une pause en début d'année, et favoriserait un repositionnement graduel des produits italiens vers une gamme de qualité plus élevée. Toutefois, malgré

cet effort d'investissement qui permettrait une légère accélération de la productivité limitant les pertes de compétitivité, l'Italie continuerait à perdre des parts de marché.

En Espagne, la croissance ralentirait progressivement. La demande des ménages, longtemps principal moteur de l'activité, s'essoufflerait. Le relèvement des taux d'intérêt pèserait particulièrement sur les ménages espagnols dont l'endettement est élevé et pour une large part à taux variable. Dans le même temps, l'activité immobilière ralentirait du fait du tassement de la demande de logements. Le taux d'épargne se redresserait en lien notamment avec une orientation moins favorable du marché du travail.

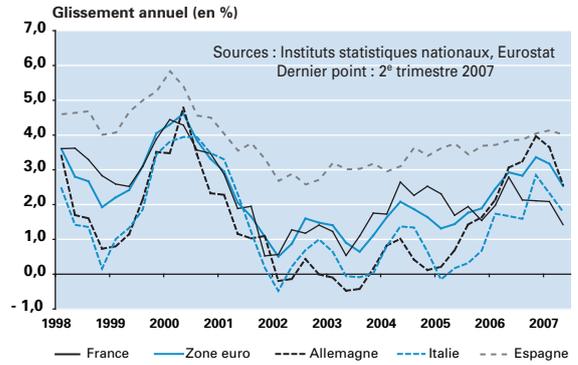
### Principaux résultats du scénario zone euro (Taux de croissance en %)

	2006	2007	2008
Zone euro	2,8	2,6	2,3
dont Allemagne	2,9	2,6	2,3
dont Italie	1,9	1,7	1,5
dont Espagne	3,9	3,8	2,8
dont France	2,0	2 – 2 <sup>1/2</sup> (1)	2 – 2 <sup>1/2</sup>
Demande mondiale adressée à la France	9,3	4,7	6,4

(1) En 2007, la croissance serait proche du bas de la fourchette, soit proche de 2 %.

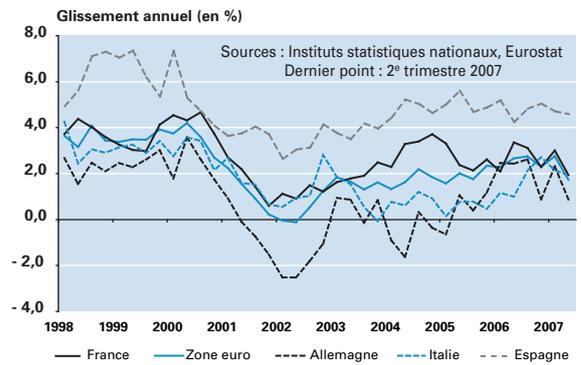
Au début de 2007, la croissance des pays de la zone euro est temporairement affectée par le resserrement des politiques macroéconomiques.

**Croissance du PIB au sein de la zone euro**



Du côté de la demande intérieure, le manque de vigueur de l'Allemagne au 1<sup>er</sup> semestre 2007 contraste avec le dynamisme en Espagne et en France.

**Évolution de la demande intérieure (y.c. stocks) en volume en zone euro**



## Revenu et demande des ménages

### ■ En 2006, la consommation des ménages a connu une croissance modérée de 2,1%.

Depuis 2001, la consommation des ménages a progressé sur un rythme annuel compris entre 2 et 2½ %. Les ménages ont lissé leurs dépenses de consommation par rapport aux évolutions plus volatiles de leurs revenus, ce qui s'est traduit par des mouvements importants du taux d'épargne. Ainsi, en 2005 en dépit du ralentissement du pouvoir d'achat, le repli du taux d'épargne a soutenu la consommation des ménages.

En 2006, la consommation des ménages a progressé de + 2,1 %, soit un rythme très proche de celui enregistré en 2005, alors que le pouvoir d'achat accélérerait (+ 2,3 % après + 1,7 % en 2005). La hausse du taux d'épargne est restée contenue grâce à la forte baisse du taux de chômage, qui permet une baisse de l'épargne de précaution des ménages.

### ■ En moyenne, le pouvoir d'achat des ménages continuerait d'augmenter en 2007 et en 2008.

En 2007, le pouvoir d'achat progresserait en moyenne pour les ménages de + 2,8 % (après + 2,3 % en 2006). Il tirerait profit du dynamisme de l'emploi et de certains allègements d'impôts (refonte du barème de l'impôt sur le revenu et revalorisation de la prime pour l'emploi).

En 2008, le pouvoir d'achat des ménages continuerait, en moyenne, à progresser de + 2,5 %, en particulier grâce aux mesures de la loi du 21 août 2007 sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat et à la vigueur des créations d'emplois dans le secteur privé.

### ■ La consommation des ménages accélérerait en 2008.

En 2007, la consommation des ménages devrait progresser sur un rythme proche de celui enregistré en 2006 (+ 2,0 % après + 2,1 % en 2006). Les ménages épargneraient une partie de leurs gains de pouvoir d'achat dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Le taux d'épargne des ménages passerait ainsi de 15,5 % du revenu disponible brut en 2006 à 16,1 % en 2007.

En 2008, l'accélération de la consommation des ménages reflèterait l'influence des mesures de la loi du 21 août 2007 sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat venant soutenir la progression du pouvoir d'achat. Le taux de croissance de la consommation atteindrait ainsi + 2,5 %. La consommation tirerait aussi profit du dynamisme des achats de biens d'équipement pour le logement dans un contexte de reprise de l'investissement des ménages. Dans ces conditions, le taux d'épargne resterait stable.

### ■ L'investissement en logement des ménages ralentirait en 2007 et se redresserait en 2008.

De 2004 à 2006, l'investissement logement des ménages a progressé vigoureusement. Ce dynamisme s'explique pour partie par des taux d'intérêt encore bas sur cette période, et un assouplissement des conditions d'octroi des crédits (notamment l'allongement de la durée des prêts). Sur 2004-2006, il tient également au dispositif « de Robien » mis en place en 2003 qui autorisait des déductions d'impôt sur le revenu pour les achats de logements neufs mis en location. En 2006, le resserrement des conditions financières puis le reprofilage du dispositif « de Robien » ont commencé à peser sur l'investissement en logement. Le dispositif plus ciblé visant à faire émerger une offre de logements locatifs spécifiquement adaptée à la demande des ménages aux revenus modestes et moyens (« Borloo populaire ») est monté en charge lentement.

En 2007, dans un contexte de poursuite du resserrement des conditions financières, les ménages réduiraient légèrement la part de leur revenu consacrée à des investissements en logement par rapport au niveau élevé constaté en 2006. Dans ces conditions, les prix des logements neufs augmentant toujours plus vite que ceux de la consommation, l'investissement logement en volume décélèrerait de façon sensible (+ 1 % en 2007, après + 4,5 % en 2006). En 2008, malgré la poursuite du resserrement des conditions financières, l'investissement en logement des ménages accélérerait (+ 2 %) soutenu par la déductibilité des intérêts d'emprunts souscrits pour l'acquisition de leur résidence principale prévue dans la loi du 21 août 2007 sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat.

## Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages

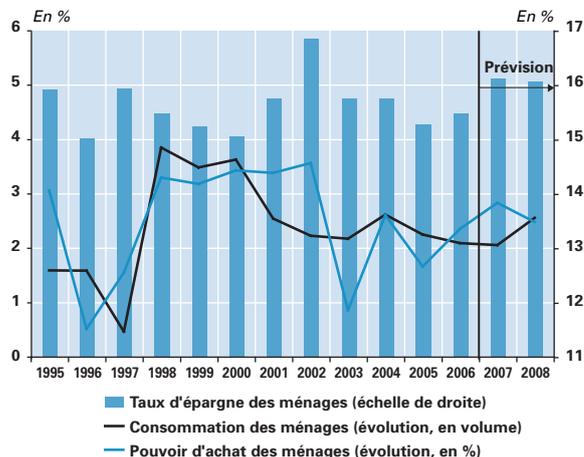
	Montants (Md€) 2006	Taux de croissance annuel				Contribution à la croissance du RDB			
		2005	2006	2007 Prévisions	2008 Prévisions	2005	2006	2007 Prévisions	2008 Prévisions
<b>Revenus d'activité (+)</b>	<b>960,6</b>	<b>3,5</b>	<b>4,7</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>2,9</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>	<b>3,4</b>
Salaires bruts	689,1	3,3	3,8	4,1	4,0	1,9	2,3	2,4	2,3
<i>dont salaires bruts versés par le secteur privé</i>	528,6	3,5	4,2	4,7	4,9	1,6	1,9	2,1	2,2
<i>dont traitements versés par les administrations publiques</i>	160,5	2,4	2,5	2,2	1,0	0,3	0,4	0,3	0,1
Excédent brut d'exploitation	271,5	4,2	6,8	5,0	4,5	0,9	1,5	1,2	1,1
<i>EBE des ménages purs</i>	152,1	6,6	7,8	6,1	5,4	0,8	1,0	0,8	0,7
<i>EBE des entrepreneurs individuels</i>	119,4	1,3	5,6	3,7	3,4	0,1	0,6	0,4	0,3
<b>Transferts nets 1/ (+)</b>	<b>77,5</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 4,0</b>	<b>9,8</b>	<b>4,6</b>	<b>0,0</b>	<b>- 0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>
Prestations sociales en espèces (+) 2/	352,0	4,3	3,6	3,9	3,1	1,3	1,1	1,2	0,9
Cotisations sociales (-) 3/	198,3	6,2	5,2	3,3	2,1	1,0	0,9	0,6	0,3
Impôts sur revenu et patrimoine (-) 1/ 4/	76,1	4,5	7,1	- 0,4	4,3	0,3	0,5	0,0	0,3
<b>Revenus nets de la propriété (+) 1/</b>	<b>118,4</b>	<b>4,4</b>	<b>7,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
<b>Autres transferts courants (nets) (+) 5/</b>	<b>18,8</b>	<b>10,8</b>	<b>0,8</b>	<b>- 0,5</b>	<b>5,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
<b>Revenu disponible brut nominal</b>	<b>1175,3</b>	<b>3,5</b>	<b>4,3</b>	<b>4,6</b>	<b>4,2</b>	<b>3,5</b>	<b>4,3</b>	<b>4,6</b>	<b>4,2</b>
<b>Déflateur de la consommation des ménages (-)</b>		<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>
<b>Revenu disponible brut (en pouvoir d'achat)</b>		<b>1,7</b>	<b>2,3</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>1,7</b>	<b>2,3</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>

Calculs : DGTPE.

1. Pour faciliter la lecture, les taux de croissance et les contributions sont présentés hors effet de la suppression de l'avoir fiscal en 2006. La prise en compte de cette suppression, sans effet sur le RDB total, fait diminuer les impôts sur le revenu et les dividendes reçus d'un même montant.
2. Y compris les prestations des mutuelles.
3. Y compris CSG et CRDS et les cotisations des mutuelles.
4. Y compris PPE, taxe d'habitation et ISF.
5. Y compris indemnités d'assurance-dommages reçues nettes des primes d'assurance-dommages versées par les ménages.

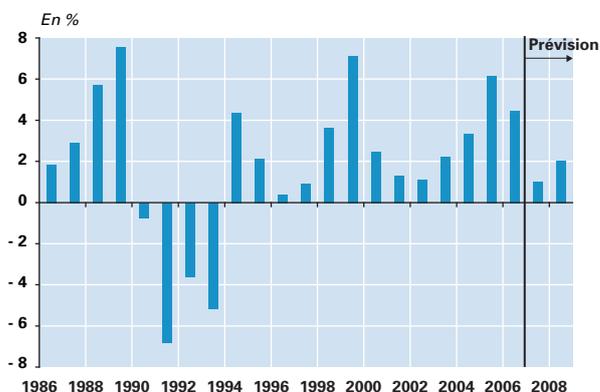
La consommation des ménages accélérerait en 2008.

### Consommation, revenu et épargne des ménages



L'investissement en logement des ménages accélérerait aussi en 2008. Il serait soutenu par la déductibilité des intérêts d'emprunts souscrits pour l'acquisition de leur résidence principale prévue dans la loi du 21 août 2007 sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat.

### Croissance en volume de l'investissement logement



## Consommation, épargne et investissement des ménages

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Revenu disponible brut en pouvoir d'achat (en %)*</b>	0,8	2,6	1,7	2,3	2,8	2,5
<b>Demande des ménages (volume, en %)</b>	2,2	2,7	2,6	2,3	1,9	2,5
<i>Consommation des ménages (volume, en %)</i>	2,2	2,6	2,2	2,1	2,0	2,5
<i>Investissement des ménages (volume, en %)</i>	2,2	3,4	6,2	4,5	1,0	2,0
<b>Taux d'épargne (en points de RDB)</b>	15,8	15,8	15,3	15,5	16,1	16,1
<i>Taux d'épargne financière (en points de RDB)</i>	6,6	6,2	5,5	5,4	6,0	6,0

(\*) : déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

## La demande des entreprises

### ■ L'investissement des entreprises a été vigoureux entre 2004 et 2006.

Ce rebond s'explique d'abord par le redressement de l'activité et des perspectives de demande. Par ailleurs, les conditions de financement ont été très favorables sur cette période notamment en raison du niveau bas des taux d'intérêt et de la baisse des primes de risque. Les entreprises ont également bénéficié de l'allègement de la taxe professionnelle sur les investissements nouveaux réalisés en 2004 et 2005 qui influence favorablement les comptes des entreprises en 2006.

### ■ Soutenu par la vigueur de la demande intérieure, l'investissement accélérerait progressivement en 2007 et en 2008 et résisterait au resserrement des conditions financières.

En 2007, l'investissement des entreprises accélérerait pour atteindre + 4,5 % (après + 4,1 % en 2006). La demande adressée aux entreprises se redresserait significativement au 2<sup>nd</sup> semestre 2007. Les taux d'utilisation des capacités de production montrent que les entreprises font déjà face à quelques tensions sur leur appareil productif. En revanche, les conditions financières qui se resserrent limiteraient cette accélération.

En 2008, la demande serait de nouveau dynamique tant en France qu'à l'étranger, et les conditions financières ne devraient plus se resserrer significativement. Dans ces conditions, l'investissement des entreprises resterait dynamique et progresserait de + 4% % en moyenne l'an prochain.

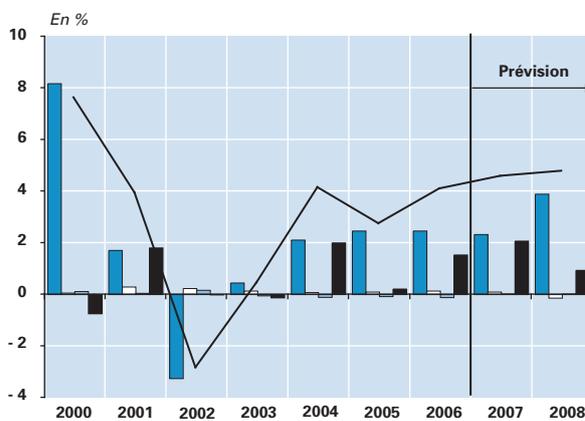
### ■ Le mouvement de stockage entamé en 2006 deviendrait progressivement plus neutre à l'horizon de 2008.

Le contexte d'accélération de la demande en 2006 s'est traduit par une reprise des comportements de stockage des entreprises qui a contribué à soutenir l'activité. Les conditions financières plus tendues n'ont sans doute eu que peu d'impact sur le coût d'opportunité du stockage.

En 2007, le mouvement de restockage se poursuivrait mais de manière atténuée, la demande cessant dans l'ensemble d'accélérer.

En 2008, après le mouvement de stockage des années précédentes, l'offre et la demande se rééquilibreraient progressivement et les stocks ne contribueraient plus à la croissance.

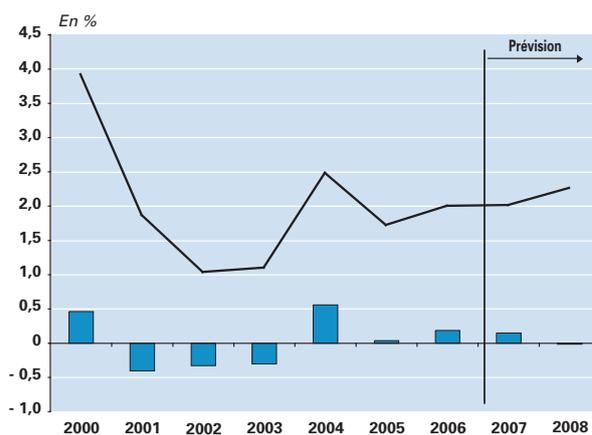
En 2008, l'accélération de l'investissement serait tirée par celle de l'activité.



**Contributions économétriques à la croissance de l'investissement des SNFEI**

- ...de la valeur ajoutée
- ...des taux d'intérêt
- ...du taux de marge
- ...de l'inexpliqué
- Investissement des SNFEI

La contribution positive des stocks à la croissance s'atténuerait sur l'horizon de prévision, pour devenir neutre en 2008.



**Contribution des stocks à la croissance**

- Contribution des stocks à la croissance du PIB
- Croissance du PIB

## La situation financière des entreprises

### ■ En 2006, le taux de marge des entreprises a bénéficié d'allègements fiscaux.

Après avoir été plutôt orienté à la baisse depuis le début des années 2000, en raison notamment de la hausse des prix de l'énergie, le taux de marge des sociétés non financières (qui mesure la part des profits dans la valeur ajoutée) a progressé à nouveau en 2006 pour atteindre 30,7 % (+ 0,4 point). Cette progression traduit pour partie les mesures prises en faveur des entreprises : le dégrèvement de taxe professionnelle en faveur des investissements nouveaux réalisés en 2004 et 2005 a influencé les comptes des entreprises pour la première fois en 2006. La diminution du taux de cotisation d'assurance sur la garantie des salaires (AGS) a soutenu également le taux de marge. La progression des coûts salariaux des entreprises, plus rapide que celle de l'activité, a cependant pesé sur ce mouvement favorable au taux de marge.

### ■ Le taux de marge des entreprises se tasserait en 2007 avant de se stabiliser en 2008.

Le taux de marge des sociétés non financières devrait se tasser en 2007 (d'environ 0,5 point, à 30,2 %). En particulier, il ne bénéficierait plus cette année de la montée en charge des dégrèvements de taxe professionnelle en faveur des investissements nouveaux.

En 2008, le taux de marge des sociétés non financières se stabiliserait à 30,1 %. Les créations d'emplois seraient toujours nombreuses l'an prochain en lien avec l'accélération de l'activité.

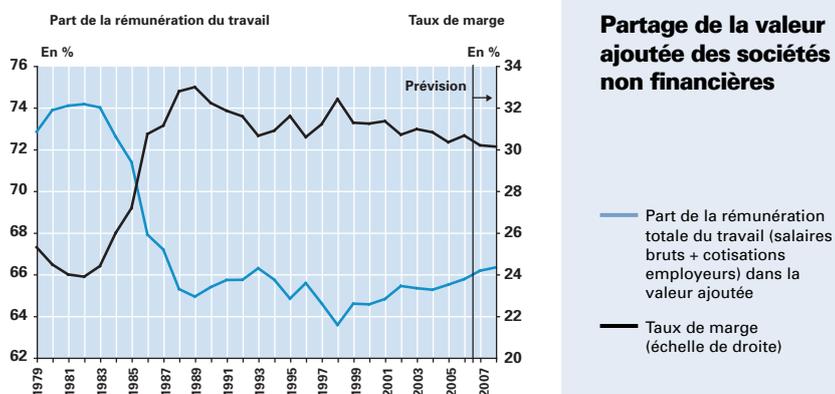
### ■ L'endettement des entreprises continuerait à progresser sous l'effet de la hausse du taux d'investissement et du repli du taux d'épargne.

En 2006, en dépit de la hausse du taux de marge, le recul de l'épargne des sociétés non financières s'est accentué, sous l'effet de la politique de distribution de dividendes par les entreprises, du dynamisme de l'impôt sur les sociétés et de charges d'intérêt en hausse. Ce recul de l'épargne des entreprises et la progression dynamique de l'investissement ont porté le taux d'autofinancement des sociétés non financières à un niveau historiquement bas (60,1 % en 2006, après 72,0 % en 2005 et 79,1 % en 2004). Leur besoin de financement progressant, l'endettement des entreprises non financières a augmenté pour s'établir à 110 % de la valeur ajoutée en 2006 (après 107 % en 2005).

En 2007 et 2008, le taux d'épargne des sociétés non financières se tasserait du fait du dynamisme de l'impôt sur les sociétés et des créations d'emploi. Le taux d'investissement continuerait de progresser. Ainsi, le besoin de financement des entreprises et leur endettement devraient à nouveau augmenter.

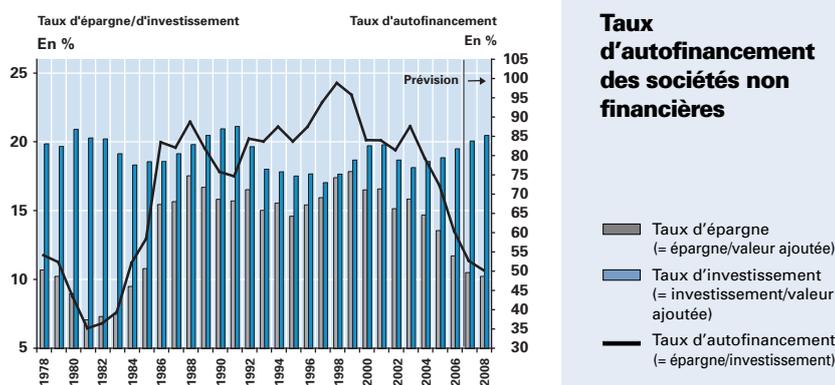
**Les risques financiers encourus par les entreprises en raison du niveau actuel de leur endettement devraient rester contenus car leur ratio d'insolvabilité, qui rapporte leurs charges d'intérêt à leur excédent brut d'exploitation, se situe toujours à un niveau très bas.**

Le partage de la valeur ajoutée s'est quelque peu déformé depuis le début des années 2000 en faveur de la rémunération du travail, dans un contexte de hausse des prix de l'énergie et de taux d'intérêt bas.



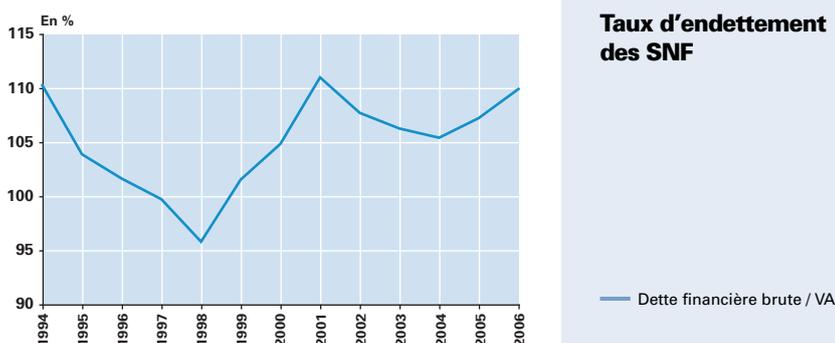
**Partage de la valeur ajoutée des sociétés non financières**

Le recul du taux d'épargne des sociétés non financières depuis 2003 et un investissement dynamique ont porté le taux d'autofinancement des SNF à un niveau historiquement bas.



**Taux d'autofinancement des sociétés non financières**

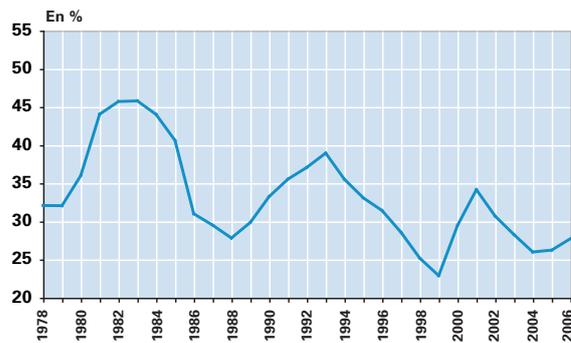
En 2006, la dette financière des sociétés non financières s'élève à 110 % de la valeur ajoutée.



**Taux d'endettement des SNF**

La solvabilité des entreprises demeure très satisfaisante...

**Ratio d'insolvabilité des sociétés non financières françaises**



(1) Ratio intérêts versés / excédent brut d'exploitation.

...et les marchés boursiers ne paraissent pas survalorisés.

**Prix des actions rapporté aux profits corrigé du cycle (entreprises de la place de Paris)**



Source : Datastream Global Indices.

Dernier point: septembre 2007 (estimation).

Note : Ratio calculé à partir de la moyenne mobile des bénéfices sur 7 ans actualisé par les taux d'intérêts et moyenne de long terme du ratio.

## Les perspectives de l'emploi

### ■ Après une croissance soutenue en 2006, l'emploi salarié marchand poursuivrait son accélération sur la période 2007-2008.

En 2007, l'emploi salarié marchand non-agricole a été très dynamique au premier semestre, avec des créations d'emplois supérieures à ce que laissait attendre l'activité économique. Tout en retrouvant un rythme plus modéré, l'emploi salarié marchand resterait dynamique au second semestre, en ligne avec l'activité. Au total, les créations d'emplois salariés marchands se monteraient à environ 210 000 en glissement annuel, après + 187 000 l'an dernier. Cette forte croissance de l'emploi par rapport à l'activité en 2007 se traduirait par des gains de productivité du travail assez contenus en 2007 (+ 1,0 %) inférieurs à leur tendance de long terme, qui est de l'ordre de 1½ % par an.

L'emploi salarié marchand non-agricole continuerait à accélérer en 2008. La poursuite des entrées en contrat d'apprentissage serait compensée par la diminution des contrats aidés en dehors de l'alternance. Au total, l'emploi salarié marchand non-agricole progresserait de + 255 000 emplois environ. Cette évolution est cohérente avec un retour graduel de la productivité apparente du travail vers sa tendance. Elle atteindrait + 1,2 % en moyenne annuelle.

### ■ Les créations d'emploi total atteindraient au total 250 000 en 2007 et 290 000 en 2008.

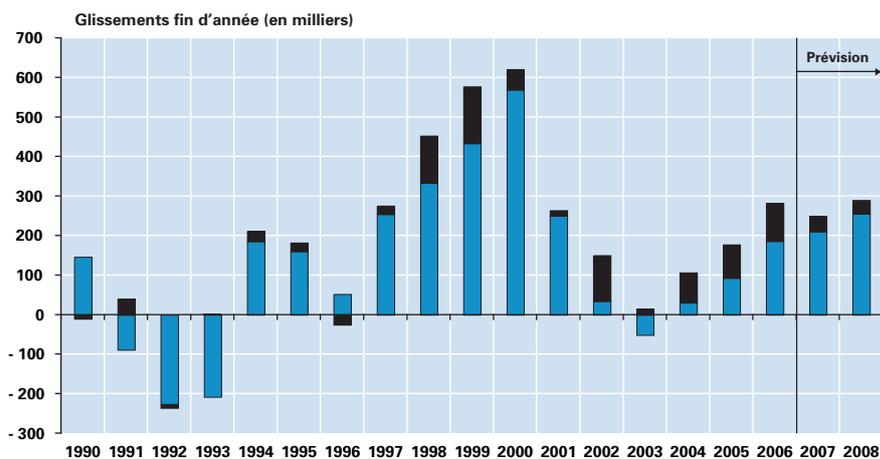
Les contrats aidés dans le secteur non marchand mis en place dans le cadre du plan de cohésion sociale (contrats d'accompagnement vers l'emploi et contrats d'avenir) continueraient à se substituer aux dispositifs antérieurs et achèveraient leur montée en charge en 2007. Cette inflexion, associée aux évolutions tendanciennes de l'emploi public et de l'emploi privé non marchand, aboutirait à une progression de l'emploi salarié dans le secteur non-marchand de + 40 000 en 2007 et de + 35 000 en 2008.

L'emploi agricole poursuivrait sa baisse tendancielle tandis que le changement de tendance observé dans l'emploi non-salarié hors secteur agricole depuis 2002 (progression nette des effectifs rompant avec une baisse tendancielle) se consoliderait.

Les créations nettes d'emplois s'élèveraient ainsi au total à environ + 250 000 en 2007 et + 290 000 en 2008.

## Emploi dans l'ensemble de l'économie

	2006	2007	2008	2006	2007	2008
	Glissement annuel en %			Glissement annuel en milliers		
Salariés agricoles (EA) (1)	- 1,6	- 1,5	- 1,5	- 5	- 5	- 5
Salariés (EB-EP) (2)	1,2	1,3	1,6	187	210	255
Salariés non-marchand (EQ-ER) (3)	1,2	0,6	0,5	81	40	35
Total salariés (EA-ER) (4)=(1)+(2)+(3)	1,2	1,1	1,2	263	245	285
Non-salariés (5)	0,9	0,2	0,2	21	5	5
<b>Emploi total (6)=(4)+(5)</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>284</b>	<b>250</b>	<b>290</b>



**Emploi salarié marchand non agricole et autres emplois**

## Les perspectives d'inflation et de salaires

### ■ L'inflation sous-jacente se redresserait graduellement à l'horizon de 2008 tout en restant très modérée. Elle passerait de + 1,2 % en 2006 à + 1,6 % en 2008.

L'inflation sous-jacente (*i.e.* hors prix volatils) est restée très contenue en 2006 (+ 1,2 % en moyenne annuelle). Elle s'est un peu redressée l'année dernière depuis son point bas de 2005, avant de se stabiliser à un niveau très modéré compris entre + 1,4 % et + 1,5 % à partir de la fin 2006.

En 2007 et 2008, l'inflation sous-jacente devrait continuer à se redresser très graduellement. En moyenne annuelle, elle s'établirait à + 1,4 % en 2007 et + 1,6 % en 2008. Cette évolution serait notamment due à une hausse des prix alimentaires hors produits frais un peu plus marquée qu'à l'accoutumée sur les derniers mois, qui traduirait une répercussion partielle dans les prix à la consommation des hausses des prix de certaines matières premières agricoles. L'effet sur l'inflation de ce redressement, qui reste contenu, demeurerait ainsi limité. Hors alimentation, les hausses de prix resteraient aussi contenues. Dans le secteur des produits manufacturés, en dépit d'un environnement toujours très concurrentiel, l'accélération progressive des prix entamée depuis la mi-2005 se poursuivrait, soutenue par un léger accroissement des tensions sur la demande et la diffusion progressive de la hausse passée du prix de l'énergie. Dans les services, les prix ne décélèreraient pas en lien avec la progression des salaires nominaux.

### ■ L'inflation totale reviendrait en 2008 sur le rythme observé en 2006, à + 1,6 % en moyenne.

L'inflation en glissement annuel a nettement reculé depuis le second semestre 2006, principalement en raison d'un repli temporaire des prix du pétrole. Elle s'est stabilisée autour de 1,2 % depuis le début de l'année 2007. Sous l'hypothèse de stabilisation du prix du pétrole à 73 \$ le baril et du change à 1 € = 1,37 USD, l'inflation totale remonterait progressivement jusqu'au début de l'année 2008, principalement par un effet de base des prix des produits pétroliers. Sous l'hypothèse de conditions climatiques moyennes, l'évolution des prix des produits alimentaires frais jouerait faiblement sur les variations de l'inflation totale entre 2007 et 2008. Les prix du tabac seraient stables après la hausse intervenue cet été.

Au total, dans un contexte de hausse progressive de l'inflation sous-jacente, l'inflation d'ensemble reviendrait à 1,3 % en 2007 (après 1,6 % en 2006) avant de remonter à 1,6 % en 2008.

### ■ La progression des salaires se maintiendrait en 2007 et 2008.

Sur la période 2004-2006, l'évolution des salaires nominaux a enregistré les effets des coups de pouce sur le SMIC et de leur diffusion aux bas salaires voisins, qui pourraient avoir ainsi contribué entre 0,4 et 0,5 point par an à la progression moyenne des salaires.

En 2006, le marché du travail a continué à s'améliorer dans un contexte d'inflation globalement stable tandis que la dernière étape de la convergence des Garanties Mensuelles de Rémunération (intervenue en 2005) faisait encore sentir ses effets sur la rémunération moyenne perçue en 2006 par rapport à 2005. Dans ces conditions, la progression du salaire moyen par tête (SMPT) a accéléré pour atteindre + 3,4 % (après + 3,2 % en 2005). En termes réels (après prise en compte de l'inflation), les salaires par tête ont progressé davantage que l'année précédente (+ 1,7 % après 1,4 %).

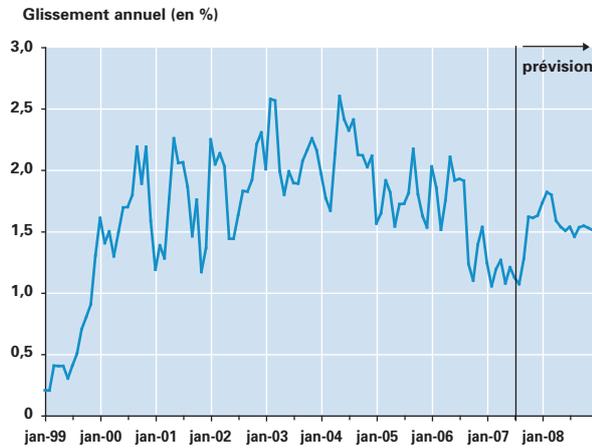
En 2007, la progression du salaire moyen par tête devrait être très proche, à + 3,3 %, de l'évolution observée l'an dernier. Elle s'expliquerait toujours par le dynamisme sur le marché du travail qui permettrait une poursuite de la baisse du chômage et une progression robuste des rémunérations. Dans un contexte d'inflation en repli, le pouvoir d'achat du SMPT accélérerait en 2007, à 2,0 %.

En 2008, les salaires continueraient sur leur tendance (à + 3,4 %), le marché du travail poursuivant son amélioration. La hausse limitée de l'inflation en 2008 expliquerait la décélération limitée du pouvoir d'achat des salaires (+ 1,7 % en moyenne annuelle).

### Évolution de l'indice des prix à la consommation par grands postes

	Poids 2007 (en %)	2006		2007		2008		Moyenne 1994-2003 (en %)
		Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	
Alimentation	16,6	1,7	1,6	1,9	1,1	2,1	2,4	1,9
Produits frais	2,2	3,6	4,4	4,5	2,1	3,2	4,1	3,2
Hors produits frais	14,4	1,5	1,1	1,5	1,0	1,9	2,2	1,7
dont viandes	4,1	2,7	2,1	1,7	1,7	2,0	2,2	1,9
Tabac	1,8	0,2	0,3	5,6	2,3	0,0	3,3	8,0
Manufacturés privés	31,4	- 0,1	- 0,3	0,2	0,0	0,5	0,4	0,3
Habillement-chaussure	5,0	0,6	0,1	0,4	0,5	0,3	0,4	0,3
Produits de santé	4,7	- 3,3	- 2,9	- 1,1	- 1,8	0,0	- 0,3	0,0
Autres produits	21,7	0,3	0,1	0,4	0,2	0,6	0,6	0,4
Énergie	7,9	1,7	6,5	2,4	0,0	0,4	0,1	2,0
Produits pétroliers	4,8	- 0,4	6,8	3,4	- 1,3	0,0	- 0,5	3,4
Services	42,4	2,7	2,5	2,3	2,5	2,4	2,4	1,9
Loyers-eau	7,4	3,8	3,6	3,3	3,5	3,3	3,3	2,2
Santé	5,2	3,5	2,5	1,4	2,3	0,9	1,2	1,5
Transports	2,3	- 0,1	1,8	1,3	1,4	2,2	1,7	2,0
Communications	2,7	- 0,4	- 4,6	- 2,8	- 0,6	- 1,9	- 1,7	- 1,7
Autres services	24,7	2,7	2,9	2,8	2,8	2,9	2,9	2,3
Total hors énergie	92,1	1,5	1,3	1,6	1,4	1,6	1,7	1,5
Total hors tabac	98,2	1,5	1,7	1,6	1,3	1,6	1,6	1,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>
Sous-jacent	61,3	1,4	1,2	1,4	1,4	1,6	1,6	1,2

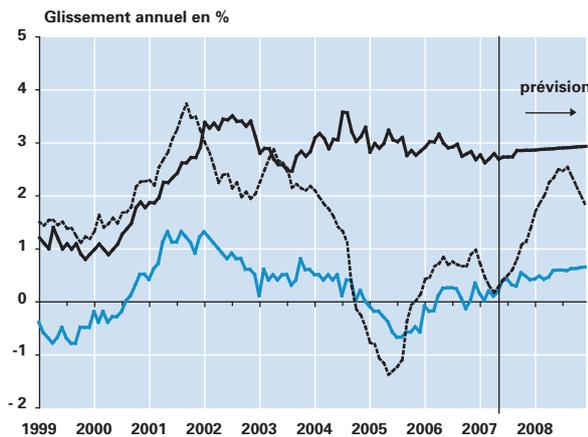
**Inflation totale**



Après avoir oscillé autour de 1,2 % depuis le début de l'année 2007, l'inflation totale devrait progressivement se redresser jusqu'au début de l'année 2008 principalement par un effet de base sur les prix des produits pétroliers.

**Principales composantes de l'inflation sous-jacente**

- Autres produits manufacturés
- Autres services
- - - Alimentaire hors frais hors viandes



L'inflation sous-jacente devrait continuer à se redresser très graduellement en 2007 et 2008.

**Salaire, inflation et salaire réel (secteur marchand non agricole)**

(Moyenne annuelle en %)	2005	2006	2007	2008
SMPT	3,2	3,4	3,3	3,4
IPC	1,8	1,6	1,3	1,6
Pouvoir d'achat du SMPT (1)	1,4	1,7	2,0	1,7

(1) : Déflaté par l'indice des prix à la consommation.

### **Comment expliquer la grande modération de l'inflation depuis 2005 ?**

L'analyse de l'évolution des prix à la consommation se fait habituellement selon deux approches :

- Une approche par la demande dans laquelle l'inflation survient chaque fois qu'une hausse de la demande n'est pas accompagnée d'une progression de l'offre. Cette approche est particulièrement adaptée si des tensions existent sur les facteurs de productions : faible taux de chômage, tensions sur les ressources en main d'œuvre, haut niveau de l'utilisation des capacités de production,...
- Une approche par les coûts où l'inflation serait davantage la résultante de chocs exogènes sur les coûts de production comme par exemple une hausse du prix des matières premières ou du salaire minimum.

Les évolutions des prix et des salaires sont fortement interdépendantes (d'où l'expression de « boucle prix-salaires »). Les prix de production, qui correspondent aux prix de vente des entreprises aux secteurs assurant la distribution, prennent en compte un taux de marge et les coûts salariaux ; dans le même temps, les salaires sont négociés par les salariés en référence à l'évolution des prix – les salariés cherchant à conserver leur pouvoir d'achat – et en tenant compte des tensions sur le marché du travail. Dans ce contexte, un choc sur les salaires tend à se traduire par une hausse des prix qui est à nouveau susceptible d'influencer la progression des salaires.

La hausse des prix de l'énergie intervenue en France depuis le printemps 2004, qui devrait avoir augmenté les prix de production, ne s'est néanmoins pas traduite par une accélération significative de l'inflation. L'inflation est même demeurée très contenue, passant en moyenne annuelle de 2,1 % en 2004 à 1,6 % en 2006.

### **Cette évolution reflète une grande modération des prix à la consommation hors produits énergétiques, des salaires et des prix des importations.**

La transmission de la hausse des prix du pétrole aux autres composantes de l'indice des prix a donc été très limitée. De nombreux facteurs ont contribué à ce résultat :

- Le manque de dynamisme du marché du travail jusqu'en 2005 a été peu propice à une accélération des salaires, même si le SMIC horaire a bénéficié de la convergence des Garanties Mensuelles de Rémunération.
- Dans un contexte d'appréciation de l'euro – qui a pesé sur l'activité – et d'augmentation de la part de marché des produits en provenance des pays émergents à bas coûts, les prix des importations n'ont que très faiblement progressé.
- L'intensification de la concurrence des pays émergents et les mesures prises en France dans le secteur de la distribution ont également joué un rôle modérateur sur l'inflation.
- Les prix administrés ont été peu dynamiques sur cette période, avec en particulier, une absence de hausse du prix du tabac, et n'ont de ce fait pas alimenté l'inflation.

## Les échanges extérieurs

### ■ À l'image de la demande mondiale, les exportations ralentiraient en 2007 pour accélérer de nouveau en 2008.

Entre 2002 et 2006, les exportations françaises ont augmenté, en volume, à un rythme annuel moyen de 2½ %. Ce rythme est très en retrait par rapport à la progression du commerce mondial qui a été de près de 9 % par an. Cette croissance ralentie de nos exportations retraçait pour partie le faible dynamisme de la demande chez nos partenaires traditionnels (et tout particulièrement en zone euro), des pertes de compétitivité-prix liées à l'appréciation de l'euro entre 2002 et 2004 et des pertes de compétitivité-coût, notamment vis-à-vis de l'Allemagne où la modération salariale a été forte ces dernières années. Toutefois, la dégradation de notre performance à l'exportation était également pour partie inexplicée au regard des déterminants macroéconomiques usuels de l'exportation. Des facteurs sectoriels ont également joué comme, par exemple, les difficultés rencontrées par le secteur automobile français (12 % des exportations françaises) et liées à un renouvellement insuffisant de sa gamme de produits.

En 2007, les exportations françaises ralentiraient, en ligne avec l'activité mondiale. La demande mondiale adressée à la France progresserait de + 4,7 % en 2007 après + 9,3 % en 2006. La compétitivité-prix de nos entreprises se maintiendrait : les prix français à l'exportation progresseraient au même rythme que ceux de leurs compétiteurs grâce à des efforts de marge significatifs. De plus, les pertes de parts de marché dans le secteur de l'automobile seraient moindres du fait du renouvellement de gamme en cours. Au total, les exportations en volume progresseraient de + 3,6 % après + 5,5 % en 2006.

En 2008, les exportations de biens profiteraient de l'accélération de l'activité mondiale. Plus marginalement, sous l'hypothèse d'une stabilisation du change à compter d'août 2007 (1 € = 1,37 USD) et du fait d'un différentiel de prix à l'exportation toujours favorable, nos entreprises bénéficieraient également d'une amélioration de leur compétitivité-prix. Parallèlement, à l'image du second trimestre de 2007, les exportations de services progresseraient sur un rythme plus habituel en comparaison de ce que l'on observait depuis la mi-2006. Au total, les exportations progresseraient d'environ + 5,7 % en 2008.

### ■ Dans un contexte de demande intérieure toujours dynamique, les importations suivraient le profil des exportations ; elles ralentiraient en 2007 et accéléreraient en 2008.

Sur la période 2002-2006, les importations totales en volume ont augmenté en moyenne annuelle de 4½ % soit près de deux points plus rapidement que les exportations. Les importations ont bénéficié de la bonne orientation sur cette période de la demande intérieure et notamment de la consommation des ménages. Elles ont également été favorisées par les pertes de compétitivité des entreprises françaises sur le marché intérieur du fait de l'appréciation de l'euro. L'intégration croissante de l'économie française avec l'économie mondiale, qui se traduit en particulier par une augmentation constante du contenu en importations des exportations, contribue également à stimuler la demande de produits importés.

En 2007, les importations ralentiraient à + 4,4 % en 2007 après + 6,8 % en 2006 en lien avec le moindre dynamisme des exportations. Par ailleurs, la compétitivité-prix des producteurs français sur le marché intérieur resterait globalement inchangée.

En 2008, les importations accéléreraient en 2008, à + 5,5 %, en ligne avec la demande intérieure et le redressement des exportations.

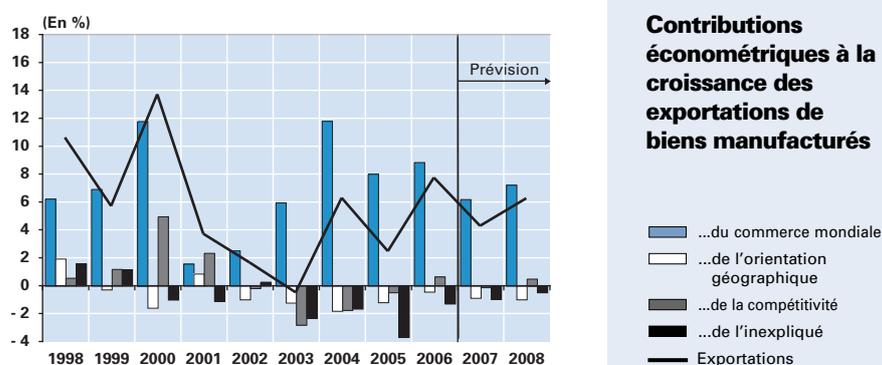
■ **Le solde des échanges des biens et services se stabiliserait en 2008, malgré le décalage de conjoncture entre la France et ses partenaires. Le solde des transactions courantes se creuserait un peu en raison de la hausse des transferts courants.**

En 2006, le déficit des transactions courantes s'est creusé en lien avec l'augmentation de la facture énergétique. À l'inverse, le solde des produits agroalimentaires s'est légèrement redressé et l'excédent des revenus a également augmenté.

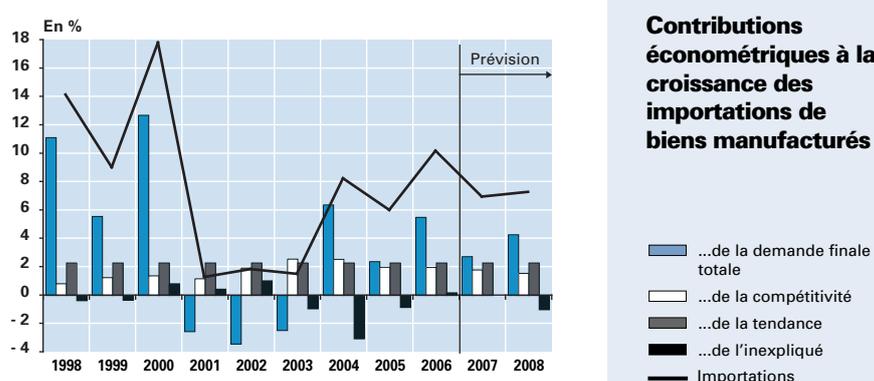
En 2007, le déficit courant devrait se stabiliser. La conjonction d'un ralentissement de la demande mondiale et d'une demande intérieure qui décélère moins vite pèserait sur le solde des produits manufacturiers. Cette dégradation serait cependant compensée par l'augmentation du solde des services et des revenus.

En 2008, le regain de dynamisme des exportations compenserait presque entièrement l'impulsion donnée aux importations par la demande intérieure pour stabiliser le solde des transactions sur les biens. L'excédent des transactions sur les services progresserait encore sensiblement. Les transferts courants seraient en progression et contribueraient à l'essentiel du creusement de la balance courante.

En 2007 et en 2008, le profil des exportations suivrait celui de la demande mondiale adressée à la France.



Les importations ralentiraient en 2007 en raison notamment du moindre dynamisme des exportations, dont le contenu en importations augmente au cours du temps. Elles accéléreraient en 2008 dans le sillage de l'activité en France et à l'étranger.



**Contributions économétriques à la croissance des exportations de biens manufacturés**

- ...du commerce mondiale
- ...de l'orientation géographique
- ...de la compétitivité
- ...de l'inexpliqué
- Exportations

**Contributions économétriques à la croissance des importations de biens manufacturés**

- ...de la demande finale totale
- ...de la compétitivité
- ...de la tendance
- ...de l'inexpliqué
- Importations

### Principaux éléments du compte des transactions courantes (soldes, Md€ courants)

	2005	2006	2007	2008
<b>Biens et services</b>	<b>- 12,3</b>	<b>- 21,8</b>	<b>- 24,3</b>	<b>- 24,6</b>
<b>Biens</b>	<b>- 23,0</b>	<b>- 30,0</b>	<b>- 33,5</b>	<b>- 36,5</b>
Données douanières (FAB-FAB)	- 22,5	- 26,8	- 31,7	- 34,6
Agro-alimentaire (CAF-FAB)	7,6	8,5	9,6	10,8
Energie (CAF-FAB)	- 38,3	- 46,4	- 43,0	- 44,9
Produits manufacturés (CAF-FAB)	- 5,2	- 3,2	- 13,2	- 16,5
<b>Services</b>	<b>10,6</b>	<b>8,3</b>	<b>9,1</b>	<b>11,9</b>
dont voyages	10,8	12,1	12,2	13,4
<b>Revenus</b>	<b>18,7</b>	<b>21,0</b>	<b>22,1</b>	<b>20,2</b>
Rémunération des salariés	8,5	8,6	8,9	9,2
Revenus des investissements	10,2	12,5	13,2	11,0
<b>Transferts courants</b>	<b>- 22,1</b>	<b>- 21,7</b>	<b>- 21,5</b>	<b>- 24,4</b>
<b>Transactions courantes</b>	<b>- 15,7</b>	<b>- 22,5</b>	<b>- 23,8</b>	<b>- 28,8</b>
<b>Transactions courantes en % du PIB</b>	<b>- 0,7 %</b>	<b>- 1,3 %</b>	<b>- 1,3 %</b>	<b>- 1,5 %</b>

Source : Balance des Paiements de la Banque de France et Direction Générale des Douanes et des Droits indirects jusqu'en 2006.

Note : FAB : enregistré à la valeur de sortie de France (franco à bord) ; CAF : enregistré à la valeur d'entrée en France (coût de la marchandise, dépenses d'assurance et de fret).

## Scénarios alternatifs

La prévision économique associée au Projet de loi de finances (PLF) pour 2008 décrit une accélération lente de l'activité aux États-Unis en 2008 après un ralentissement en 2007 et une croissance toujours forte dans la zone euro. Ce scénario est aussi celui que les organisations internationales (FMI, OCDE, Commission européenne) privilégient. Il est naturellement sujet à incertitude. Des évolutions plus marquées, favorables ou non, ne sont pas à exclure. On explore ici deux scénarios alternatifs.

Un scénario plus défavorable illustre les risques liés aux tensions récentes sur les marchés financiers. La prévision centrale associée au PLF tient déjà compte des difficultés du marché immobilier américain. Le redressement attendu dans le secteur et plus généralement le redressement de l'activité aux États-Unis ont été différés par rapport aux dernières prévisions économiques du Gouvernement (cf. fiche « retour sur les prévisions ») réalisées avant l'été. L'hypothèse d'une dégradation généralisée et de grande ampleur des conditions d'accès au crédit, au plan international, pour les ménages et les entreprises, qui n'est aujourd'hui pas considérée comme la plus probable, est cependant étudiée dans un premier scénario alternatif.

Un scénario plus favorable est possible qui résulterait d'une accélération plus marquée de la productivité dans la zone euro à la faveur des réformes engagées dans différents pays, comme relevé récemment par la Commission européenne.

### ■ Scénario 1 : Un resserrement des conditions d'accès au crédit au niveau international.

Les tensions sur les marchés intervenues cet été se sont traduites par une réévaluation sensible des risques sur l'ensemble des marchés financiers. Dans le scénario central retenu pour le PLF 2008, ces fluctuations sont supposées ne pas modifier sensiblement la politique de crédit des institutions financières, notamment en raison du niveau élevé de leur capitalisation et de leur haut niveau de profitabilité antérieurs.

Il est possible cependant que les comptes publiés prochainement par les banques aux États-Unis et en Europe présentent une progression significative de leur exposition au risque. Dans ces conditions, face à un risque perçu comme plus important, certaines institutions financières pourraient être conduites à resserrer leur politique d'octroi de crédit au secteur privé. Parallèlement, les entreprises pourraient rencontrer des difficultés à se refinancer sur les marchés financiers. La raréfaction du crédit pourrait prendre la forme d'une plus grande exigence en matière d'apport initial lors d'un prêt immobilier, d'une durée de prêt plus courte ou de l'exclusion de certains projets d'entreprises. Dans ce cas, les investissements des entreprises et des ménages seraient bridés ; les prix des actions et de l'immobilier s'orienteraient à la baisse ; la consommation ralentirait du fait des effets induits par la chute du prix des actifs sur la richesse des ménages et d'un recours plus limité au crédit.

Dans ce scénario aujourd'hui estimé relativement peu probable par les analystes, la croissance aux États-Unis pourrait descendre à + 1 ½ % l'an prochain. La croissance de la zone euro serait également ralentie d'environ ½ point de PIB sous l'effet à la fois du ralentissement de la demande interne et du ralentissement intervenant outre-Atlantique. Dans ces conditions, la croissance de l'économie française serait ramenée dans une fourchette de 1 ½ % à 2 % l'an prochain.

## Scénario 1 : Resserrement généralisé et de grande ampleur des conditions d'accès au crédit dans tous les pays

Taux de croissance annuel en %	Projections
	2008
<b>France</b>	
PIB	1 <sup>1/2</sup> - 2
Demande intérieure	1,8
Exportations nettes (1)	0,0
Exportations	5,1
Importations	4,8
Inflation (2)	1,6
<b>Environnement international de la France</b>	
PIB zone euro	1,9
PIB des États-Unis	1,6
Demande mondiale de biens adressée à la France	5,5
Inflation zone euro (2)	1,7

Source : DGTPE.

(1) Contribution à la croissance du PIB.

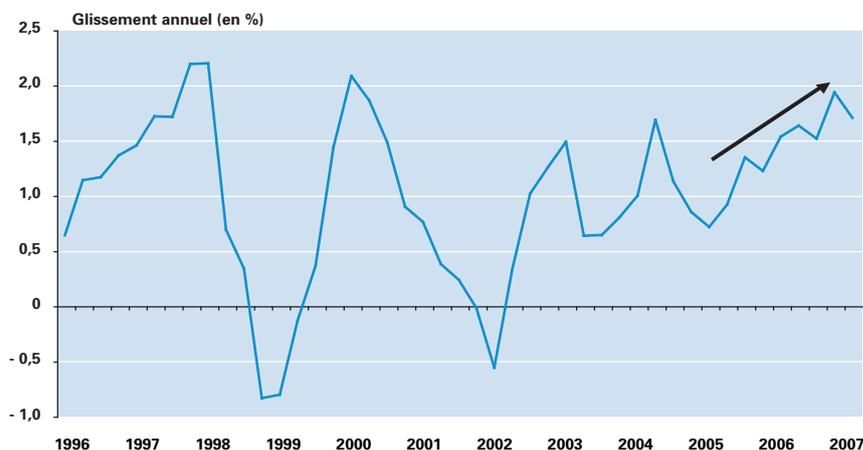
(2) Déflateur de la consommation.

## ■ Scénario 2 : Une croissance plus soutenue en zone euro du fait d'une accélération plus marquée de la productivité.

Les prévisions du PLF font l'hypothèse que la croissance potentielle de la zone euro reste globalement inchangée. On observe pourtant depuis plusieurs trimestres une accélération de la productivité du travail en zone euro (cf. graphique). Cette accélération a certainement une dimension cyclique, l'activité repartant en général plus rapidement que l'emploi.

Au-delà, nombre de réformes menées ces dernières années chez nos partenaires vont dans le sens d'une accélération de la productivité structurelle du travail en zone euro. Il s'agit notamment des réformes favorisant la concurrence dans le secteur des biens et services, de celles qui visent à accroître l'effort en R&D et des réformes qui permettent de faire progresser la qualification de la main d'œuvre (notamment pour les études supérieures).

Une accélération de la productivité en zone euro a pour effet d'augmenter à terme la production et la consommation. Toutefois, l'accélération de la production potentielle, si elle tarde à être perçue par les agents économiques, ne s'accompagne pas immédiatement d'une accélération de la demande. Pour permettre à cette dernière de s'ajuster à la hausse dans la perspective



**Productivité apparente du travail en zone euro (activité marchande non agricole)**

Source : Eurostat

d'une baisse de l'inflation, une baisse des taux serait utile. L'euro pourrait se déprécier et les prix d'actifs progresser. L'ensemble de ces mouvements stimulerait à la fois la demande interne et externe en zone euro.

Dans ces conditions, en supposant un effet rapide des réformes mises en œuvre, la productivité du travail pourrait accélérer significativement dans la zone euro. Si elle était plus dynamique d'environ 0,5 point pendant 5 ans dans l'ensemble de la zone euro, la croissance en zone euro et en France pourrait se situer dès 2008 dans la fourchette 2½ % - 3 %.

### Scénario 2 : Accélération de la productivité en zone euro

Taux de croissance annuel en %	Projections
	2008
<b>France</b>	
PIB	2½ - 3
Demande intérieure	2,9
Exportations nettes (1)	- 0,1
Exportations	6,1
Importations	6,2
Inflation (2)	1,8
<b>Environnement international de la France</b>	
PIB zone euro	2,8
PIB des États-Unis	2,2
Demande mondiale de biens adressée à la France	6,9
Inflation zone euro (2)	1,9

Source : DGTPE.

(1) Contribution à la croissance du PIB.

(2) Déflateur de la consommation.

## Comparaison avec les prévisions du groupe technique

Le groupe technique de la Commission Économique de la Nation, qui se réunit deux fois par an pour comparer les prévisions économiques du Gouvernement à celles des principaux instituts de conjoncture privés et publics (voir encadré pour la composition), se tiendra le 2 octobre 2007. Cette fiche rend compte des écarts entre les prévisions du PLF 2008 et la moyenne des prévisions du groupe technique (ou « consensus du groupe technique »).

Le groupe technique est composé des organismes suivants : AFEDE, Barclays, BIPE, BNP-Paribas, COE-Rexecode, Crédit Agricole, Deutsche Bank, Euler Hermes, Expansion, Gama, Goldman Sachs, HSBC, JP Morgan, Morgan Stanley, Natexis, OFCE et Société Générale.

### ■ La prévision sous-jacente au PLF 2008 est proche de la moyenne du groupe technique en ce qui concerne l'environnement international de la France.

#### Des hypothèses identiques sur le taux de change et un scénario du PLF un peu plus prudent sur le prix du pétrole.

S'agissant du taux de change, la prévision sous-jacente au PLF est fondée sur une hypothèse conventionnelle de gel des taux de change à leur moyenne d'août et de septembre 2007 qui est identique à la moyenne des prévisions des membres du groupe technique pour 2008 (soit 1,37 USD pour 1 €). Ces dernières sont cependant très variables à l'horizon de 2008, l'euro étant compris entre 1,26 USD selon la prévision la plus basse et 1,48 USD selon la prévision la plus haute.

Le scénario du PLF table sur une hypothèse de prix du pétrole un peu plus prudente que celle de la moyenne du groupe technique. Alors que le premier retient comme hypothèse un prix du baril de Brent à 73 USD l'an prochain, soit le niveau moyen observé en août et septembre 2007, le consensus du groupe technique se situe à 66 USD le baril pour 2008. La diversité des scénarios est très grande parmi les membres du groupe technique : en 2008, le prix prévu varie entre 55 USD et 74 USD le baril selon les instituts.

#### Des prévisions très proches sur l'environnement international de la zone euro.

Le consensus du groupe technique et le scénario du PLF décrivent un léger ralentissement en moyenne annuelle de l'environnement international hors zone euro.

Le scénario retenu pour le PLF, s'agissant de l'activité aux États-Unis, est le même que celui de la moyenne du groupe technique (croissance de + 2,2 % en 2008 dans le PLF et pour le consensus). Aucun des instituts ne table sur une reprise très rapide de l'activité outre-Atlantique : la prévision de croissance américaine pour 2008 la plus pessimiste est à + 1,3 %, la plus optimiste à + 2,7 %.

Les prévisions sur le Japon du consensus du groupe technique sont légèrement plus optimistes que celles retenues dans le scénario du PLF (+ 1,9 % contre + 1,6 % en 2008).

Le groupe technique table comme le PLF sur un léger ralentissement en Chine d'ici 2008 (+ 10,3 % pour le consensus et + 10,6 % pour le PLF), à partir d'un niveau qui reste très élevé.

(1) Les prévisions des participants au groupe technique ont été collectées le 20 septembre 2007, soit quelques jours avant la présentation du PLF 2008.

### **Pour la zone euro, les prévisions de croissance sont un peu plus favorables dans le scénario du PLF.**

La prévision moyenne du groupe technique pour la croissance de la zone euro est la même que celle retenue pour le PLF en 2007 (+ 2,6 %), mais est légèrement inférieure pour 2008 (+ 2,0 % contre + 2,3 % pour le PLF). Cette faible différence s'explique principalement par une prévision un peu plus allante sur les échanges extérieurs de la zone euro pour le PLF.

Les prévisions en matière d'inflation en zone euro sont très proches, même si le consensus du groupe technique indique une inflation plus haute que dans le PLF (+ 1,9 % en moyenne annuelle en 2008, contre + 1,8 %).

### **■ L'hypothèse de croissance du PLF pour 2008 est prudente.**

**Pour 2007**, la moyenne des prévisions des membres du groupe technique est égale à 1,8 %, soit un niveau proche du bas de la fourchette de 2 % - 2½ % retenu en 2006 pour la construction du Projet de loi de finances pour 2007. Sous réserve de révisions possibles liées notamment au dynamisme remarquable des créations d'emplois observées au 2<sup>e</sup> trimestre, le chiffre décevant de la croissance au 2<sup>e</sup> trimestre 2007, commun avec l'Allemagne et le reste de la zone euro, devrait peser sur le taux de croissance pour 2007. Le Gouvernement anticipe donc pour 2007 une croissance proche de 2 %.

Beaucoup d'aléas demeurent néanmoins. Ces aléas devraient être orientés plutôt à la hausse. Les trimestres de croissance basse sont statistiquement suivis par des trimestres de croissance élevée. Par ailleurs, la tendance de fond de l'économie française reste bonne. Le rythme de croissance a presque doublé en moyenne annuelle au 1<sup>er</sup> semestre 2007 par rapport au 2<sup>nd</sup> semestre 2006 et le rythme de créations d'emplois dans le secteur marchand a nettement augmenté au 1<sup>er</sup> semestre 2007 (+ 162 900, après + 89 900 au 2<sup>nd</sup> semestre 2006).

**Pour 2008**, le scénario du Projet de loi de finances retient une fourchette prudente de 2 % à 2½ % pour la croissance française compatible avec celle du consensus du groupe technique : la moyenne des prévisions des institutions est de 2,0 %. Les prévisions sont comprises entre 1,5 % et 2,6 %.

L'hypothèse de croissance du PLF pour 2008 est prudente. Elle tient compte des déterminants habituels de l'investissement et de la compétitivité.

- La consommation des ménages progresse de manière quasiment identique dans les deux scénarios. Ceci tient d'une part à une appréciation très proche sur le pouvoir d'achat du revenu des ménages qui croît, en 2008, de 2,6 % pour le groupe technique contre 2,5 % pour le PLF. D'autre part, les membres du groupe technique et le PLF tablent sur la même trajectoire du taux d'épargne en 2007 et 2008 : après une baisse puis une stabilisation, il s'établirait à des niveaux très comparables l'an prochain (respectivement à 16,0 % et 16,1 % du revenu disponible brut des ménages).
- La prévision d'investissement productif du scénario du PLF est un peu plus favorable que celle du groupe technique. L'éventail des prévisions entre les différents instituts est très large sur cette composante de la demande traditionnellement très volatile. Le Gouvernement table sur un effet dynamique des mesures de stimulation de l'offre productive contenues dans la loi du 21 août 2007. La vigueur des créations d'entreprises sur les derniers mois constitue un élément conjoncturel confortant cette anticipation.

- Le scénario du PLF retient une contribution de l'extérieur à la croissance neutre en 2008, alors que le groupe technique estime que les échanges pèseront encore sur l'activité. Le Gouvernement observe que le volume des exportations s'est sensiblement redressé au 1<sup>er</sup> semestre 2007 et que les exportateurs français ont su comprimer leurs marges sur le passé récent. Surtout, le solde des échanges de services devrait continuer à se redresser en prévision. Par ailleurs, le ralentissement américain ne devrait pas peser très sensiblement sur le volume global de nos exportations, comme l'explique le chapitre thématique consacré à ce sujet. Enfin, les mesures de soutien aux PME innovantes et exportatrices devraient commencer à porter leurs fruits à partir de l'année prochaine. Dans ce contexte, la contribution défavorable du commerce extérieur devrait sensiblement se réduire en 2008.

Les prévisions d'inflation sont très proches. Le profil de l'inflation est similaire dans les deux scénarios, avec une inflation basse en 2007 qui se relève légèrement ensuite. En 2008, le scénario du PLF table sur une inflation presque identique à celle du groupe technique (1,6 % contre 1,7 % en moyenne pour les instituts).

#### ■ Les évolutions des finances publiques sont un peu différentes.

Le consensus du groupe technique prévoit un déficit public proche du PLF pour 2007 (2,6 points de PIB contre 2,4 points de PIB pour le PLF). Pour 2008, il prévoit que le déficit augmenterait légèrement à 2,7 points de PIB, alors que la prévision du PLF montre une légère amélioration à 2,3 points de PIB.

Il faut noter que les instituts n'étaient sans doute pas en mesure au moment où ils ont communiqué leurs prévisions de prendre en compte l'ensemble des mesures inscrites en PLF et PLFSS 2008.

	Scénario économique sous-jacent au PLF pour 2008 (septembre 2007)		Moyenne des prévisions du groupe technique du 2 octobre 2007	
	2007	2008	2007	2008
	<b>International</b>			
Taux de change €/USD	1,35	1,37	1,37	13,7
Prix du pétrole (USD par baril)	68	73	68	66
Croissance du PIB				
États-Unis	1,8	2,2	1,9	2,2
Japon	2,0	1,6	2,0	1,9
Zone euro	2,6	2,3	2,6	2,0
Allemagne	2,6	2,3	2,6	2,1
Prix à la consommation de la zone euro (moyenne annuelle)	1,9	1,8	2,0	1,9
<b>France</b>				
PIB	2 – 2 <sup>1/2</sup> (1)	2 – 2 <sup>1/2</sup>	1,8	2,0
Demande intérieure hors stocks	2,1	2,3	2,2	2,2
Dép. de conso. des ménages	2,0	2,5	2,0	2,4
Dép. de conso. finale des APU	1,6	0,7	1,7	1,6
FBCF totale	2,7	3,3	3,6	2,6
Société et EI	4,5	4,8	4,4	3,2
Ménage hors EI	1,0	2,0	1,5	1,5
Variation de stocks (contribution)	0,1	0,0	0,0	0,1
Exportations nettes (contribution)	- 0,3	0,0	- 0,4	- 0,3
Exportations	3,6	5,7	3,3	4,0
Importations	4,4	5,5	4,3	4,8
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	1,3	1,6	1,4	1,7
Prix à la consommation (glissement annuel)	1,6	1,5	1,8	1,5
Déflateur du PIB	1,8	1,8	1,9	1,8
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête (2)	1,5	1,6	1,8	1,4
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut	2,8	2,5	2,9	2,6
Taux d'épargne des ménages (en %)	16,1	16,1	16,1	16,0
Capacité de financement des APU (en points de PIB)	- 2,4	- 2,3	- 2,6	- 2,7

(1) La croissance en 2007 devrait être proche de la borne basse de la fourchette.

(2) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

## Tableaux

Tableau 1

Évolution des ressources et emplois  
de biens et services (\*)

(en milliards d'euros et en indices)

	2005		2006				2007 Prévision				2008 Prévision			
	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	
<b>Ressources</b>						102,0 -				102,0 -				
Produit Intérieur Brut	1 717,9	102,0	1 752,1	102,3	1 792,0	102 <sup>1/2</sup> (1)	1 826,9	101,8	1 860,5	102 <sup>1/2</sup>	1 902,4	101,8	1 936,8	
Importations	462,9	106,8	494,4	102,5	507,0	104,4	529,3	99,9	529,0	105,5	558,1	100,7	561,7	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 180,9</b>	<b>103,0</b>	<b>2 246,5</b>	<b>102,3</b>	<b>2 298,9</b>	<b>102,5</b>	<b>2 356,2</b>	<b>101,4</b>	<b>2 389,5</b>	<b>103,0</b>	<b>2 460,4</b>	<b>101,5</b>	<b>2 498,5</b>	
<b>Emplois</b>														
Dépenses de consommation des ménages	955,0	102,1	974,8	101,9	993,2	102,0	1 013,5	101,7	1 031,2	102,5	1 057,4	101,7	1 075,4	
Dépenses de consommation des APU	408,3	101,4	414,0	102,3	423,7	101,6	430,6	101,7	437,9	100,7	441,0	101,5	447,7	
Dépenses de consommation des ISBLSM	22,7	98,9	22,5	103,6	23,3	101,6	23,7	101,7	24,1	100,7	24,2	101,5	24,6	
Formation brute de capital fixe	340,7	103,7	353,4	103,7	366,4	102,7	376,2	102,5	385,5	103,3	398,4	102,2	407,1	
dont :														
Sociétés non financières et E.I.	175,0	104,1	182,1	102,6	186,9	104,5	195,4	102,5	200,2	104,8	209,7	102,1	214,2	
Ménages hors E.I.	93,9	104,5	98,0	105,8	103,7	101,0	104,8	102,8	107,7	102,0	109,9	102,8	112,9	
Sociétés financières	12,6	105,4	13,3	101,3	13,4	103,1	13,9	102,6	14,2	103,0	14,6	102,0	14,9	
Administrations publiques	56,9	101,1	57,5	104,5	60,1	99,6	59,9	102,1	61,1	101,2	61,8	101,5	62,7	
ISBLSM	2,3	102,1	2,4	94,4	2,3	99,6	2,2	102,1	2,3	101,2	2,3	101,5	2,4	
Exportations	447,3	105,5	471,8	102,0	481,1	103,6	498,5	100,0	498,4	105,7	526,7	100,7	530,2	
Objets de valeur	0,9	89,8	0,8	107,4	0,8	101,8	0,9	101,7	0,9	101,9	0,9	101,7	0,9	
Variations de stocks	6,1		9,2		10,3		12,9		11,6		11,8		12,6	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>2 180,9</b>	<b>103,0</b>	<b>2 246,5</b>	<b>102,3</b>	<b>2 298,8</b>	<b>102,5</b>	<b>2 356,2</b>	<b>101,4</b>	<b>2 389,5</b>	<b>103,0</b>	<b>2 460,4</b>	<b>101,5</b>	<b>2 498,5</b>	
dont :														
Demande totale hors stocks	2 174,8	102,9	2 237,3	102,3	2 288,6	102,4	2 343,3	101,5	2 377,8	103,0	2 448,6	101,5	2 485,9	
Demande intérieure totale	1 733,6	102,4	1 774,7	102,4	1 817,9	102,2	1 857,7	101,8	1 891,1	102,3	1 933,7	101,8	1 968,4	
Demande intérieure hors stocks	1 727,5	102,2	1 765,5	102,4	1 807,6	102,1	1 844,8	101,9	1 879,5	102,3	1 921,9	101,8	1 958,8	

(\*) Ces prévisions ont été faites sur la base du compte provisoire 2006 de l'INSEE.

(1) La croissance en 2007 devrait être proche de la borne basse de la fourchette.

Tableau 2

## Contributions à la croissance du P.I.B.

(Taux de croissance annuel moyen en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 Prév.	2008 Prév.
<b>Contributions à la croissance du PIB</b>														
(aux prix de l'année précédente)														
Dépenses de consommation des ménages	0,9	0,9	0,3	-2,1	1,9	2,0	1,4	1,2	1,2	1,4	1,2	1,2	1,1	1,4
Dépenses de consommation des APU	0,0	0,5	0,3	-0,1	0,3	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5	0,2	0,3	0,4	0,2
Formation brute de capital fixe totale	0,3	0,1	0,1	1,2	1,5	1,4	0,5	-0,3	0,4	0,7	0,8	0,7	0,5	0,7
dont : Sociétés non financières et E.I.	0,3	0,0	0,1	0,9	0,9	0,8	0,4	-0,3	0,0	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5
Ménages hors E.I.	0,1	0,0	0,0	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1
Sociétés financières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Administrations publiques	-0,1	0,0	-0,2	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
Variations de stocks et objets de valeur	0,5	-0,8	0,3	0,8	-0,1	0,5	-0,4	-0,3	-0,3	0,6	0,0	0,2	0,1	0,0
Commerce extérieur	0,3	0,4	1,3	-0,5	-0,4	-0,3	0,1	0,0	-0,6	-0,7	-0,6	-0,4	-0,3	0,0
dont : Exportations	1,8	0,8	3,0	2,1	1,2	3,3	0,7	0,4	-0,3	1,0	0,7	1,4	1,0	1,5
Importations	-1,5	-0,5	-1,7	-2,7	-1,6	-3,6	-0,6	-0,5	-0,3	-1,7	-1,3	-1,8	-1,2	-1,6
<b>PIB</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>2,2</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>	<b>3,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>2,5</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>	<b>2-2<sup>1/2</sup> (1)</b>	<b>2-2<sup>1/2</sup></b>

(1) La croissance en 2007 devrait être proche de la borne basse de la fourchette.

# prévisionnels

Tableau 3

## Comptes des sociétés non financières

(Taux de croissance en valeur)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 Prév.	2008 Prév.
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>										
Emplois										
Rémunération des salariés	4,9	6,2	5,2	4,2	2,8	3,9	3,2	4,1	4,8	5,0
dont : Salaires bruts	5,2	7,2	5,7	4,4	2,7	4,2	3,3	4,3	4,8	5,0
Cotisations sociales employeurs	4,0	3,4	3,7	3,6	3,3	2,9	2,9	3,4	4,7	5,1
Impôts liés à la production et à l'importation	2,9	1,3	2,0	3,4	1,7	7,5	7,6	3,3	3,0	1,0
Excédent brut d'exploitation	- 0,4	6,1	5,2	1,1	3,9	3,5	1,2	4,8	2,5	4,6
Ressources										
Valeur ajoutée	3,2	6,2	4,8	3,2	3,0	4,0	2,8	3,7	4,1	4,8
Subventions d'exploitation	- 5,8	- 19,8	28,2	2,6	10,6	0,9	3,8	48,1	- 2,2	- 1,3
<b>COMPTE DE REVENU</b>										
Emplois										
Revenus de la propriété (1)	- 1,4	21,9	8,6	4,5	5,8	12,0	8,9	11,4	5,5	5,4
dont : intérêts versés	- 9,4	36,5	22,0	- 9,2	- 4,4	- 4,8	2,2	10,7	6,0	3,3
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (1)	22,1	5,7	16,9	- 15,1	- 11,2	9,0	13,5	33,6	7,9	8,0
Revenu disponible brut	5,9	- 1,7	5,2	- 5,7	7,7	- 3,6	- 5,0	- 10,4	- 6,6	2,1
Ressources										
Revenus de la propriété	14,5	21,3	13,5	- 4,8	6,3	12,4	9,7	10,1	4,9	4,9
Excédent brut d'exploitation	- 0,4	6,1	5,2	1,1	3,9	3,5	1,2	4,8	2,5	4,6
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>										
FBCF	9,2	12,1	5,2	- 2,7	0,0	6,5	4,4	7,2	7,1	6,9
Variation de stocks (2)	5,0	12,9	6,0	0,9	- 1,5	1,8	7,0	11,3	11,1	13,5
Besoin de financement (2)	3,8	- 28,4	- 22,9	- 20,9	- 17,7	- 24,7	- 49,4	- 73,4	- 88,7	- 101,1

(1) L'évolution, en 2006, traduit la suppression de l'avoir fiscal. Au total, cependant, cette suppression est neutre sur le revenu disponible brut des entreprises.  
(2) En milliards d'euros.

Tableau 4

## Ratios caractéristiques des résultats d'entreprise

(Part dans la valeur ajoutée en %)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 Prév.	2008 Prév.
<b>RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS</b>										
Entreprises non financières (SNF-EI)	58,0	58,2	58,2	58,8	58,9	58,9	59,2	59,4	59,8	60,0
Sociétés non financières	64,6	64,6	64,8	65,4	65,3	65,3	65,5	65,8	66,2	66,3
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TAUX DE MARGE)</b>										
Entreprises non financières (SNF-EI)	38,3	38,1	38,5	37,8	37,9	37,6	37,1	37,6	37,2	37,0
Sociétés non financières	31,3	31,2	31,3	30,7	31,0	30,8	30,3	30,7	30,2	30,1
<b>INTÉRÊTS VERSÉS</b>										
Sociétés non financières	7,2	9,2	10,7	9,4	8,7	8,0	8,0	8,5	8,6	8,5
<b>IMPÔTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE</b>										
Sociétés non financières	4,0	4,0	4,5	3,7	3,2	3,3	3,7	4,7	4,9	5,1
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>										
Sociétés non financières	17,9	16,5	16,6	15,2	15,9	14,7	13,6	11,7	10,5	10,3

## Tableaux

Tableau 5

## Ratios caractéristiques de l'accumulation du capital

(en%)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 Prév.	2008 Prév.
<b>TAUX D'INVESTISSEMENT (1)</b>										
Entreprises non financières (SNF-EI)	17,5	18,3	18,3	17,3	17,0	17,3	17,6	18,1	18,6	19,0
Sociétés non financières	18,7	19,7	19,8	18,7	18,2	18,6	18,9	19,5	20,1	20,5
<b>TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES</b>										
au sens strict (2)	95,6	83,8	83,7	81,1	87,4	79,1	72,0	60,1	52,4	50,0
au sens large :										
Hors stocks (3)	106,4	90,1	89,5	86,9	86,7	84,7	73,4	63,9	58,0	55,8
Y compris stocks (4)	102,4	82,6	86,1	86,3	87,6	83,7	70,4	60,0	54,8	52,2

(1) Investissement/Valeur ajoutée.

(2) Épargne brute/FBCF.

(3) (Épargne brute + transferts nets en capital)/FBCF.

(4) (Épargne brute + transferts nets en capital)/(FBCF + variations de stocks).

Tableau 6

## Comptes des ménages

(Taux de croissance en valeur)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 Prév.	2008 Prév.
<b>COMPTE DE REVENU</b>										
Ressources										
Salaires bruts	4,8	6,2	4,9	4,3	2,5	3,7	3,3	3,8	4,1	4,0
- Cotisations sociales salariales	5,2	5,0	5,2	6,0	3,7	3,8	4,4	5,2	3,0	1,6
Salaires nets	4,8	6,3	4,9	4,1	2,3	3,6	3,1	3,6	4,3	4,3
Revenu mixte des EI	3,7	3,7	8,0	1,6	- 0,3	2,4	1,4	5,3	3,7	3,3
EBE et revenu mixte des ménages (hors EI)	2,4	7,5	6,0	2,8	4,4	5,6	6,3	7,9	6,0	5,4
Prestations sociales brutes	2,9	2,5	3,8	5,5	4,1	4,5	4,3	3,6	3,9	3,1
Revenus de la propriété (1)	- 6,6	10,2	6,2	- 1,6	1,2	6,7	3,6	3,3	4,8	4,5
Autres ressources	- 1,0	8,2	8,9	6,0	1,1	0,8	2,8	2,9	1,9	2,9
Emplois										
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (1)	6,6	4,4	2,5	- 0,4	3,3	3,0	5,9	2,4	1,7	3,3
Intérêts	- 18,3	17,6	21,9	- 14,1	- 10,4	2,4	- 0,4	12,3	8,0	5,3
Autres emplois	0,1	5,0	8,9	3,1	4,0	1,3	2,8	3,3	2,9	2,2
<b>REVENU DISPONIBLE BRUT</b>	<b>2,6</b>	<b>5,7</b>	<b>5,1</b>	<b>4,7</b>	<b>2,7</b>	<b>4,5</b>	<b>3,5</b>	<b>4,3</b>	<b>4,6</b>	<b>4,2</b>
dont : Dépenses de consommation	2,9	6,0	4,3	3,3	4,0	4,5	4,1	4,0	3,8	4,3
Épargne Brute	0,9	4,6	10,0	11,9	- 3,9	4,4	0,3	5,7	8,9	3,8

(1) L'évolution, en 2006, traduit la suppression de l'avoir fiscal. Au total, cependant, cette suppression est neutre sur le revenu disponible brut des ménages.

# prévisionnels

Tableau 7

## Salaires et pouvoir d'achat

(Taux de croissance moyen annuel)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 Prév.	2008 Prév.
<b>SALAIRES</b>										
Salaires bruts reçus par les ménages (1)	4,8	6,2	4,9	4,3	2,5	3,7	3,3	3,8	4,1	4,0
Salaires moyens annuels par tête (2)	2,3	3,2	2,0	3,2	2,5	4,0	3,2	3,4	3,3	3,4
<b>VARIATIONS EN POUVOIR D'ACHAT</b>										
Prix à la consommation des ménages	0,5	1,7	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,6	1,3	1,6
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête (3)	1,8	1,5	0,3	1,3	0,4	1,9	1,4	1,7	2,0	1,7
<b>POUVOIR D'ACHAT DU RDB (4)</b>										
	3,2	3,4	3,4	3,6	0,8	2,6	1,7	2,3	2,8	2,5

(1) Ensemble de l'économie.

(2) Branches marchandes non agricoles (EB-EP).

(3) Calculé avec le prix à la consommation des ménages.

(4) Calculé avec le déflateur de la consommation des ménages.

Tableau 8

## Taux d'épargne des ménages

(en %)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 Prév.	2008 Prév.
Taux d'épargne global (1)	15,2	15,1	15,8	16,9	15,8	15,8	15,3	15,5	16,1	16,1
Taux d'épargne financière (2)	6,3	6,7	6,9	8,0	6,6	6,2	5,5	5,4	6,0	6,0
Taux d'épargne non financière	8,9	8,4	8,9	8,9	9,2	9,6	9,8	10,1	10,2	10,1

(1) Taux d'épargne global : épargne brute/revenu disponible brut.

(2) Taux d'épargne financière : capacité de financement/revenu disponible brut.

Tableau 9

## Évolution du commerce extérieur de la France

(en milliards d'euros)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 Prév.	2008 Prév.
Total CAF-FAB	9,7	5,1	-13,3	-7,1	-3,4	-6,9	-19,2	-35,9	-41,1	-46,6	-50,6
dont :											
Produits agro-alimentaires	8,9	9,2	9,4	7,4	8,3	8,4	7,9	7,6	8,5	9,6	10,8
Energie	-9,3	-11,7	-23,4	-22,8	-21,4	-22,8	-28,6	-38,3	-46,4	-43,0	-44,9
Industrie	10,0	7,6	0,7	8,3	9,7	7,5	1,5	-5,2	-3,2	-13,2	-16,5
Total FAB-FAB	20,7	14,3	-4,2	0,5	5,2	0,9	-4,9	-22,5	-26,8	-31,7	-34,6
(en % du PIB)	(1,6)	(1,0)	(-0,3)	(0,0)	(0,3)	(0,1)	(-0,3)	(-1,3)	(-1,5)	(-1,7)	(-1,8)

Source : Douanes.

## Tableaux prévisionnels

Tableau 10

### Produit intérieur brut des pays industrialisés

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 Prév.	2008 Prév.
France	3,5	3,3	3,9	1,9	1,0	1,1	2,5	1,7	2,0	2-2 <sup>1/2</sup> (1)	2-2 <sup>1/2</sup>
Allemagne	2,0	2,0	3,2	1,2	0,0	-0,2	1,2	0,9	2,9	2,6	2,3
Royaume-Uni	3,4	3,0	3,8	2,4	2,1	2,8	3,3	1,8	2,8	2,9	2,3
Italie	1,3	1,9	3,8	1,7	0,3	0,1	1,0	0,2	1,9	1,7	1,5
Belgique	1,7	3,3	3,9	0,7	1,4	1,0	2,8	1,4	3,0	2,7	2,3
Pays-Bas	3,9	4,7	3,9	1,9	0,1	0,3	2,2	1,5	3,0	2,3	2,2
Espagne	4,5	4,7	5,0	3,6	2,7	3,1	3,3	3,6	3,9	3,8	2,8
UE à 15	2,9	3,0	3,9	1,9	1,1	1,1	2,2	1,5	-	-	-
Zone Euro	2,8	3,0	3,8	1,9	0,9	0,8	2,0	1,5	2,8	2,6	2,3
Zone Euro hors France	2,6	2,9	3,8	1,9	0,8	0,7	1,9	1,4	3,0	2,6	2,3
Etats-Unis	4,2	4,4	3,7	0,8	1,6	2,5	3,6	3,1	2,9	1,8	2,2
Japon	- 2,1	0,0	2,8	0,2	0,3	1,5	2,7	1,9	2,2	2,0	1,6
OCDE	2,6	3,3	4,0	1,1	1,6	1,9	3,2	2,6	3,2	2,3	2,2

Source : OCDE - données 1998-2006 Perspectives économiques n° 81 de juin 2007; données 2007-2008 prévisions DGTPÉ.

(1) La croissance en 2007 devrait être proche de la borne basse de la fourchette.

Tableau 11

### Prix à la consommation des pays industrialisés <sup>(1)</sup>

(En moyenne annuelle)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 Prév.	2008 Prév.
France	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,6	1,3	1,6
Allemagne	0,6	0,6	1,4	1,9	1,4	1,0	1,8	1,9	1,8	1,7	1,3
Royaume-Uni	1,6	1,1	1,0	1,2	1,4	1,3	1,4	2,0	2,3	2,3	1,8
Italie	2,0	1,7	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,2	2,2	1,9	1,9
Belgique	0,9	1,1	2,7	2,4	1,6	1,5	1,9	2,5	2,3	1,8	2,2
Pays-Bas	1,8	2,0	2,3	5,1	3,9	2,2	1,4	1,5	1,5	1,0	1,9
Espagne	1,8	2,2	3,5	2,8	3,6	3,1	3,1	3,4	3,6	2,9	3,2
Zone Euro	1,1	1,1	2,1	2,3	2,2	2,1	2,1	2,2	2,2	1,9	1,8
Etats-Unis	1,5	2,2	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7	3,4	3,2	2,7	2,3
Japon	0,2	- 0,5	- 1,1	- 1,1	- 1,4	- 0,9	- 0,7	- 0,8	- 0,3	- 0,5	0,3

(1) IPC pour la France et les Etats-Unis, IPCH pour la zone euro et les autres pays de la zone euro, déflateur de la consommation privée pour le Japon.

Source : INSEE, DGTPÉ.

# Évolution des finances publiques

## Vue d'ensemble

En 2006, le déficit public a poursuivi sa baisse et atteint 2,5 points de PIB<sup>1</sup>. Grâce à un respect de la norme de dépense et des recettes fiscales spontanément dynamiques – en lien notamment avec la bonne tenue de l'emploi –, le déficit devrait se réduire encore en 2007, atteignant 2,4 % du PIB. La stratégie de finances publiques pour la législature est placée sans ambiguïté sous le signe d'une maîtrise stricte des dépenses publiques : le rythme de pro-

gression des dépenses sera en moyenne divisé par deux. Dès 2008, sans attendre la révision générale des politiques publiques, une inflexion forte de l'évolution de la dépense permettra, tout en finançant un investissement marqué pour la croissance et pour l'avenir, une nouvelle amélioration du déficit, à 2,3%. Ce déficit étant légèrement inférieur au solde stabilisant la dette, la dette publique baisserait également en 2008.

## Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2006	2007	2008
Capacité de financement des administrations publiques*	- 2,5	- 2,4	- 2,3
Taux de prélèvements obligatoires	44,2	44,0	43,7
Dépense publiques	53,4	53,2	52,6
Taux de croissance des dépenses (en volume)*	2,1 %	2,0 %	1,4 %
Dette publique	64,2	64,2	64,0

\* Déficit au sens de Maastricht, donc y compris gains sur swaps.

\*\* Déflaté par l'indice des prix à la consommation hors tabac

## En 2007, le déficit public continuerait de baisser pour atteindre 2,4 points de PIB

Les dépenses publiques progresseraient en effet à un rythme de 2,0 % en euros constants, soit un rythme légèrement inférieur à la croissance potentielle :

- pour la cinquième année consécutive, l'État réalise un effort important de maîtrise des dépenses du budget général, accentué par rapport aux années précédentes ; l'objectif fixé en loi de finances initiale

(LFI) a été construit sur une baisse de 1 % en euros constants contre une stabilité les années précédentes ;

- les dépenses des administrations publiques locales (APUL) connaîtraient une décélération par rapport à 2006, conséquence du ralentissement des dépenses d'investissement lié au cycle électoral des communes. Pour autant, leur contribution à la croissance des dépenses totales reste significative, puisque les dépenses locales expliqueraient  $\frac{1}{4}$  de la croissance de la dépense publique.

(1) Déficit au sens de Maastricht, donc y compris gains sur swaps. Le déficit en comptabilité nationale publié par l'INSEE (comptes annuels, donc hors gains sur swaps) est de 2,6 % du PIB.

En revanche, les dépenses sociales seraient plus dynamiques qu'en 2006, avec notamment une accélération des dépenses maladie sous ONDAM (en dépassement de l'ordre de 2,9 Md€ par rapport à l'objectif fixé en PLFSS, soit une croissance en valeur de 4,1 % après 3,1 %), les mesures prises à la suite de l'avis du comité d'alerte n'ayant pas encore pu atteindre leur impact en année pleine ;

En matière de **recettes**, le taux de prélèvements obligatoires (PO) devrait baisser en 2007 pour atteindre 44 % du PIB. Les mesures nouvelles devraient abaisser le taux de prélèvements obligatoires de 0,7 point de PIB avec notamment l'impact de la réforme du barème de l'impôt sur le revenu (4,4 Md€) et les premiers effets de la loi en faveur de l'emploi, du travail et du pouvoir d'achat du 21 août 2007. Cet effet favorable serait en partie compensé par le dynamisme spontané des assiettes fiscales et sociales. Par rapport à la LFI, les recettes fiscales nettes, à champ courant, sont estimées en plus values d'environ 3,8 milliards d'euros<sup>2</sup>, portées notamment par la croissance toujours soutenue de l'impôt sur les sociétés, et le dynamisme de l'emploi.

### En 2008, le déficit public devrait se réduire encore pour atteindre 2,3 points de PIB

L'effort de maîtrise de la **dépense** publique sera sensible en 2008, avec une croissance de la dépense publique nettement inférieure au PIB (+ 1,4 %), contribuant à hauteur de 0,5 % du PIB à la réduction du déficit.

La maîtrise des dépenses de l'**État** sera accrue en 2008. L'élargissement de la

norme aux prélèvements sur recettes (collectivités locales et Union européenne), ainsi qu'aux nouvelles affectations de recettes aux opérateurs, permet de renforcer l'emprise de la norme sur les dépenses de l'État dans un sens plus large que le seul budget général et de rapprocher le champ d'application de la norme du concept de dépense de l'État en comptabilité nationale. En comparaison, sous cette nouvelle norme, les dépenses de l'État auraient crû de 1,1 % en moyenne sur la période 1999-2006, et encore de 0,2 % en 2007. De plus, les dépenses « inéluctables » héritées du passés augmentent plus que l'inflation (charge de la dette : + 1,6 Md€; pensions : + 2 Md€), de même que les dotations pour les dispositifs gérés par les organismes sociaux (+ 1,2 Md€) dont la budgétisation a été remise à niveau. Au total, le reste des dépenses est donc quasi-stable en euros courants, ce qui représente un effort sans précédent. Au sein de ces dépenses, une priorité claire pour l'enseignement supérieur et la recherche (+1,8 Md€) a été définie.

La croissance des **dépenses sociales** ralentirait très nettement grâce à l'impact en année pleine des mesures consécutives à l'avis du Comité d'alerte en 2007, à l'instauration du dispositif de franchise et aux actions de maîtrise médicalisée adoptées par les partenaires conventionnels. En conséquence, la croissance des dépenses sous ONDAM ralentirait très fortement par rapport à 2007 (+ 2,8 % en valeur après + 4,1 %, soit seulement 1,2 % en euros constants). Par ailleurs, la revalorisation des prestations ayant été supérieure à l'inflation désormais prévue en 2007, les

---

(2) Hors mesures nouvelles.

règles d'indexation entraînent un ralentissement des prestations vieillesse et famille.

La dépense des collectivités locales ralentirait aussi en lien avec le ralentissement de l'investissement des communes en année électorale.

Le taux de **prélèvements obligatoires** des administrations publiques diminuerait à 43,7 %. Cette baisse provient pour l'essentiel de l'impact des mesures nouvelles, grâce en particulier à l'impact en année pleine de la loi du 21 août 2007 pour le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat<sup>3</sup>. C'est un investissement décisif pour retrouver les conditions d'une croissance forte, par la valorisation du travail et le renforcement de notre compétitivité. L'élasticité des prélèvements obligatoires au PIB se rapprocherait de l'unité (1,1 après 1,3).

### La réduction moyenne du déficit structurel réalisée en 2006-2008 s'élèverait à environ 0,5 % du PIB par an, en ligne avec les préconisations communautaires

En 2006, la totalité de la réduction du déficit est structurelle : elle atteint 0,9 % du PIB hors soultte, grâce notamment à la progression très rapide des rentrées fiscales. En 2007 et 2008, l'amélioration structurelle serait plus faible en raison de l'effet transitoire lié à la mise en œuvre de la politique de baisse des prélèvements obligatoires afin de soutenir la croissance et avant que la forte maîtrise de la dépense publique ne permette une amélioration supérieure à 0,5 point par an sur le reste de la législature. En moyenne sur les années 2006-2008, l'amélioration structurelle moyenne hors soultte serait cependant de l'ordre de 0,5 % du PIB.

#### Encadré : Évolution du solde structurel.

Le solde des administrations publiques est affecté par la position de l'économie dans le cycle. On observe ainsi un déficit de recettes et un surplus de dépenses (notamment celles qui sont liées à l'indemnisation du chômage) lorsque le PIB est inférieur à son niveau potentiel et à l'inverse un surplus de recettes et une diminution des dépenses lorsqu'il lui est supérieur.

L'indicateur usuel de solde structurel vise à corriger le solde public effectif de ces fluctuations liées au cycle. La méthode d'évaluation du solde structurel consiste à calculer, en premier lieu, la partie conjoncturelle du solde public, c'est-à-dire celle qui s'explique par la conjoncture, selon une méthodologie largement commune aux organisations internationales. En pratique, ce calcul repose notamment sur l'hypothèse que les recettes conjoncturelles évoluent au même rythme que le PIB, et que les dépenses – à l'exception notable des allocations chômage – ne sont pas sensibles à la conjoncture. Le solde structurel est ensuite calculé comme un « résidu », par différence entre le solde effectif et sa partie conjoncturelle.

Cet indicateur constitue une référence internationale pour l'appréciation de l'orientation des politiques budgétaires. Une fois éliminés les effets de la conjoncture, on retrouve en effet dans les évolutions du solde structurel :

(3) Pour un coût de 9,1 Md€ au total pour l'État en cumulé sur 2007 et 2008.

- l'effort de maîtrise de la dépense, mesuré par l'écart entre la progression de la dépense et la croissance potentielle : lorsque la dépense publique croît moins vite que la croissance potentielle, cela correspond bien à une amélioration structurelle des finances publiques ;
- les mesures nouvelles concernant les prélèvements obligatoires.

Cependant, à côté de ces facteurs effectivement représentatifs de l'orientation de la politique budgétaire, le solde structurel recouvre d'autres facteurs moins directement liés à la politique suivie :

- **Le solde structurel est affecté par l'irrégularité de la relation entre la progression des recettes publiques et la croissance.** L'hypothèse d'élasticité unitaire des recettes au PIB<sup>4</sup>, retenue dans le calcul du solde conjoncturel, n'est en effet valable qu'en moyenne sur un cycle économique. À court terme en revanche, on observe des fluctuations importantes de cette élasticité. Pour l'État par exemple, l'amplitude de l'élasticité des recettes fiscales est forte, du fait notamment de la variabilité de l'impôt sur les sociétés : l'élasticité des recettes fiscales nettes hors effet des mesures nouvelles peut ainsi varier entre zéro et deux. Retenir l'hypothèse d'une élasticité unitaire revient donc à répercuter entièrement en variations du solde structurel les fluctuations de l'élasticité des recettes, alors même que ces fluctuations s'expliquent largement par la position dans le cycle économique. L'interprétation des variations du solde structurel en est rendue plus difficile.
- D'autres facteurs peuvent également affecter le solde structurel sans pour autant découler d'une modification de la politique budgétaire : par exemple, les variations **des recettes hors prélèvements obligatoires** (la plupart des recettes non fiscales de l'État, par exemple), ne suivant pas nécessairement le cycle économique, viennent affecter le solde structurel.

---

(4) Cela signifie qu'une hausse nominale de 1% de l'activité se traduit par une hausse de 1 % des recettes publiques.

## La dette des administrations publiques

En 2006, le ratio d'endettement des administrations publiques au sens de Maastricht atteint 64,2 % du PIB en raison de la recommandation d'Eurostat de requalifier en dette publique la dette du service annexe d'amortissement de la dette (SAAD) de la SNCF (8,2 milliards d'euros, soit environ 0,5 point de PIB). Cette requalification joue sur le niveau de la dette dès 1993<sup>1</sup>. À la fin de l'année 2007, le ratio de dette devrait se stabiliser à 64,2 points de PIB, grâce notamment à un déficit public proche du solde stabilisant. Par ailleurs, les flux nets de créances resteraient limités. Leur contribution à l'évolution du ratio dette/PIB serait de l'ordre de - 0,1 point de PIB. Elle reflète le montant contenu des cessions d'actifs non stratégiques. À ce jour, la tenue des élections au printemps et la situation des marchés financiers à partir du mois d'août ont limité les recettes tirées de ces opérations à 3,7 Md€ (contre 17 Md€ en 2006, soit 0,9 point de PIB).

En 2008, le ratio d'endettement diminuerait de 0,2 point de PIB, grâce à une nouvelle réduction du déficit des administrations publiques, qui deviendrait alors nettement inférieur au déficit stabilisant la dette.

La réduction de la dette publique demeure un objectif essentiel du gouvernement sur la durée de la législature. Toutes les recettes de cessions nettes d'actifs et toutes les recettes fiscales supplémentaires par rapport aux prévisions du Projet de loi de finances seront affectées à la réduction de la dette.

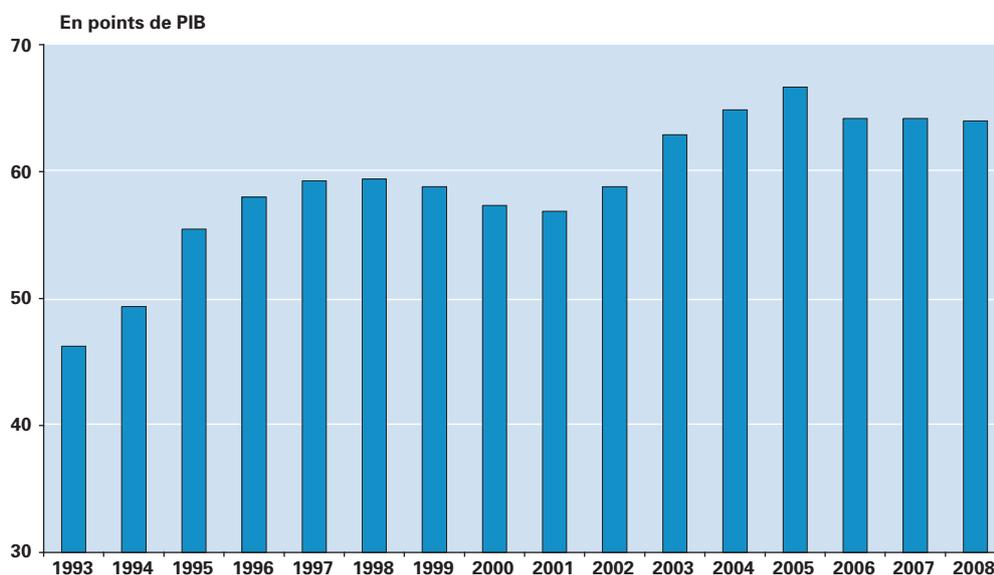
### Évolution du ratio dette/PIB des administrations publiques

Points de PIB	2006	2007	2008
<b>Ratio d'endettement (1)</b>	<b>64,2</b>	<b>64,2</b>	<b>64,0</b>
Croissance nominale (2)	4,3	3,8	4,1
Solde stabilisant (hors flux de créances) (3) = - (1) * (2)	- 2,8	- 2,4	- 2,6
Solde effectif (y.c. gains sur swaps) (4)	- 2,5	- 2,4	- 2,3
<b>Écart au solde stabilisant la dette nette des flux de créances (5) = (3) - (4)</b>	<b>- 0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>- 0,3</b>
<b>Flux de créances (6)</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 0,1</b>	<b>0,0</b>
<b>Variation du ratio de dette maastrichtienne (7 = (6) + (5))</b>	<b>- 2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>- 0,2</b>

La variation du ratio d'endettement au PIB au sens de Maastricht résulte de deux contributions : d'une part l'écart entre le solde public effectif et le solde stabilisant la dette nette des flux de créances (voir encadré) ; d'autre part les flux de créances de l'année (ce sont les acquisitions d'actifs, à l'exclusion des créances entre administrations publiques).

NB : en raison d'arrondis, les chiffres affichés peuvent ne pas aboutir, en apparence, à des sommes exactes.

(1) L'encours de dette publique au sens de Maastricht a été révisé à la hausse pour les années postérieures à 1993 (année comprise). La contribution de la dette du SAAD à la variation de l'encours total est ensuite négative en raison de l'amortissement du capital, sauf en 1997 et 1999, années où la dette du SAAD a été rechargée, augmentant d'autant la dette publique *ex post*.



**Dettes des administrations publiques au sens de Maastricht**

### **Solde stabilisant la dette des administrations publiques et flux de créances**

D'une année sur l'autre, le ratio dette / PIB évolue du fait de la progression de l'encours de la dette et de la progression du PIB. Spontanément, la progression du PIB tend à faire baisser ce ratio. Il existe donc un niveau de la progression de l'encours de la dette qui, en fonction de la croissance de l'année, laisse inchangé le ratio dette/PIB.

D'une année sur l'autre, la progression de l'encours de la dette résulte, d'une part, du besoin de financement du déficit public (c'est-à-dire toutes les administrations publiques), et, d'autre part, du besoin de financement des acquisitions d'actifs (nettes des cessions). Il existe donc un niveau du déficit public qui, hors tout mouvement d'acquisition ou de cession d'actif, laisse inchangé le ratio dette/PIB. Ce déficit stabilisant est fonction du ratio de dette de l'année précédente et de la croissance de l'activité sur l'année.

Plus précisément, si on définit, à la fin de l'année  $t$  :

- $DB_t$  : la dette publique au sens de Maastricht (dette brute des administrations publiques),
- $DB_t^*$  : la dette publique nette des flux de créances entre  $t-1$  et  $t$ ,
- $FCN_t$  : les flux de créances nets,
- $B_t$  : le solde public,
- $BS_t$  : le solde public stabilisant la dette hors flux de créances,

- $Y_t$  : le PIB nominal,
- $x_t = X_t/Y_t$ , la variable  $X_t$  exprimée en points de PIB (en particulier,  $db_t$  est le ratio d'endettement au sens de Maastricht)
- $g_t$  : le taux de croissance du PIB nominal

La dette maastrichtienne s'accumule selon l'équation comptable suivante :

$$DB_{t+1} = (DB_t - B_{t+1}) + FCN_{t+1} = DB^*_{t+1} + FCN_{t+1}$$

On définit le solde stabilisant la dette nette des flux de créances comme la solution de l'équation  $db^*_{t+1} = db_t$ , où les variables sont exprimées en points de PIB.

La dette nette des flux de créances peut s'exprimer en fonction de la dette brute de l'année antérieure et du solde public, ce qui donne, lorsqu'on exprime les variables en points de PIB :

$$\frac{DB^*_{t+1}}{Y_{t+1}} = \frac{DB_t}{Y_t} \frac{1}{1+g} - \frac{B_{t+1}}{Y_{t+1}}, \text{ soit : } db^*_{t+1} = db_t \frac{1}{1+g} - b_{t+1}$$

En réinjectant dans l'équation définissant implicitement le solde stabilisant, ce dernier est donc fonction du taux de croissance de l'économie et du niveau de dette initial :

$$bs_{t+1} = -\frac{g}{1+g} db_t$$

Cette variable présente un grand intérêt analytique, dans la mesure où la variation du ratio d'endettement, compte non tenu des flux de créances, peut se calculer comme l'opposé de l'écart du solde public au solde stabilisant :

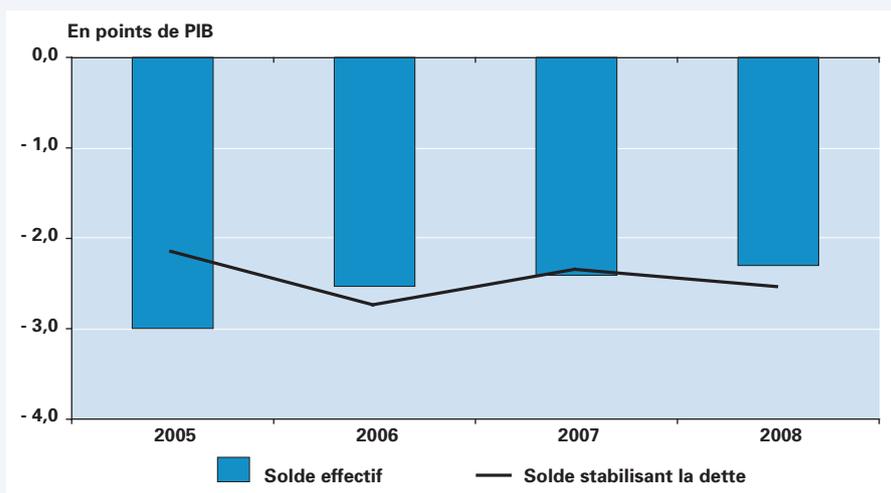
$$db^*_{t+1} - db_t = -[b_{t+1} - bs_{t+1}]$$

*In fine*, la progression du ratio d'endettement maastrichtien, y compris flux de créances, s'écrit comme la somme de deux composantes, l'écart entre le solde stabilisant la dette nette et le solde public exprimés en points de PIB d'une part et les flux de créances nets exprimés en points de PIB d'autre part :

$$db_{t+1} - db_t = -[b_{t+1} - bs_{t+1}] + fcn_{t+1}$$

Au final, le solde stabilisant la dette permet de décrire l'évolution de la dette nette des flux de créances entre  $t-1$  et  $t$  mais ne permet cependant pas à lui seul de comprendre entièrement l'évolution de la dette au sens de Maastricht. La dette au sens de Maastricht est en effet un concept de dette brute (seul le passif des administrations est mesuré) et non un concept de dette nette (qui déduit les actifs du passif).

### Solde effectif et solde stabilisant



## L'évolution des dépenses publiques

Après une augmentation de 2,1 % en euros constants<sup>1</sup> en 2006, les dépenses des administrations publiques ne ralentiraient que très légèrement, à 2,0%, en 2007. Le ralentissement serait sensiblement plus marqué en 2008, l'évolution en euros constants de la dépense publique s'établissant à 1,4%. Pour l'État, les dépenses du budget général diminueraient de 0,5% en euros constants en 2007 après une stabilité en 2006. En 2008, la norme de progression de dépenses de l'État sera élargie au-delà du budget général et comprendra les prélèvements sur recettes et les nouvelles affectations de recettes. Cette nouvelle norme, plus contraignante, sera stabilisée en euros constants en 2008. Pour les administrations de sécurité sociale, les dépenses, après avoir ralenti en 2006 (+ 1,5 %), accéléreraient en 2007 à + 2,9%, avant de décélérer en 2008 à + 1,7%. La croissance des dépenses des collectivités locales ralentirait en 2007 et 2008 (respectivement de + 3,4 % et + 1,7 % après + 4,4 % en 2006), notamment en raison du cycle électoral communal.

■ **En 2007, les dépenses publiques progresseraient de 2,0% en volume, marquant un léger fléchissement par rapport à 2006.**

***La modération de la dépense de l'État et des organismes divers d'administration centrale contribue pour l'essentiel à la maîtrise de la progression des dépenses publiques.***

Pour la cinquième année consécutive, grâce au respect de la norme de dépense, l'État réaliserait un effort important de maîtrise des dépenses du budget général : celles-ci devraient baisser de 0,5% en volume à champ constant 2006<sup>2</sup>. En comptabilité nationale<sup>3</sup>, elles s'accroîtraient cependant (+ 0,8 % en volume<sup>4</sup>, après 0,2 % en 2006), principalement à cause de la prise en compte des cotisations sociales fictives<sup>5</sup>, et de la comptabilisation en droit constaté des charges d'intérêt. Les dépenses des **organismes divers d'administration centrale** (ODAC) croîtraient à un peu plus de 1 %<sup>6</sup>.

Les dépenses des **administrations de sécurité sociale** (ASSO) accéléreraient (+ 2,9 % après + 1,5 % en euros constants). Cette évolution s'explique principalement par deux éléments :

- Les prestations d'assurance-vieillesse – comme les allocations familiales – ont bénéficié d'une revalorisation de 1,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2007 en ligne avec l'inflation prévisionnelle. L'inflation s'avérant courant 2007 inférieure à la prévision initiale, la revalorisation du 1<sup>er</sup> janvier

(1) La croissance en euros constants correspond à l'augmentation de la dépense publique en valeur diminuée de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT).

(2) La loi de finances initiale prévoyait une baisse de 1 % en volume, mais cet objectif était fondé sur une prévision d'inflation de 1,8 %, aujourd'hui revue à la baisse à 1,3 %. Dans ces conditions, la diminution en volume des dépenses du budget général devrait être limitée à 0,5 %.

(3) Outre celles du Budget Général, les dépenses de l'État comportent notamment, au sens de la comptabilité nationale, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales et de l'Union Européenne (4<sup>e</sup> ressource), les dépenses des comptes spéciaux et les budgets annexes. Elles sont en outre corrigées des cotisations sociales fictives et de diverses opérations, dont les corrections pour droit constaté.

(4) À champ constant et retraitées des opérations exceptionnelles.

(5) Ces cotisations sont fictivement imputées par les comptables nationaux pour les agents de l'État dans un souci de comparabilité avec les autres secteurs.

(6) Voir note *supra*.

2007 se traduit *ex post* par une augmentation en volume. Par ailleurs, le nombre des ayants droit augmente avec l'arrivée des classes pleines de l'après-guerre à l'âge de la retraite et contribue à l'augmentation des dépenses de retraites.

- La croissance des dépenses entrant dans le champ de l'ONDAM qui progresse davantage que prévu en 2007 (+ 4,1 %) par rapport à 2006 (+ 3,1 %).

Les dépenses des **collectivités locales** (APUL) croîtraient, en volume, en 2007, à un rythme moins soutenu qu'en 2006 (+ 3,4 % après + 4,4 %). Cette évolution résulte d'abord de l'impact du cycle électoral communal qui conduit à anticiper un ralentissement significatif de l'investissement local (+ 4,6% en 2007 contre +10,2% en 2006), mais aussi d'un ralentissement des dépenses sociales à la charge des départements (APA, RMI). À périmètre constant, la croissance de la dépense des APUL ne serait que de 2,5 %.

■ **En 2008, le ralentissement des dépenses publiques serait marqué, avec une croissance en volume de +1,4 %.**

La maîtrise des dépenses de l'État traduirait la stabilisation en euros constants d'une norme élargie au-delà des dépenses du budget général, aux prélèvements sur recettes et aux affectations nouvelles de recettes à des opérateurs de l'État.

En comptabilité nationale, la dépense en volume devrait également être stable, à périmètre constant (+ 0,1 %) ou à périmètre courant (- 0,1 %), l'écart étant imputable aux transferts de personnels techniciens et ouvriers de service des collèges et des lycées ainsi qu'au transfert des services du ministère de l'équipement en charge des routes nationales. L'effort de maîtrise des dépenses de l'État est donc accentué.

Les dépenses des administrations locales progresseraient, en volume, à un rythme plus lent (+ 1,7 %) qu'en 2007 (+ 3,4 %). Année des élections municipales, 2008 verrait l'investissement local ralentir encore plus fortement qu'en 2007 (+2,9% en 2008 contre +4,6% en 2007). Par ailleurs, la fin de la montée en charge de l'APA se confirmerait. Les dépenses nouvelles engendrées par la prestation de compensation du handicap (PCH) ne suffiraient pas à infléchir cette tendance.

Les dépenses sociales ralentiraient en euros constants en 2007 pour s'établir à + 1,7 %. Cette évolution résulterait d'une part du ralentissement de l'ONDAM à 2,8 % grâce à l'impact en année pleine des mesures consécutives à l'avis du Comité d'alerte en 2007, à l'instauration d'une franchise fractionnée et aux actions de maîtrise médicalisée adoptées par les partenaires conventionnels. Par ailleurs, la revalorisation des prestations ayant été supérieure à l'inflation désormais prévue en 2007, les règles d'indexation entraînent un ralentissement des prestations vieillesse et famille.

## Évolution des dépenses par sous-secteurs

À périmètre constant, en comptabilité nationale 1/	2006 Md€	2007 Évolution en volume *	2008 Évolution en volume*
État	380,6	0,8 %	0,1 %
ODAC	62,2	1,2 %	1,3 %
APUL	199,3	2,5 %	1,3 %
ASSO	437,0	2,9 %	1,7 %
<i>dont ONDAM (en valeur)</i>		4,1 %	2,8 %
<b>APU</b>	<b>956,9</b>	<b>2,0 %</b>	<b>1,4 %</b>

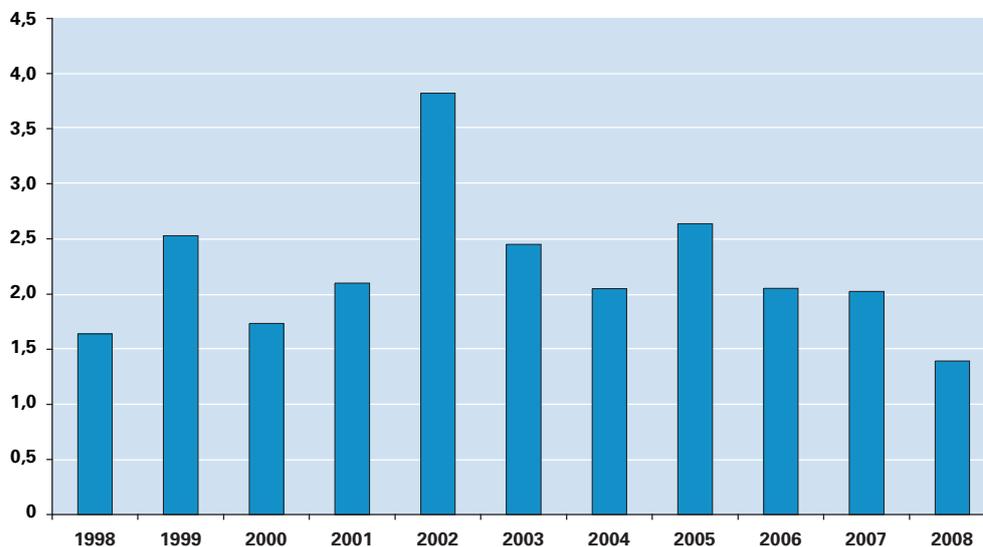
\* Les évolutions en euros constants sont déflatées par l'indice des prix à la consommation hors tabac.

1) Les changements de périmètre portent en 2007 sur :

- le transfert des techniciens et agents de service (TOS), de l'État aux collectivités locales.
- le retraitement de l'opération entre l'État et la CDP en 2006 pour déterminer la base à partir de laquelle est calculée l'évolution.

Sur 2008, les changements de périmètre concernent la poursuite du transfert des techniciens et agents de service (TOS), de l'État aux collectivités locales, ainsi que le transfert des services du ministère de l'équipement en charge des routes nationales.

**Progression de la  
dépense publique  
(corrigée des prix à  
la consommation  
hors tabac)**



## L'évolution des prélèvements obligatoires

Une description détaillée des évolutions des prélèvements obligatoires en 2007 et en 2008, et notamment de l'incidence des mesures nouvelles, est disponible dans le Rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution annexé au PLF.

■ **En 2007 le taux de prélèvements obligatoires devrait s'établir à 44,0% en baisse de 0,2 point de PIB par rapport à 2006.**

### Évolution des prélèvements obligatoires par sous-secteurs sur la période 2006-2008

	2006	2007	2008
État et organismes divers d'administration centrale	16,2 %	15,8 %	15,3 %
Administrations publiques locales	5,7 %	5,8 %	5,8 %
Administrations de sécurité sociale	21,1 %	22,2 %	22,3 %
Union européenne	0,3 %	0,3 %	0,2 %
<b>Taux de prélèvements obligatoires</b>	<b>44,2 %</b>	<b>44,0 %</b>	<b>43,7 %</b>

**Le taux de prélèvements obligatoires de l'État serait en repli de 0,4 point en 2007, notamment sous l'effet des baisses d'impôt.** Les mesures nouvelles contribueraient à baisser le niveau de prélèvements obligatoires de l'État à hauteur de 11,4 Md€, soit 0,6 point de PIB :

- Le rendement de l'impôt sur le revenu est diminué en 2007 de 7,2 Md€, principalement sous l'effet de la réforme du barème et de la revalorisation de la prime pour l'emploi. La loi de finances pour 2006 réformant le barème induit en effet une baisse du rendement de l'impôt sur le revenu de 4,4 Md€, tandis que les lois de finances pour 2006 et 2007 ont quant à elles revalorisé le montant de la prime pour l'emploi de 1,0 Md€.
- Les diverses mesures sur l'impôt sur les sociétés (abaissement du taux réduit sur les plus-values à long terme, renforcement du crédit d'impôt recherche, aménagement du régime des acomptes) diminuent les prélèvements à hauteur de 4,2 Md€ en 2007.

L'effet de ces baisses d'impôt sur le taux de prélèvements obligatoires serait en partie compensé par l'évolution spontanée des recettes. Les recettes d'impôt sur le revenu tireraient profit de la vigueur des salaires et des pensions et du dynamisme des marchés boursiers en 2006 qui ont généré des hausses importantes de plus-values imposées à un taux proportionnel. L'impôt sur les sociétés bénéficierait de la vigueur du bénéfice imposable.

Par ailleurs, quelques mesures de périmètre (affectation de droits tabacs aux organismes divers d'administration centrale et aux administrations de sécurité sociale, transfert de TIPP aux régions et de TSCA aux départements) diminueraient de 0,3 point le taux des prélèvements obligatoires de l'État. En outre, la compensation des exonérations de charges sociales de la loi en faveur de l'emploi du travail et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 (TEPA) donnera lieu dès 2007 à une affectation aux administrations de sécurité sociale de ressources fiscales (droits tabacs restant au budget général, taxe sur les salaires et fraction de la taxe sur les véhicules de sociétés).

**Les taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale et des collectivités locales devraient progresser chacun d'un dixième de point de PIB en 2007.**

La masse salariale privée<sup>1</sup> s'accroîtrait plus vite que le PIB (4,8 % contre 3,8%) et l'élasticité au

(1) Champ ACOSS. En comptabilité nationale, l'évolution est de 4,6 % en 2007.

## en 2007 et 2008

PIB des prélèvements des ASSO s'établirait à 1,1. En contrepartie, les mesures nouvelles contribueraient à une diminution de 0,1 point du taux de prélèvements obligatoires. Les recettes sont notamment affectées par le contrecoup de la mesure de 2006 sur les prélèvements sociaux des plans d'épargne logement (- 1,5 Md€).

L'élasticité des recettes des collectivités locales au PIB en valeur s'établirait à 0,8 en 2007 en raison d'une décélération des bases et d'un ralentissement plus net des taux. Ce sont les transferts de fiscalité qui contribueraient pour l'essentiel à la hausse des prélèvements rapportés au PIB. En effet, pour couvrir les charges de décentralisation, les régions bénéficieraient d'un surplus de TIPP de 1,3 Md€ et les départements d'un surcroît de TSCA de 0,9 Md€.

### Évolution du taux de prélèvements obligatoires en 2007 (hors versements Union européenne)

	État	ODAC	ASSO	APUL	APU
<b>Montants en Md€</b>	<b>276,7</b>	<b>17,6</b>	<b>413,1</b>	<b>107,1</b>	<b>819,2</b>
En points de PIB					
Évolution du taux de prélèvements obligatoires	- 0,4	0,0	0,1	0,1	- 0,2
Contribution de l'évolution spontanée	0,5	0,0	0,1	0,0	0,5
Contribution des mesures nouvelles	- 0,6	0,0	- 0,1	0,0	- 0,7
Contribution des changements de périmètre	- 0,3	0,1	0,1	0,1	-

### Évolution spontanée des prélèvements obligatoires sur la période 2006-2008

	2006	2007	2008
Évolution effective des prélèvements obligatoires	5,2 %	3,4 %	3,3 %
Évolution spontanée des prélèvements obligatoires	5,0 %	5,1 %	4,3 %
Croissance du PIB en valeur	4,3 %	3,8 %	4,1 %
<b>Elasticité spontanée des prélèvements obligatoires au PIB</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>

■ **En 2008, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques reculerait à nouveau de 0,3 point de PIB pour atteindre 43,7 % du PIB. L'élasticité des prélèvements obligatoires au PIB se rapprocherait de l'unité (1,1 après 1,3).**

#### La loi du 21 août 2007 pour le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat.

Cette baisse provient en particulier de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, qui contribue à diminuer les prélèvements obligatoires de l'État de 7,5 Md€ en 2008, après 1,6 Md€ en 2007, soit 9,1 Md€ au total sur les deux années<sup>2</sup>.

Les principales mesures de ce texte sont les suivantes :

- la mise en place d'un régime d'exonération sur le revenu des heures supplémentaires ou complémentaires de travail. Les heures supplémentaires et complémentaires bénéficient d'une exonération intégrale de cotisations salariales et d'impôt sur le revenu. En outre, les

(2) En prenant en compte le doublement du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour la première année proposé dans le PLF, mais en excluant le gain pour la sécurité sociale sur les cotisations sociales des heures supplémentaires lié à l'augmentation de la majoration dans les entreprises de moins de 20 salariés.

cotisations patronales sur les heures supplémentaires sont allégées. Au total, l'exonération des cotisations patronales et salariales diminue les prélèvements obligatoires de l'État de 3,85 Md€ en 2008 (après 1,3 Md€ en 2007), auquel se rajoute l'exonération d'impôt sur le revenu à hauteur de 0,4 Md€ en 2008.

- l'instauration d'un crédit d'impôt sur le revenu au titre des intérêts d'emprunts pour l'acquisition ou la construction de la résidence principale.

Ce dispositif vient compléter le dispositif du prêt à taux zéro. Il contribue à diminuer le rendement de l'impôt sur le revenu de l'ordre de 0,2 Md€ en 2008.

Le plafond de déductibilité des intérêts d'emprunt est porté à 40 % pour la première année par le Projet de loi de finances pour 2008 (20 % les années suivantes). Cette mesure contribue à diminuer le rendement de l'impôt sur le revenu de l'ordre de 0,2 Md€ supplémentaire en 2008.

- l'allègement des droits de succession et de donation.

Les droits de succession sont supprimés entre époux et entre partenaires liés par un PACS (les partenaires liés par un PACS bénéficieront du même abattement pour donation que celui réservé aux conjoints mariés, ce qui porte l'abattement concerné de 57 000 € à 76 000 €).

Les droits de succession et de donation en faveur des ascendants et descendants en ligne directe sont allégés. L'abattement global successoral est supprimé et l'abattement personnel en cas de donation et de succession est nettement relevé de 50 000 € à 150 000 €.

Par ailleurs, les droits de succession sont allégés en faveur des neveux et nièces sur la base de ce qui existe pour les donations. Il en est de même des droits de succession et de donation entre frères et sœurs.

Enfin, les dons de sommes d'argent consentis en pleine propriété au profit d'un enfant, un petit-enfant, un arrière petit-enfant ou à défaut d'un neveu ou d'une nièce sont exonérés dans la limite de 20 000 €. Cette mesure qui se cumule avec les abattements existants en faveur des enfants, petits-enfants, arrières petits-enfants et neveux et nièces est subordonnée au fait que le donateur est âgé de moins de 65 ans et que le bénéficiaire a au moins 18 ans.

L'ensemble de ces mesures a un impact chiffré à 0,4 Md€ dès 2007 et 1,6 Md€ en 2008.

- la réduction de l'ISF en faveur des investissements dans le capital des PME et en faveur des dons au profit d'organismes d'intérêt général.
- enfin, la loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat étend le « bouclier fiscal », d'une part en incluant dans le calcul des impôts concernés la CSG et la CRDS, d'autre part en le portant à 50 % des revenus. L'impact sur le niveau des prélèvements obligatoires est de l'ordre de – 0,6Md€ en 2008.

### **Le Projet de loi de finances et le Projet de loi de finances pour la sécurité sociale pour 2008.**

S'agissant du Projet de loi de finances pour 2008, il modifie le régime du crédit d'impôt recherche en le rendant plus adapté aux besoins des activités de recherche et de développement.

Le montant de l'aide dépendra du seul niveau des dépenses de recherche (et plus de leur

accroissement) et le plafond sera supprimé. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le crédit d'impôt s'élèvera à 30 % des dépenses de recherche jusqu'à ce qu'elles dépassent 100 millions d'euro. Au-delà, le taux du crédit d'impôt diminuera à 5 %.

L'impact de cette mesure sur le niveau des prélèvements obligatoires serait de 0,8 Md€ en 2009 et de l'ordre de 1,3 Md€ en régime de croisière (à partir de 2012). Compte-tenu du décalage du versement de l'impôt sur les sociétés, l'impact sera nul en 2008.

Par ailleurs les Projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale prévoient plusieurs mesures qui tendent à rehausser les recettes du budget de l'État et des budgets sociaux.

Ainsi, s'agissant de l'impôt sur les sociétés, les plus-values à long terme sur cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière seront désormais imposées au taux normal, et les amendes ne seront plus déductibles.

En outre, les ménages pourront opter pour le prélèvement forfaitaire obligatoire s'agissant de la taxation des dividendes. Cette mesure, qui modifie le quantum de l'impôt puisqu'elle réduit son rendement en régime stationnaire, permet par ailleurs d'avancer le prélèvement de l'impôt d'une année. Son rendement pour 2008 est estimé à 600 M€.

Enfin, pour inciter de nouveaux ménages à télédéclarer leur impôt, la réduction d'impôt « télé-déclaration » leur sera désormais réservée.

Le PLFSS pour 2008 introduit une modification de la taxation des dividendes au titre de la CSG, de la CRDS et des prélèvements sociaux de 2% et de 0,3%. Ces revenus jusqu'alors acquittés avec les émissions d'impôt sur le revenu seront prélevés à la source, ce qui permet d'avancer le versement de l'impôt sans en modifier le montant total. Cette mesure aurait un impact de trésorerie estimé à 1,3 M€ en 2008.

Le PLFSS pour 2008 maintient par ailleurs le taux de la taxe sur les laboratoires à 1 % (au lieu de 0,6 %) pour un rendement de 100 M€.

En outre, l'exonération de charges sociales « accidents du travail maladies professionnelles » sur les bas salaires serait supprimée, mesure augmentant les ressources de la sécurité sociale de 180 M€.

Le taux de CSG sur les préretraites serait aligné sur celui des salariés. Il est à noter enfin que les indemnités de mises à la retraite, exonérées actuellement de cotisations sociales, seraient progressivement alignées sur le régime en vigueur pour les indemnités de départ en retraite. Cette mesure aurait un impact progressif de 300 M€ en 2008, puis de 500 M€ en 2009.

### **Les taux de prélèvements obligatoires par sous-secteurs.**

En 2008, le taux de prélèvements obligatoires de l'État reculerait de 0,4 point, principalement en raison des baisses d'impôts associées à la loi du 21 août 2007 et de la montée en charge de la réforme de la taxe professionnelle (pour environ 2 Md€). Corrigée des mesures nouvelles, la croissance spontanée des recettes fiscales nettes resterait vigoureuse (l'élasticité au PIB serait de 1,3) grâce au dynamisme des assiettes de l'impôt sur le revenu dont la croissance spontanée s'élèverait à 7,4 %, et de l'impôt sur les sociétés (+ 6,0 %).

Par ailleurs, les exonérations de charges sociales seraient à nouveau compensées en 2008 par le transfert d'un panier de recettes fiscales (TVA brute collectée sur les producteurs de boissons alcoolisées, affectation de la totalité de la contribution sociale sur les bénéfiques, fraction com-

plémentaire de taxe sur les véhicules de sociétés) pour un montant de 4,3 Md€, et seraient donc neutres sur le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale. Le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale augmenterait légèrement (+ 0,1 point) en raison des mesures prises dans le cadre du PLFSS (notamment l'anticipation des recettes de CSG sur les dividendes).

Enfin, le taux de prélèvements obligatoires des collectivités locales serait stable en 2008, les transferts de recettes de l'État compensant une élasticité spontanée relativement faible (0,7).

### Principales mesures nouvelles et leur incidence sur les prélèvements obligatoires en 2008 (en M€)

	2008
<b>Sous Total Loi TEPA</b>	<b>- 6 751</b>
Exonération heures supplémentaires	- 4 250
Augmentation de la majoration sur les heures supplémentaires dans les entreprises de moins de 20 salariés	485
Bouclier fiscal étendu 50%	- 625
Crédits d'impôt sur le revenu au titre des intérêts d'emprunts	- 220
Allègement droits de succession et de donation	- 1 571
ISF (y.c. relèvement abattement résidence principale ISF)	- 530
Exonération salaires étudiants	- 40
<b>Sous Total PLF 2008</b>	<b>425</b>
Imposition des dividendes au prélèvement forfaitaire obligatoire	600
Crédits d'impôt sur le revenu au titre des intérêts d'emprunts	- 220
Modification du crédit d'impôt recherche	
Limitation de la réduction d'impôt pour les télédéclarants	- 25
Imposition au taux normal des plus-values des sociétés à prépondérance immobilière	50
Non déductibilité du montant des amendes	20
<b>Sous Total PLFSS 2008</b>	<b>1 975</b>
Recettes de CSG sur dividendes – prélèvement à la source	1 300
Maintien du taux de la taxe pharmaceutique	100
Indemnités de mise en retraite d'office et de départ en retraite	300
Augmentation de la contribution sur les préretraites d'entreprises	80
Suppression des exonérations AT/MP	180
Mesures d'aménagement de la C3S	15
<b>Sous Total Autres mesures</b>	<b>- 3 634</b>
Dégrèvements de TP (PVA et DIN)	- 2 065
Crédit d'impôt développement durable pour dépenses d'équipement	- 480
Exit Tax	- 687
Entreprises d'assurances exonération d'IS pour les contrats d'assurance maladie complémentaires	
Crédit d'impôt pour la première accession à la propriété	- 180
Institution d'un prélèvement de 25 % sur les distributions de bénéfices : imputations sur l'IS	
Autres	- 222
<b>Total</b>	<b>- 7 985</b>

## La prévision des recettes fiscales de l'État

Les prévisions de recettes de l'État pour l'année en cours et pour l'année suivante sont établies selon des approches différentes.

Pour l'année en cours, la prévision de recettes est étayée par la connaissance des recouvrements sur les premiers mois de l'année : elle permet ainsi de formuler une évaluation robuste à partir de données réelles. L'exercice est en revanche plus complexe s'agissant des recettes de l'année suivante. Les prévisions de recettes donnent lieu à un travail analytique ligne par ligne. Elles ne procèdent pas d'une projection globale du niveau des recettes, qui résulterait par exemple du choix *ex ante* d'une élasticité à la croissance. La prévision consiste à estimer le comportement de l'assiette de l'impôt au regard des indicateurs macroéconomiques pertinents (rarement le PIB à lui seul), à calculer les droits qui en découlent (barèmes, taux) en tenant compte de la législation fiscale courante, et enfin à reproduire la mécanique de recouvrement (taux de recouvrement courant, éventuels « effets de bord » entre exercices...).

La méthode utilisée pour la prévision des recettes l'année suivante<sup>1</sup> se déroule en deux étapes. En premier lieu une évolution « spontanée » des recettes est déterminée en supposant que la législation ne change pas (législation constante) : la croissance économique des recettes fiscales résulte alors uniquement de la croissance prévue des assiettes. Dans un second temps, l'incidence budgétaire des changements de législation (« mesures nouvelles ») est prise en compte afin de déterminer un montant de recettes à législation courante<sup>2</sup>.

Cette fiche s'attache au premier de ces deux aspects : la prévision de la progression spontanée des recettes fiscales nettes de l'État.

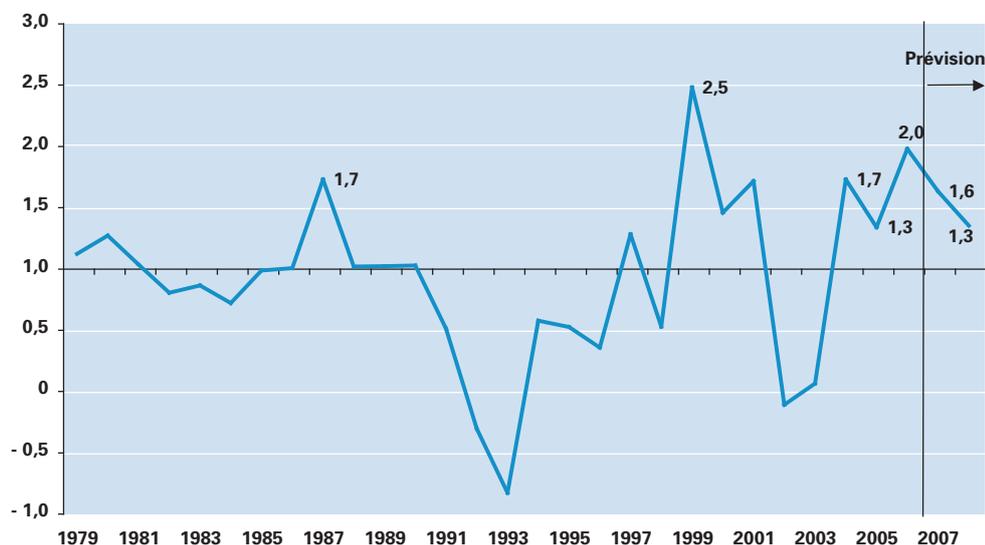
### Élasticité des recettes fiscales nettes en 2006, 2007 et 2008

	2006	2007	2008
PIB en valeur (en %) (1)	4,3 %	3,8 %	4,1 %
Évolution à législation et périmètre constants (en %) (2)	8,5 %	6,2 %	5,5 %
Élasticité des recettes fiscales nettes au PIB (2)/(1)	2,0	1,6	1,3

(1) Et pour l'année en cours, en cas de nouvelles mesures.

(2) Le tome I de *l'Évaluation des Voies et Moyens* retrace de manière complète l'impact des changements de périmètre et des mesures nouvelles affectant les recettes fiscales en 2008. Une vision consolidée de ces changements de législation sur les prélèvements obligatoires est fournie dans *le Rapport présentant l'évolution des prélèvements obligatoires des administrations publiques, document annexé au PLF 2008*.

## en 2007 et 2008



### Élasticité spontanée des recettes fiscales nettes au PIB

En 2006, la croissance spontanée des recettes fiscales nettes de l'État a été portée par la vigueur du bénéfice imposable des entreprises, qui a conduit à une croissance de l'impôt sur les sociétés de 17,2 %, ainsi que par la forte progression des cours boursiers et des prix immobiliers, qui a notamment accru les recettes d'impôt sur le revenu. **Au total, la croissance spontanée des recettes fiscales nettes a atteint + 8,5 %, soit une élasticité des recettes fiscales nettes de l'État au PIB de 2,0 en 2006.**

**Les recettes fiscales resteraient dynamiques en 2007, quoiqu'en léger ralentissement par rapport à 2006, soutenues notamment par la vigueur de l'impôt sur les sociétés.**

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions attendues pour 2007 et 2008 de la contribution respective à la croissance spontanée des recettes totales de l'État des principaux impôts.

### Contributions des principaux impôts à l'évolution spontanée des recettes

Contributions des différents impôts	Niveau 2006 (en Md€)	Contribution en 2007	Contribution en 2008
Impôt sur le revenu (brut de remboursements et de dégrèvements)	58,1	1,3 %	1,6 %
Impôt sur les sociétés	47,7	2,8 %	1,1 %
TVA	127,1	1,5 %	2,3 %
Autres recettes fiscales	35,1	0,5 %	0,6 %
<b>Recettes fiscales nettes</b>	<b>267,9</b>	<b>6,2 %</b>	<b>5,5 %</b>

Au vu des recouvrements effectués depuis le début de l'année, le montant de recettes de **TVA nette** prévu pour 2007 devrait atteindre 131,1 Md€. À législation constante, les recettes de TVA seraient donc légèrement moins dynamiques que les emplois taxables en 2007 (+ 3,2 % contre + 3,7 %), en raison d'importants remboursements de TVA au début de l'année 2007 au titre d'opérations de 2006. En 2008, cet effet renforce en revanche comptablement la progression spontanée des recettes, qui s'élèverait à 4,6%, contre 4,0% pour les emplois taxables.

Au regard des émissions constatées **d'impôt sur le revenu**, la croissance spontanée de l'IR en 2007 pourrait atteindre + 6,2 %, profitant de progressions des salaires et pensions de respectivement + 3,7% et + 5,0 % en 2006, mais aussi de la croissance des plus-values mobilières (+ 19,7 %) et des plus values immobilières (+ 10 %) soumises à l'IR. Dès lors, hors contribution sur les revenus locatifs (CRL), le montant des recettes pour 2007 serait de 56,7 Md€, compte tenu des mesures nouvelles mises en œuvre. En 2008, la croissance spontanée de l'impôt pourrait atteindre + 7,4 % du fait de l'accélération de la masse salariale en 2007 (+ 4,0 %) et de la poursuite du dynamisme des pensions (+ 5,7 % en 2007).

En 2007, **l'impôt sur les sociétés** devrait continuer à bénéficier de la vigueur du bénéfice fiscal des entreprises, si bien que les recouvrements d'IS s'établiraient à 51,0 Md€. Cette prévision suppose que les effets sur le résultat des sociétés financières françaises des tensions récentes sur les marchés financiers seraient limités (cf. chapitre thématique sur ce sujet). En 2008, la progression du produit de l'IS serait légèrement moins importante, à 53,8 Md€ (soit + 6 % après 15,8 % en 2007), en ligne avec un ralentissement anticipé du bénéfice des entreprises.

**Les autres recettes**, qui constituent un ensemble hétérogène (taxe intérieure sur les produits pétroliers, droits d'enregistrement...), continuent comme en 2006 de contribuer de façon diverse à la croissance spontanée des recettes fiscales nettes. D'une part, en 2007, la valorisation des actifs mobiliers et immobiliers continuerait à dynamiser l'ISF, cette tendance s'observant dans les recouvrements intervenus depuis le début de l'année. D'autre part, le niveau du prix du baril de pétrole devrait continuer de peser sur la consommation de carburants et sur le niveau de recettes de TIPP. Globalement, l'ensemble des autres recettes contribuerait à hauteur de 0,5 et 0,6 point à la croissance spontanée des recettes en 2007 et 2008.

**Au total, l'élasticité des recettes fiscales nettes au PIB diminuerait en 2007 et 2008.** En 2007, compte tenu des recouvrements observés depuis le début de l'année, les recettes fiscales nettes de l'État devraient progresser de 6,2% à législation constante : l'élasticité des recettes à l'activité serait alors de 1,6. En 2008, l'élasticité des recettes fiscales se rapprocherait de l'unité pour atteindre 1,3, correspondant à une croissance spontanée des recettes de 5,5 %.

## Le compte de l'État

Le budget 2008 de l'État constitue un élément-clé de la stratégie de consolidation de nos finances publiques, conforme aux engagements pris tant devant les Français que vis-à-vis de nos partenaires européens. Le déficit budgétaire du Projet de loi de finances 2008, qui s'élève à 41,7 Md€, est en amélioration de 0,3 Md€ par rapport au déficit de la LFI 2007. L'amélioration constatée sur le seul budget général atteint même plus d'1 Md€, mais le solde des comptes spéciaux se dégrade de 0,8 Md€, sous l'effet d'une forte progression des prêts aux États étrangers. Ce résultat est obtenu alors même que le budget 2008 finance un effort marqué pour les dépenses d'avenir et au service de la croissance. Les mesures de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (8,9 Md€<sup>1</sup>, réforme qui s'inscrit pleinement dans la politique d'incitation au travail et d'amélioration de la croissance destinée à renforcer le dynamisme de notre pays, sont ainsi pleinement assumées par le budget de l'État. Un effort de 1,8 Md€ en faveur des dépenses d'enseignement supérieur et de recherche est aussi réalisé par redéploiement. Le budget engage par ailleurs un effort sans précédent de maîtrise des effectifs, en ligne avec l'objectif de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

■ **Les recettes fiscales nettes sont évaluées à 272,1 Md€, en progression de 6,3 Md€ par rapport à la Loi de finances pour 2007. Cette prévision tient compte :**

- de la progression spontanée des recettes (+ 18,5 Md€ par rapport à la LFI 2007) :
  - au vu de l'exécution, les recettes fiscales nettes pour 2007 sont réévaluées de 3,8 Md€ (hors mesures nouvelles) par rapport aux prévisions de la Loi de finances initiale : l'impôt sur les sociétés s'inscrirait en plus-value de 5,2 Md€, tandis que la TVA se situerait à 2,4 Md€ en dessous du niveau prévu en LFI, en raison d'emplois taxables un peu moins dynamiques que prévu en LFI et du niveau élevé des remboursements en début d'année ;
  - en 2008, la progression des recettes est estimée à 14,7 Md€ (après revalorisation des barèmes), soit + 5,5 %. Cette prévision correspond à une élasticité des recettes fiscales nettes de l'État au PIB estimée de manière prudente à 1,3, soit un chiffre très inférieur aux niveaux constatés en 2006 (élasticité de 2,0) et attendu pour 2007 (élasticité de 1,6) ;
- des mesures de politique fiscale, qui représentent un allègement net des prélèvements de 11,4 Md€ :
  - l'impact de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) est évalué pour l'État à 8,9 Md€ en cumulé sur 2007 et 2008, dont 5,1 Md€ compensés à la sécurité sociale au titre de l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires ;
  - certaines mesures fiscales votées antérieurement, en particulier la réforme de la taxe professionnelle adoptée en Loi de finances pour 2006, prennent leur plein effet en 2008, pour un coût pour l'État de 2,9 Md€ ;
  - l'effet des mesures fiscales contenues dans le Projet de loi de finances est évalué à + 425 M€, en lien notamment avec l'imposition des dividendes au prélèvement forfaitaire obligatoire ;

(1) En tenant compte du doublement du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt la première année inscrit en PLF 2008, le coût pour l'État des mesures associés à la loi du 21 août 2007 s'établit à 9,1 Md€ en cumulé sur 2007 et 2008.

- de l'affectation de 0,5 Md€ de recettes fiscales aux organismes sociaux afin de compléter le panier de recettes qui leur est affecté pour financer les allègements généraux de charges sociales ; Au total, ce sont donc 5,6 Md€ de recettes supplémentaires qui seront transférés à la sécurité sociale en 2008 par rapport à la LFI 2007.

Ainsi, à périmètre constant, les recettes fiscales croissent de 12,3 Md€, soit 6,3 Md€ à périmètre courant.

Les recettes non fiscales s'élèvent à 28,1 Md€, en progression (à structure constante) de 0,7 Md€ par rapport à la prévision de la Loi de finances pour 2007.

**■ À structure constante, les dépenses de l'État progressent de 1,6 % (+ 5,5 Md€) par rapport à la LFI 2007, soit une croissance limitée à l'inflation (« zéro volume ») sur un périmètre élargi.**

L'évolution des dépenses de l'État (la « norme de dépense ») sera désormais appréciée sur un périmètre élargi afin d'en accroître la portée. Sont ainsi pris en compte les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne, ainsi que les taxes nouvellement affectées à des opérateurs :

- l'élargissement aux prélèvements sur recettes permet de rapprocher le périmètre de la norme de celui de la dépense de l'État en comptabilité nationale et maastrichtienne ;
- l'intégration des taxes nouvellement affectées à des opérateurs de l'État, lorsqu'elles se substituent à de la dépense budgétaire, permet de prendre en compte la réalité de l'impact de ces choix sur le niveau d'ensemble de la dépense publique.

Si, selon l'ancienne norme, les dépenses de l'État sur la période 2003-2006 ont progressé au rythme de l'inflation, elles ont en revanche progressé à un rythme annuel de 0,7 % en volume selon cette nouvelle norme. Par conséquent, le « zéro volume » sur le périmètre élargi que se fixe le nouveau Gouvernement constitue un progrès substantiel dans la discipline de maîtrise de la dépense.

La forte dynamique des dépenses héritées du passé rend cet objectif d'autant plus ambitieux :

- les pensions augmentent d'environ 2 Md€ en PLF 2008 par rapport à la LFI 2007. Cette dynamique importante s'explique notamment par l'arrivée à la retraite de cohortes nombreuses de fonctionnaires, nés pendant les années du « baby-boom » ;
- la charge de la dette augmente de 1,6 Md€ en PLF 2008 par rapport à la LFI 2007, du fait de la remontée des taux d'intérêt ;

Par ailleurs, les dotations de l'État aux organismes sociaux correspondant aux prestations versées pour le compte de l'État (par exemple l'aide médicale d'État, l'allocation parent isolé, l'allocation adulte handicapé) augmentent de 1,2 Md€ en PLF 2008 par rapport à la LFI 2007, signe de la volonté de l'État d'améliorer la budgétisation en PLF pour éviter la reconstitution de dette.

Au total, c'est ainsi l'essentiel de la marge de manœuvre permise par le « zéro volume » qui est déjà préemptée par la dynamique des dépenses héritées du passé et par la remise à niveau des dotations aux organismes sociaux. En pratique, les autres dépenses doivent donc être quasi-stabilisées en euros courants.

Pour y parvenir, le Projet de loi de finances pour 2008 comporte des réformes structurelles. Il prévoit notamment des économies d'ampleur sur le budget de l'emploi (1,4 Md€, conséquence

directe de l'adaptation de la politique de l'emploi : le flux de contrats aidés est progressivement réduit, afin de réorienter ces dispositifs vers les personnes en plus grandes difficultés ; l'ANPE et l'Unedic seront rapidement fusionnés au sein d'un grand service public de l'emploi, pour une action plus efficace et mieux coordonnée en faveur des demandeurs d'emploi. Cette politique est ainsi rendue à la fois moins coûteuse et plus efficiente.

D'autres réformes visent également le rapprochement de structures voisines permettant l'optimisation de leur action et de leurs moyens, comme celui de l'agence pour l'innovation industrielle (AII) et le groupe OSEO, qui débouchera sur une simplification des procédures d'accès aux aides et à l'innovation et un recentrage de l'action publique en faveur de la recherche et du développement.

Par ailleurs, le Gouvernement engage des mesures ambitieuses de réduction de l'emploi public : les suppressions nettes atteindront 22 800 équivalents temps plein cette année sur le budget général, soit un niveau sans précédent, qui contribue à la stabilisation en euros courants des dépenses de personnel hors charges de pensions. Les suppressions d'emplois opérées s'appuient sur les gains de productivité attendus et les réformes structurelles identifiées dans l'organisation interne et les modes d'action des ministères et permettent d'atteindre l'objectif de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, sauf dans les ministères de l'éducation nationale (un sur trois), de la justice et de la recherche et de l'enseignement supérieur. Conformément aux engagements du Président de la République, 50 % des gains seront reversés aux fonctionnaires.

La réalisation de ces économies permet d'allouer les moyens nécessaires à la réalisation des priorités du Gouvernement, tout en maîtrisant la dépense de l'État. Une priorité claire est inscrite dans le PLF en faveur des dépenses d'avenir : les moyens affectés à la recherche et à l'enseignement supérieur sont en hausse de 1,8 Md€. Si on y ajoute les dépenses d'investissement (hors défense), ces dépenses d'avenir croissent de près de 6% par rapport à la LFI 2007, soit environ 4 fois plus vite que les dépenses totales. Par ailleurs, le budget de la justice augmente de 4,6 % en PLF 2008 par rapport à la LFI 2007.

Afin de rendre cohérente l'évolution des transferts de l'État avec l'effort que l'État impose à ses propres dépenses, le nouveau contrat dit de « stabilité » entre l'État et les collectivités territoriales est à présent indexé sur l'inflation (alors qu'il était indexé auparavant sur l'inflation augmentée d'un tiers de la croissance réelle). Dans ces conditions, à structure constante, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales progressent de 0,6 Md€ par rapport à la Loi de finances pour 2007. En outre, le PLF prévoit d'intégrer deux dotations relevant jusqu'alors de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » au sein du prélèvement sur recettes, pour un montant de 990 M€ : la dotation régionale d'équipement scolaire et la dotation départementale d'équipement des collèges. De plus, la partie du produit des amendes radars (compte d'affectation spéciale "Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route") destinée aux départements et aux communes est à présent intégrée au sein du prélèvement sur recettes au profit des collectivités territoriales (130 M€). Au total, à structure courante, ces prélèvements augmentent donc de 1,7 Md€.

Le prélèvement sur recettes au bénéfice de l'Union européenne, pour sa part, est en baisse de 0,3 Md€. Il est en revanche en forte augmentation par rapport à la prévision d'exécution pour 2007 (+1,6 Md€).

**Les comptes spéciaux sont en déficit de 0,5 Md€ (soit une dégradation de 0,8 Md€ par rapport à la LFI 2007) du fait du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ».**

Le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » est en effet en déficit de 1,0 Md€, principalement du fait d'importantes opérations de refinancement de dette. Cependant, ce déficit ne pèse pas sur le déficit public au sens de Maastricht, puisque les dépenses de prêts ne sont pas des dépenses maastrichtiennes.

**Hors changements relatifs au prélèvement sur recettes au profit des collectivités territoriales et aux relations entre l'État et la Sécurité sociale, les mesures de périmètre et de transfert du budget 2008 entraînent une diminution des recettes fiscales de 0,3 Md€, une augmentation des recettes non fiscales de 0,3 Md€ et une augmentation des dépenses de 0,8 Md€, conduisant à une dégradation du solde de 0,8 Md€.**

Les mesures qui dégradent le solde se décomposent comme suit :

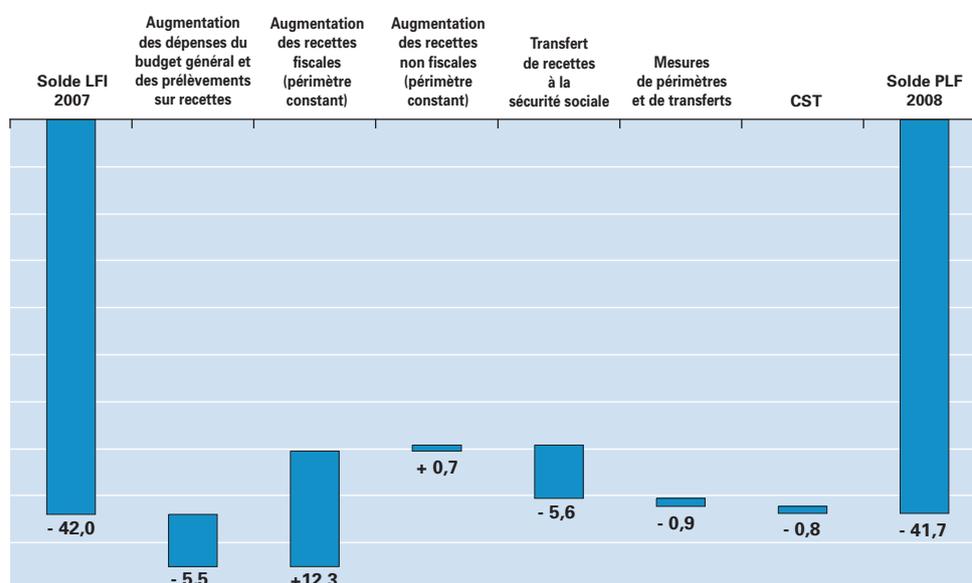
- les mesures de périmètre et de transfert relatives à la décentralisation entraînent une dégradation du solde de l'État de 388 M€. En effet, la décentralisation de personnels donne lieu à une diminution des dépenses sur le budget général de 920 M€ et à un transfert de recettes supérieur (1 096 M€), afin de prendre en compte le paiement par les collectivités territoriales de la cotisation patronale au titre des pensions. En outre, 210 M€ supplémentaires sont transférés aux collectivités territoriales, conséquence de la modification technique de calcul du transfert de TIPP aux départements ;
- l'extinction de Charbonnage de France donne lieu à des reprises d'obligations par l'État à hauteur de 0,3 Md€, sans contrepartie en recettes ;
- la suppression de la contribution Delalande donne également lieu à des dépenses supplémentaires de l'État (0,1 Md€) sans contrepartie en recettes.

Les autres mesures de périmètre, équilibrées, sont principalement :

- la généralisation des loyers budgétaires, qui entraîne une dépense supplémentaire (et une recette non fiscale du même montant) de 0,4 Md€ ;
- la rebudgétisation de la contribution sociale sur les bénéfiques (CSB) affectée à l'ANR, qui entraîne des recettes fiscales supplémentaires de 1,0 Md€.

**Au total, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le déficit devrait s'élever à 41,7 Md€ en 2008, soit une amélioration de 0,3 Md€ par rapport à la LFI 2007.**

**Progression de la  
dépense publique  
(corrigée des prix à  
la consommation  
hors tabac)**



**Encadré : Passage du solde budgétaire au déficit de l'État**

*En application de l'article 50 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), le rapport économique social et financier annexé au projet de loi de finances « explicite le passage, pour l'année considérée et celle qui précède, du solde budgétaire à la capacité ou au besoin de financement de l'État tel qu'il est mesuré pour permettre la vérification du respect des engagements européens de la France (...) ».*

Le passage du solde d'exécution des lois de finances au déficit de l'État au sens de la comptabilité nationale s'obtient par l'intermédiaire de différentes corrections.

- En ramenant à l'exercice concerné, l'enregistrement de certaines dépenses et recettes du budget général (comptabilité de droits constatés) ;
- En retraitant des opérations budgétaires en opérations financières ou de patrimoine ;
- En intégrant des opérations non budgétaires, principalement des remises de dettes aux États étrangers.

En 2007, le déficit au sens de la comptabilité nationale serait inférieur de 3,4 Md€ à la dernière prévision d'exécution du solde budgétaire (- 38,3 Md€) et s'établirait à - 34,9 Md€. Cet effet résulterait principalement de :

- - 0,5 Md€ du passage en droits constatés de diverses recettes et dépenses du budget général.
- + 2,0 Md€ d'opérations du budget général retraitées en opérations financières.

En particulier, le décaissement de 1,5 Md€ de dépenses militaires a été comptabilisé en opération financière, sans impact sur le solde maastrichtien, conformément à la décision d'Eurostat du 9 mars 2006 précisant l'enregistrement des dépenses militaires.

- – 1,8 Md€ au titre des comptes spéciaux ; en effet, en comptabilité budgétaire, le compte des participations financières est structurellement à l'équilibre, ses recettes étant égales à ses dépenses. En comptabilité nationale en revanche, ne sont retenues en recettes maastrichtiennes que celles ne provenant pas de cessions d'actifs et en dépenses celles ne constituant pas une prise directe de participation. En 2007, ce traitement différent entre la comptabilité nationale et la comptabilité budgétaire pèse pour -0,7 Md€ ; le reste est principalement imputable au résultat des opérations de prêts à destination des États étrangers.
- 5 Md€ au titre, principalement, du débouclage de l'opération de rachat de titres d'État par la Caisse de la dette publique (CDP) dans le cadre des opérations de gestion consolidée de la dette des administrations publiques. Cette opération est neutre sur le solde de l'ensemble des administrations publiques, car elle dégrade le solde des ODAC, dont la CDP fait partie ;
- – 1,2 Md€ principalement au titre des abandons de créances au profit de l'UNEDIC ainsi que des remises de dettes en faveur d'États étrangers, traitées comme une dépense en comptabilité nationale.

Pour 2008, le besoin de financement de l'État s'établirait à – 41,7 Md€, en ligne avec le déficit budgétaire associé au PLF pour 2007 (– 41,7 Md€) ; cette stabilité s'explique par :

- Des corrections de droits constatés de diverses recettes et dépenses du budget général pour + 0,9 Md€
- + 1,6 Md€ d'opérations budgétaires retraitées en opérations financières (traitement des dépenses militaires).
- – 0,2 Md€ au titre des comptes spéciaux (notamment les prêts consentis par l'État et les recettes financières réalisées sur le compte des participations financières de l'État).
- – 2,2 Md€ résultant d'opérations non budgétaires de l'État qui pèsent néanmoins sur son besoin de financement : il s'agit principalement de remises de dettes publiques et des intérêts courus non échus (ICNE).

## La situation financière des administrations

Le besoin de financement des administrations publiques locales (APUL) s'est fortement accru en 2006 et a atteint 4,6 Md€ (soit un déficit de 0,3 point de PIB). Le déficit des administrations locales resterait élevé en 2007 mais en légère amélioration (4,2 Md€, soit 0,2 point de PIB) avant de se stabiliser en 2008. Les recettes fiscales des administrations locales ralentiraient en 2007, année préélectorale, mais continueraient de croître plus rapidement que le PIB. En 2008, année des élections municipales, les recettes continueraient de ralentir, avec la stabilisation des taux votés et la modification de l'indexation des concours financiers de l'État dans le cadre du contrat de croissance et de solidarité. Cette évolution des recettes serait toutefois compensée par le ralentissement de la croissance des dépenses, dans le sillage du ralentissement de l'investissement dans les communes, et par une meilleure association des collectivités locales aux décisions de l'État qui les affectent.

### ■ Une progression de la dépense locale en ralentissement (+ 4,8 % en 2007 et + 3,3 % en 2008 après + 6,2 % en 2006).

L'investissement local connaîtrait un net ralentissement en 2007 et 2008, en lien avec le cycle électoral communal. En 2007, la croissance de l'investissement serait divisée par deux par rapport à 2006 (+ 4,6 % en valeur après + 10,2 %). La décélération serait encore plus marquée en 2008, année des élections municipales (+ 2,9 %).

Après plusieurs années de forte croissance, les **dépenses sociales** décélèreraient nettement. L'amélioration de la conjoncture de l'emploi permettrait en effet, après plusieurs années de progression, une décélération du RMI en 2007 et 2008.

L'évolution de la **masse salariale** resterait dynamique en 2007 et 2008. Cette hausse est en partie liée aux transferts de personnels de l'État<sup>1</sup> vers les APUL : l'acte II de la décentralisation prévoit le transfert de 93000 TOS et 35000 agents de l'équipement aux régions et aux départements. Ces mesures seront intégralement compensées par des transferts de fiscalité : TIPP et TSCA (cf. encadré).

**Hors transferts de compétences** liés à la décentralisation, la dépense locale évoluerait à un rythme moins soutenu en 2007 (+ 3,8 % après + 5,9 % en 2006) et ralentirait davantage en 2008 (+ 2,8 %), reflet de l'évolution cyclique de la dépense locale en fonction du calendrier électoral.

### Dépenses des administrations publiques locales

	Montant 2006	Répartition en %	Évolution 2007/2006	Évolution 2008/2007
<b>Total dépenses</b>	<b>199,3</b>	<b>100</b>	<b>4,8 %</b>	<b>3,3 %</b>
dont dépenses hors transfert de compétences*	198,9		3,8 %**	2,8 %**
<b>Dépenses de fonctionnement (hors intérêt)</b>	<b>146,3</b>	<b>73,4 %</b>	<b>4,7 %</b>	<b>3,8 %</b>
dont consommations intermédiaires	41,3	20,7	5,0 %	5,0 %
dont masse salariale	55,1	27,7	5,8 %	4,6 %
dont prestations sociales	17,0	8,5	2,3 %	2,7 %
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>49,9</b>	<b>25,0</b>	<b>4,6 %</b>	<b>1,6 %</b>
dont FBCF	43,5	21,8	4,6 %	2,9 %
<b>Intérêts</b>	<b>3,2</b>	<b>1,6</b>	<b>8,2 %</b>	<b>7,2 %</b>

\* Mesures nouvelles issues de l'acte II de la décentralisation

\*\* Croissance de la dépense locale à champ constant glissant

(1) Techniciens Ouvriers Service (TOS) et agents des DDE.

## publiques locales

■ **Les recettes locales (hors transfert d'impôts nationaux<sup>2</sup>) seraient en net ralentissement en 2007 et 2008 (+ 4,0 % et + 3,0 %), conséquence de la modération des hausses de taux d'imposition en période électorale.**

**Les ressources fiscales des administrations locales<sup>3</sup>**, hors transferts d'impôts nationaux (cf. encadré), ralentiraient en 2007 (+ 3,8 %) en raison de la modération des hausses de taux d'imposition au niveau communal en période préélectorale. Cette tendance se confirmerait en 2008 (+ 3,9 %). La part prise en charge par l'État au titre des exonérations et des dégrèvements fiscaux augmenterait (+ 12,6 %), notamment en raison de la réforme de la taxe professionnelle. Au total, et en incluant les transferts de fiscalité nationale, le taux de prélèvements obligatoires des administrations locales augmenterait légèrement en 2007 pour s'établir à 5,8 % du PIB (après 5,7 % du PIB en 2006) pour se stabiliser en 2008.

Les administrations locales bénéficient également, et pour une part importante (un tiers de leurs ressources totales), **de transferts en fonctionnement et en investissement** venant de l'État et des autres secteurs des administrations publiques. En 2007, ces transferts demeureraient dynamiques à périmètre courant (+ 3,7 %), notamment en raison de versements en provenance des administrations de sécurité sociale<sup>4</sup>. En 2008, les transferts aux collectivités locales ralentiraient (+ 1,3 %), notamment car les concours financiers inclus dans le contrat de croissance et de solidarité seront désormais indexés sur la seule inflation. En contrepartie, les collectivités locales seront davantage associées, grâce à la Conférence nationale des exécutifs, aux décisions de l'État qui peuvent avoir un impact financier sur leurs comptes, notamment les réglementations liées à la sécurité ou à l'environnement.

**Les autres ressources** (revenus du domaine, tarifs des services publics locaux) des APUL ralentiraient en 2007 (+ 5,2 %) et en 2008 (+ 3,5 %).

(2) Fraction de TIPP et de TSCA destinée à compenser les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation (cf. encadré).

(3) Impôts locaux et part supportée par l'État.

(4) Notamment de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en compensation de la prise en charge de l'APA et de la PCH ; et de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) pour, principalement, les prestations crèches (qui ont fortement augmenté en 2007 dans le cadre du plan crèches).

### Encadré : La fiscalité attribuée par l'État (TIPP, TSCA), en compensation des transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation.

Pour compenser le transfert de compétences au titre du RMI, l'État attribue aux départements depuis 2004 une partie de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) pour un montant de 4,9 Md€.

Par ailleurs, afin de compenser les transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 (TOS, formation des infirmières, syndicats de transports d'Ile de France, etc.), l'État attribue également aux régions et aux départements depuis 2006 une partie des impôts nationaux, respectivement, TIPP et taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

En 2006, les montants alloués atteignaient 1,3 Md€. En 2007, les transferts de TIPP et de TSCA progresseraient à un rythme soutenu, principalement en raison de la décentralisation des personnels TOS ainsi que ceux de la gestion des routes aux départements. Au total, l'augmentation des transferts atteint 2,3 Md€. En 2008, le surcroît de transferts atteint 1,1 Md€, dont 0,4 Md€ correspondant au transfert de personnel de l'équipement.

Au total, le financement des différents transferts de compétences aboutit à un transfert de fiscalité de TIPP et TSCA de 9,7 Mds€.

## Ressources des administrations publiques locales

	Montant 2006 (Md€)	Répartition en %	Évolution 2007/2006	Évolution 2008/2007
<b>Total ressources</b>	<b>194,7</b>	<b>100</b>	<b>5,0 %</b>	<b>3,4 %</b>
<i>ressources hors transfert de fiscalité*</i>	<i>187,6</i>		<i>4,0 %</i>	<i>3,0 %</i>
<b>Ressources fiscales</b>	<b>101,3</b>	<b>52,0</b>	<b>5,8 %</b>	<b>4,5 %</b>
<i>ressources fiscales hors transfert de fiscalité</i>	<i>94,2</i>		<i>3,8 %</i>	<i>3,9 %</i>
dont recouvrements	86,8	44,6	6,3 %	3,2 %
dont part supportée par l'État	14,5	7,5	2,3 %	12,6 %
<b>Transferts</b>	<b>60,2</b>	<b>30,9</b>	<b>3,7 %</b>	<b>1,3 %</b>
dont fonctionnement	51,4	26,4	3,1 %	1,1 %
dont investissement	8,8	4,5	7,4 %	2,4 %
<b>Autres ressources</b>	<b>33,3</b>	<b>17,1</b>	<b>5,2 %</b>	<b>3,5 %</b>

\* Transfert de TIPP et de TSCA en 2006, 2007 et 2008.

## Les administrations de sécurité sociale

Après une légère amélioration en 2007, les comptes des administrations de sécurité sociale (ASSO) se redresseraient en 2008 pour revenir à l'équilibre. La bonne tenue de l'activité économique concourt à l'amélioration des comptes par son effet sur les recettes mais aussi par la diminution du chômage et des prestations associées. La progression très contenue de la dépense rentrant dans le champ de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) en 2008 contribue aussi au redressement de façon sensible.

### ■ En 2007, la situation financière des administrations de sécurité sociale s'améliore légèrement sous l'effet de la bonne tenue de l'activité.

La dépense des administrations de sécurité sociale avait été modérée en 2006 (moins de + 3½ %) grâce notamment à la faible progression de la dépense sous ONDAM (+ 3,1 %) tandis que les prestations vieillesse étaient très dynamiques<sup>1</sup>.

En 2007, la dépense des administrations de sécurité sociale accélérerait un peu, à + 4¼ %. Cette évolution reflète notamment un rebond de la dépense sous ONDAM, qui progresserait de + 4,1 % en 2007, dépassant d'environ 2,9 Md€ l'objectif fixé initialement en LFSS 2007. Les mesures adoptées en juillet dernier à la suite du comité d'alerte devraient contribuer à modérer la dépense dès la seconde moitié de 2007 avant de prendre leur plein effet l'an prochain (cf. *infra*).

La dépense sociale resterait en outre contenue en 2007 grâce à la poursuite d'une forte baisse des prestations chômage associée à l'amélioration du marché de l'emploi. Parallèlement, en liaison avec l'arrivée des classes d'après-guerre aux âges de la retraite, les dépenses de pensions continueraient d'évoluer sur un rythme soutenu (+ 5½ %) tandis que les prestations familiales ralentiraient avec l'arrivée progressive à maturité du dispositif de Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

Les recettes des administrations de sécurité sociale seraient dynamiques en 2007 (+ 4,7 %), ce qui est avant tout le reflet de la bonne tenue des assiettes de prélèvements sociaux. L'assiette de cotisations du secteur privé croîtrait ainsi de 4,8 %<sup>2</sup>.

En net, les mesures nouvelles en recettes sur l'année 2007 jouent peu sur les prélèvements sociaux (une fois tenue compte de la compensation des exonérations) : le contrecoup (- 1,5 Md€) de la soumission en 2006 aux prélèvements sociaux des Plans d'épargne logement de plus de 10 ans serait compensé par l'effet cumulé (+1,5 Md€ également) de mesures diverses (mesures CSG du PLFSS 2007<sup>3</sup> et effet de l'abattement sur les revenus locatifs de la réforme du barème de l'IR, reprise de la dette de l'Unedic par l'État).

Par ailleurs, les évolutions des allègements généraux de cotisations sociales sur les bas salaires et de leur mode de compensation affectent la composition des recettes des ASSO. Les allègements Fillon continueraient de connaître une croissance très dynamique en 2007 ; le panier de recettes affecté en compensation est dès lors complété en 2007. L'année 2007 est également marquée par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre des exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires, qui font l'objet d'une compensation intégrale par affectation de recettes de l'État.

(1) S'y ajoute un effet de périmètre qui freine la dépense des administrations de sécurité sociale de ½ point (intégration du Fonds spécial des pensions des ouvriers de l'État au budget général).

(2) Champ ACOSS. En comptabilité nationale, la masse salariale privée augmente de 4,6 % en 2007.

(3) Modification du régime des acomptes de la CSG placement et généralisation du prélèvement à la source des contributions sociales sur les revenus de placement.

■ **En 2008, la nette modération de la dépense alliée au maintien d'une conjoncture dynamique conduirait à un retour à l'équilibre des administrations de sécurité sociale.**

La dépense des administrations de sécurité sociale verrait sa progression en valeur ramenée à 3¼ % en 2008 après 4¼ % en 2007. En volume la décélération serait plus nette encore (1,6 % après 3,0 %). Outre la poursuite du recul des prestations chômage, la plupart des composantes de la dépense concourraient à cette modération.

Ainsi, la progression de l'ONDAM est fixée à +2,8% (en valeur) en PLFSS 2008, soit un net infléchissement par rapport à l'évolution constantée en 2007 (+ 4,1 %). Plusieurs leviers de rationalisation de la dépense de santé sont mobilisés pour atteindre cet objectif, parmi lesquelles les mesures prises à la suite du Comité d'alerte (1,2 Md€ en année pleine : 0,8 Md€ en 2008 qui s'ajoutent à 0,4 Md€ en 2007) et les actions de maîtrise médicalisée adoptées par les partenaires conventionnels (0,6 Md€ en 2008).

Ces dispositions sont complétées en PLFSS 2008 par l'instauration d'une franchise sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires (0,85 Md€), ainsi que par d'autres mesures d'optimisation de la dépense, notamment le passage à 100% de tarification à l'activité dans les hôpitaux publics, le renforcement de la maîtrise de la dépense de transport sanitaire,...

Par ailleurs, compte tenu d'une évolution de l'inflation plus faible qu'attendu en 2007 (+ 1,3 % contre + 1,8 %) les règles d'indexation entraînent un ralentissement de la progression en valeur des prestations vieillesse et famille en 2008 (les revalorisations des pensions et des allocations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2008 seraient respectivement de 1,1 % et 1,0 % après 1,8 % et 1,7 % en 2007).

Les recettes des administrations de sécurité sociale continueraient en 2008 de connaître une progression soutenue (+ 4,3 %). Le principal facteur en serait le maintien d'une croissance dynamique des assiettes de prélèvements (hausse de + 4,8 % de l'assiette des cotisants privés de l'ACOSS).

Comme en 2007, les mesures nouvelles en recettes seraient globalement neutres sur l'année 2008. La suppression des exonérations ATMP dans le cadre des allègements ciblés (0,2 Md€) et le durcissement du régime des préretraites et des indemnités de départ ou de mise en retraite (+ 0,4 Md€) contribueraient à soutenir légèrement les recettes sociales en 2008. Toutefois, l'effet de la principale mesure de hausse des recettes (prélèvement au fil de l'eau sur les dividendes : + 1,3 Md€ pour les ASSO) est compensé par le contre coup de plusieurs mesures ponctuelles de 2007 (mesures CSG du PLFSS 2007, disparition de l'opération de reprise par l'État de la dette Unedic).

Enfin la composition des recettes des administrations de sécurité sociale continue d'évoluer en 2008 comme en 2007, du fait de la montée en puissance des exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires et de leur compensation.

### Synthèse des comptes des administrations de sécurité sociale

	2006	2007	2008
Besoin de financement (en points de PIB)	- 0,3	- 0,2	0,0
Évolution des dépenses des ASSO	3,4 %	4,3 %	3,3 %
<i>dont prestations</i>	3,0 %	4,2 %	3,2 %
Évolution des recettes des ASSO	2,7 %	4,7 %	4,3 %

## La programmation pluriannuelle des finances

*Conformément à l'article 50 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001, et dans la perspective du prochain dépôt du programme de stabilité 2009-2012 à la Commission européenne, un exercice de programmation pluriannuelle figure dans le rapport économique, social et financier. Cette programmation inscrit ainsi le Projet de loi de finances et le Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 dans une stratégie de retour à l'équilibre des finances publiques à moyen terme, dès 2010 si la croissance le permet, et au plus tard en 2012.*

*L'ensemble des administrations publiques, c'est-à-dire l'État, les organismes sociaux et les collectivités locales, prendra part à un effort de maîtrise des dépenses publiques sans précédent, puisque leur rythme de progression annuel moyen sera divisé par deux sur la période de programmation. La projection pluriannuelle présentée ici reprend les objectifs déjà annoncés par le Gouvernement dans son rapport préparatoire au débat d'orientation budgétaire et lors de la réunion de l'Eurogroupe du 14 septembre dernier, et les actualise des informations les plus récentes, en cohérence avec le PLF et le PLFSS.*

### ■ Deux trajectoires d'assainissement des finances publiques.

Deux scénarios macroéconomiques ont été envisagés dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

– **Le premier scénario constitue un scénario central avec un objectif de croissance de 2 ½ % par an à partir de 2009** (après une fourchette de 2 % - 2 ½ % et un point médian de 2 ¼ % en 2008) associé à une croissance potentielle qui augmente progressivement pour atteindre elle-même 2,5 % à l'horizon 2012.

Ce scénario tient compte des conséquences du vieillissement démographique avec l'arrivée à l'âge de la retraite des classes nombreuses du baby-boom qui entraîne mécaniquement un ralentissement de la population active. Il intègre surtout les effets des réformes structurelles sur le marché du travail qui contribueraient à un repli sensible du taux de chômage d'équilibre, rapprochant ainsi l'économie française du **plein-emploi fin 2012**. Dans le même temps, le taux d'emploi augmenterait pour se rapprocher de l'objectif de Lisbonne, soit 70 %. Enfin, un coup d'arrêt à la tendance baissière observée depuis le début des années 80 sur le nombre d'heures travaillées par tête, en lien avec le nouveau régime d'exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre, viendrait également soutenir la croissance potentielle.

– **Le second scénario intègre un effet plus rapide des réformes structurelles menées par le Gouvernement.** Dans ce scénario, la croissance annuelle atteint 3 % dès 2009, avec une croissance potentielle sous-jacente progressivement renforcée pour atteindre elle aussi 3 % à l'horizon 2012.

Ce scénario suppose **une hausse plus importante du taux d'emploi que dans le scénario précédent**, qui se cumulerait à la baisse du taux de chômage structurel déjà inscrite dans le premier scénario. Une dynamique d'accumulation du capital plus rapide viendrait aussi soutenir la croissance potentielle.

## publiques 2009-2012

### ■ Une maîtrise sans précédent de la dépense publique pour assainir durablement les finances publiques.

#### ***Les dépenses de l'État devraient ralentir fortement.***

L'effort de l'État sur les dépenses sera particulièrement important sur l'ensemble de la législature :

- L'élargissement du périmètre de la norme de dépenses « 0-volume » aux prélèvements sur recettes pour les collectivités locales et l'Union européenne, prenant effet dès 2008, sera pérennisé sur toute la législature. La norme de dépense a fait ses preuves en tant qu'outil de maîtrise de la dépense et de gestion du cycle économique. Les dépenses « inéluctables » (charge de la dette, pension) augmentent inexorablement à court et moyen terme. La réalisation de la norme supposera donc que les priorités soient financées par redéploiement (comme l'enseignement supérieur et la recherche dans le PLF 2008) et que des efforts importants soient réalisés dans les autres domaines de l'action publique.
- L'État doit donc rechercher plus d'efficacité et optimiser son organisation. C'est la condition pour pouvoir assurer ses missions à un coût stable en euros constants, voire en euros courants. La **révision générale des politiques publiques** (RGPP) permettra de réaliser cette ambition. En couvrant tous les champs de l'action publique, que ce soit les dépenses des ministères ou celles d'autres administrations locales et sociales ou les dépenses fiscales, cette remise à plat sera un puissant levier pour réformer en profondeur les administrations. À partir d'une analyse en profondeur de la légitimité, de l'efficacité et de l'adéquation du coût des politiques publiques à leurs objectifs, elle permettra d'améliorer l'efficacité de l'action publique au travers de réformes structurelles et du choix de nouvelles orientations, elle contribuera à la modernisation de l'organisation des administrations. La RGPP est l'un des leviers essentiels pour atteindre l'objectif de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans la fonction publique d'État. Elle conduira aussi à mettre en œuvre une budgétisation pluriannuelle des dépenses donnant aux gestionnaires davantage de lisibilité et donc de responsabilité sur leurs crédits.

#### ***La progression de la dépense sociale serait particulièrement contenue sur la période de programmation.***

L'effort de maîtrise des dépenses sociales entrepris en 2008 sera maintenu tout au long de la législature : ces dépenses évolueraient sur un rythme de croissance d'un peu moins de 2 % en euros constants.

- Les efforts structurels de maîtrise des dépenses d'assurance maladie, engagés avec la franchise médicale et les mesures présentées dans le PLFSS, seront poursuivis. La croissance de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie ne dépasserait pas 2 % en volume par an, un rythme en net retrait par rapport aux évolutions passées. Cet objectif repose sur des mesures structurelles dont certaines sont d'ores et déjà prévues dans le PLFSS (basculement intégral vers la tarification à l'activité des hôpitaux, meilleure répartition de l'offre de soins, lutte contre les gaspillages et les fraudes, dispositifs plus automatiques de régulation des dépenses ambulatoires).
- En matière de retraites, les scénarios présentés intègrent les évolutions démographiques et l'effet des dispositions de la réforme des retraites de 2003. Ils n'intègrent pas en revanche les

mesures susceptibles d'être prises à la suite du rendez-vous sur les retraites de 2008, qui permettra de définir les conditions d'un équilibre pérenne de l'assurance vieillesse.

– Les prestations familiales devraient rester sur une tendance modérée et les prestations chômage connaîtraient une nouvelle diminution en lien avec le repli du chômage.

***Les dépenses des administrations publiques locales augmenteraient à un rythme annuel moyen de 1,4 % en volume.***

En lien avec le cycle électoral, l'investissement des administrations publiques locales poursuivrait son infléchissement à la baisse en 2009 pour repartir à compter de 2010. Le rythme de croissance de la dépense serait également modéré par une meilleure association des collectivités locales aux décisions de l'État les concernant dans les champs des compétences décentralisées, le pilotage de la fonction publique territoriale, l'élaboration et l'application des normes techniques et environnementales. En contrepartie, les transferts de l'État vers les collectivités locales relevant du contrat de croissance et de solidarité seraient indexés sur l'inflation.

***Le rythme de progression de la dépense publique serait de 1,1 % en volume par an en moyenne sur l'ensemble de la législature.***

Les efforts de l'ensemble des administrations publiques permettront ainsi de diviser par deux l'évolution des dépenses publiques en volume (après 2,25% en moyenne sur les dix dernières années), et de ramener la part des dépenses publiques sous la barre des 50 points de PIB au terme de la législature. La baisse des dépenses dans le PIB atteindrait 2,7 points de PIB entre 2008 et 2012.

**■ Un assainissement des finances publiques d'ici 2010 si la croissance le permet et au plus tard en 2012.**

***Un solde public proche de l'équilibre dès 2010 dans le scénario haut et à l'équilibre en 2012 dans le scénario bas.***

L'amélioration continue des finances publiques serait plus marquée dans le scénario haut, dans lequel les administrations publiques passeraient d'un déficit du solde public de 2,3 % du PIB en 2008 à un niveau proche de l'équilibre (-0,3 % du PIB) en 2010. Dans le scénario bas, les administrations publiques reviendraient à l'équilibre en 2012.

***La réforme des prélèvements obligatoires.***

L'objectif de la politique fiscale du Gouvernement est de réformer la structure des prélèvements obligatoires pour renforcer la compétitivité et la croissance de l'économie française et en diminuant leur taux autant que le permettra l'objectif d'équilibre des finances publiques. Les mesures fiscales de la loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat votée en août ont déjà engendré une baisse significative du taux de prélèvements obligatoires.

Sur la période 2007-2012 et à dispositif fiscal et social inchangé (base PLF 2008 et PLFSS 2008), le poids des prélèvements obligatoires dans le PIB serait d'ores et déjà réduit de 0,6 point de PIB dans le scénario bas. La baisse serait de 0,3 point de PIB sur cette même période dans le scénario haut (avec une croissance à 3 % à partir de 2009) en raison d'un dynamisme spontané des recettes plus important en période de forte croissance.

La revue générale des prélèvements obligatoires fournira dans les prochains mois les bases

d'une réforme en profondeur du système fiscal français, afin de le rendre plus efficace et plus favorable à l'emploi.

### **Les évolutions par sous-secteur des administrations publiques**

L'amélioration des finances publiques tiendrait à une amélioration du besoin de financement de chacun des sous-secteurs :

- Le besoin de financement de l'État se réduirait de 1,4 point de PIB entre 2008 et 2012 dans le scénario bas, et de 1,9 point de PIB dans le scénario haut. Cette réduction découlerait dans les deux cas de la progression contenue des dépenses budgétaires de l'État. Les recettes sont supposées évoluer parallèlement à l'activité dans le scénario bas, et à un rythme légèrement supérieur dans le scénario haut.
- Compte tenu de la maîtrise de la dépense, le solde des administrations de sécurité sociale, voisin de l'équilibre en 2008, redeviendrait excédentaire au-delà pour atteindre 0,5 point de PIB en fin de période dans le scénario bas. Dans le scénario haut, les surplus de recettes et une baisse plus marquée des prestations chômage permettraient d'accélérer le redressement, le solde gagnant 0,5 point de plus en 2012.
- La capacité de financement des organismes divers d'administration centrale s'améliorerait de 0,2 point de PIB sur la période 2009-2012 dans le scénario bas, grâce notamment au désendettement des structures de défaisance.
- Enfin, les administrations publiques locales retourneraient à l'équilibre en 2012 dans le scénario bas, soit une amélioration de 0,2 point de PIB sur la période 2008-2012. Dans le scénario haut, les surplus de recettes permettraient aux collectivités locales de dégager un léger excédent (0,2 point de PIB). En ce qui concerne les recettes d'impôt local, chacun des scénarios est basé sur une hypothèse prudente d'un maintien constant des taux d'imposition votés. L'amélioration du solde proviendrait avant tout d'une maîtrise de la dépense, qui progresse à un rythme inférieur à la croissance du PIB.

## Capacité (+) ou besoin (-) de financement par sous-secteurs

Points de PIB		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Scénario bas	<b>Administrations publiques</b>	<b>- 2,4</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 1,7</b>	<b>- 1,2</b>	<b>- 0,6</b>	<b>0,0</b>
	État	- 1,9	- 2,2	- 1,9	- 1,6	- 1,2	- 0,8
	Organismes divers d'administration centrale	- 0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3
	Administrations locales	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,1	0,0	0,0
	Administrations sociales	- 0,2	0,0	0,1	0,3	0,4	0,5
Scénario haut	<b>Administrations publiques</b>	<b>- 2,4</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>1,3</b>
	État	- 1,9	- 2,2	- 1,7	- 1,1	- 0,7	- 0,3
	Organismes divers d'administration centrale	- 0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3
	Administrations locales	- 0,2	- 0,2	- 0,1	0,0	0,1	0,2
	Administrations sociales	- 0,2	0,0	0,3	0,5	0,8	1,0

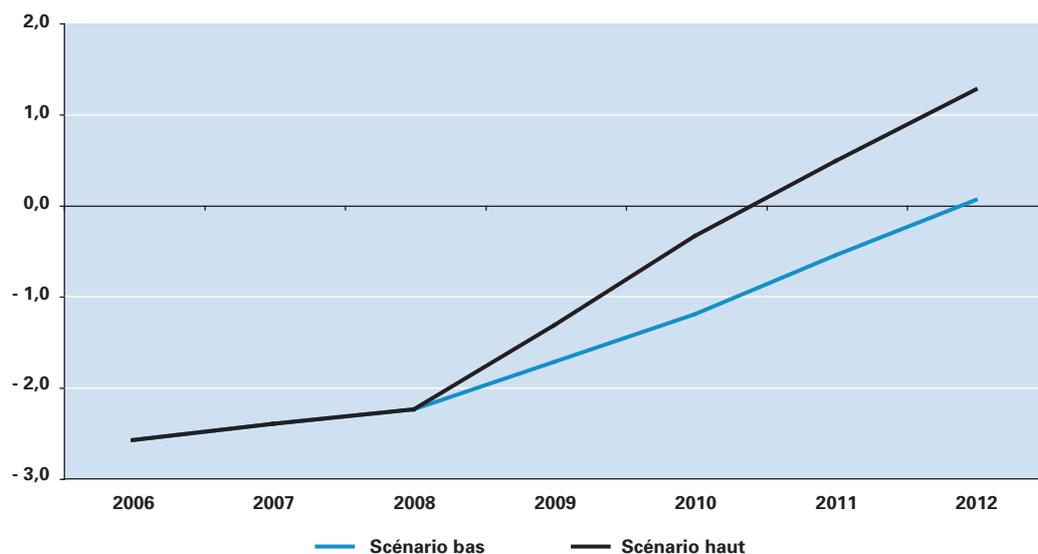
■ **Sur la période 2009-2012, l'amélioration annuelle moyenne du solde structurel<sup>1</sup> serait supérieure à 0,5 point de PIB.**

La croissance potentielle serait en moyenne de 2,3 % sur la période 2008-2012 dans le scénario bas et de 2,7 % dans le scénario haut. La dépense publique en volume évoluerait sensiblement moins vite que la croissance potentielle entre 2008 et 2012 dans les deux scénarios.

### Évolution du solde structurel des administrations publiques

Points de PIB		2009	2010	2011	2012
Scénario bas	Déficit public	- 1,7	- 1,2	- 0,6	0,0
	Variation du solde structurel (hors soultes)	0,5	0,5	0,6	0,6
Scénario haut	Déficit public	- 1,3	- 0,3	0,5	1,3
	Variation du solde structurel (hors soultes)	0,8	0,8	0,8	0,8

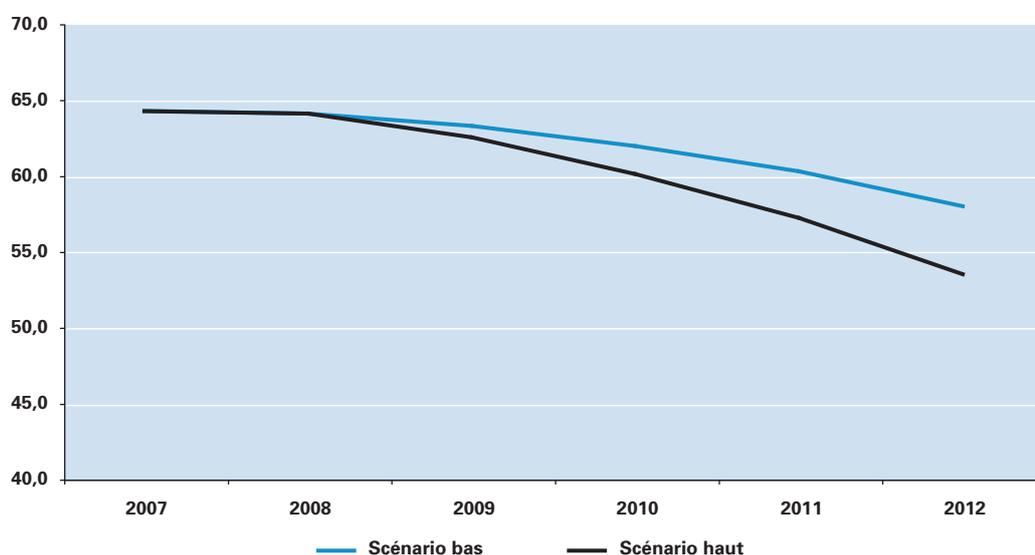
**Évolution  
du solde des  
administrations  
publiques  
(en point de PIB)**



(1) Le solde structurel est le solde des administrations publiques corrigé des effets du cycle sur les comptes publics.

■ **La dette publique repasserait sous le seuil de 60% du PIB en 2012, et dès 2010 si la croissance s'inscrit durablement à 3%.**

Après une stabilisation du ratio d'endettement en 2007 et une légère décline en 2008, les efforts seront poursuivis sur la période 2009-2012. Au-delà de la maîtrise de la dépense publique et de la résorption des déficits qui réduiront mécaniquement la dette publique, de nouvelles cessions d'actifs, selon les conditions de marché, seront affectées systématiquement au désendettement. Le ratio d'endettement diminuerait sous 58 % du PIB en 2012 dans le premier scénario, et sous 60 points de PIB dès 2010 si la croissance le permet.



**Évolution  
de la dette des  
administrations  
publiques  
(en points de PIB)**

### Principaux agrégats de finances publiques

Points de PIB		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Scénario bas	Déficit public	- 2,4	- 2,3	- 1,7	- 1,2	- 0,6	0,0
	Dette publique	64,2	64,0	63,2	61,9	60,2	57,9
	Dépense publique	53,2	52,6	51,9	51,2	50,6	49,9
	<i>Progression en volume</i>	2,0	1,4	1,0	1,1	1,2	1,2
	Prélèvements obligatoires	44,0	43,7	43,5	43,4	43,4	43,4
Scénario haut	Déficit public	- 2,4	- 2,3	- 1,3	- 0,3	0,5	1,3
	Dette publique	64,2	64,0	62,5	60,0	57,2	53,4
	Dépense publique	53,2	52,6	51,6	50,7	49,8	48,9
	<i>Progression en volume</i>	2,0	1,4	1,0	1,1	1,2	1,2
	Prélèvements obligatoires	44,0	43,7	43,7	43,7	43,7	43,7

# Quelle contagion en Europe du ralentissement aux États-Unis ?

Le retournement dans le secteur de l'immobilier résidentiel devrait conduire à un ralentissement significatif de l'activité aux États-Unis en 2007. La question est alors de savoir si et avec quelle ampleur ce ralentissement peut influencer les économies européennes.

Les canaux de propagation du ralentissement américain vers l'Europe semblent pour le moment peu actifs. Le fait que ce ralentissement provienne du retournement du marché immobilier limite le risque direct d'une chute brutale de nos exportations ; de même, le risque de contagion financière devrait rester limité : la solidité du secteur financier n'a guère été affectée par les pertes enregistrées lors des turbulences sur les marchés financiers de l'été ; la correction sur les marchés boursiers a touché l'Europe mais elle est restée très limitée.

Par ailleurs, la zone euro présente une dynamique propre qui devrait lui permettre de surmonter une décélération de l'activité aux États-Unis : les enquêtes auprès des entreprises et des ménages confirment un scénario de relatif découplage de l'activité entre les deux côtés de l'Atlantique. C'est donc ce scénario que retiennent les prévisions présentées dans le Projet de loi de finances 2008. La croissance en zone euro évoluerait en 2007 et 2008 au-delà de son potentiel d'activité quand les États-Unis verraient au contraire leur activité croître en deçà de leur tendance de moyen terme.

À l'été 2007, l'activité économique mondiale reste globalement très bien orientée. Toujours tirée par l'Asie émergente, elle bénéficie du redémarrage de la zone euro et du rééquilibrage de la croissance au profit de la demande intérieure au Japon. Le FMI estime ainsi que la croissance mondiale devrait être de l'ordre de 5,2 % en 2007 et en 2008 après 5,5 % en 2006<sup>1</sup>. Seuls les États-Unis montrent des signes d'essoufflement : selon les prévisions associées au Projet de loi de finances, l'activité serait ralentie de plus d'un point en 2007 par rapport à 2006 (1,8 % après 2,9 %).

Ce scénario dans lequel l'activité mondiale reste dynamique et évoluerait de

manière relativement indépendante de celle des États-Unis, notamment dans la zone euro, ne va pas de soi. Dans le passé, un ralentissement américain s'est en effet souvent propagé rapidement au reste du monde. Toutefois, la situation inverse s'est aussi déjà produite, par exemple, au moment où la récession américaine de 1991 a été compensée en Europe par la dynamique de la réunification allemande.

Ce chapitre analyse en conséquence les conditions de réalisation de ce scénario de découplage de l'activité de part et d'autre de l'Atlantique.

(1) FMI, Actualisation des Perspectives de l'économie mondiale (juillet 2007).

## L'économie américaine ralentit depuis la mi-2006

Entre 2003 et la mi-2006, l'immobilier résidentiel a fortement soutenu l'activité aux États-Unis. La construction immobilière a été très dynamique pour faire face à la demande croissante et la consommation des ménages a bénéficié de l'augmentation de la valeur des logements (cf. encadré 1).

Depuis quelques trimestres, cependant, le retournement du marché immobilier américain est manifeste. Plusieurs facteurs ont pesé sur les ventes de logements. L'endettement des ménages a atteint des niveaux très élevés. Les conditions de

financement se sont resserrées. L'activité immobilière tardant à s'ajuster à la baisse de la demande, le stock de logements invendus a fortement augmenté et entraîné un ralentissement sensible des prix de l'immobilier résidentiel (la hausse des prix n'était plus que de 4,3 % en glissement annuel au 1<sup>er</sup> trimestre 2007 contre 12,6 % un an plus tôt). Le retournement sur le marché immobilier américain a ensuite été amplifié par la fin des excès que connaissait ce marché avec un développement spectaculaire des crédits à risque *subprime* auprès des ménages fragiles et des comportements spéculatifs (cf. encadré 1).

### Encadré 1 : Les excès sur le marché des *subprime* américains

Ces dernières années, le secteur financier américain a fortement accru ses prêts, et notamment en direction des ménages les plus modestes et souvent aux revenus les moins assurés (marché dit *subprime*). Deux innovations importantes ont permis cet élargissement du nombre de ménages pouvant accéder au crédit :

- Le développement de nouveaux types de crédits où les ménages diffèrent de quelques années leurs remboursements en capital, leur permet - tant que le prix des maisons augmente - de devenir acquéreur d'un logement tout en ayant l'impression de ne subir qu'une faible contrainte de financement.
- Le développement des dérivés de crédits qui permet aux organismes prêteurs de revendre une partie importante du risque de crédit à d'autres investisseurs (assurances, fonds de pension, *hedge funds*,...) ce qui permet d'accroître le volume des crédits accordés.

Ces innovations semblent s'être accompagnées de comportements spéculatifs à la fois de la part de prêteurs qui se sentaient largement protégés contre un retournement de conjoncture dans le secteur et de certains ménages qui spéculaient sur une montée continue des prix de l'immobilier et s'endettaient pour revendre le logement (avant remboursement du capital, par exemple) et ainsi engranger une plus-value.

Le phénomène *subprime* est un phénomène américain sans équivalent en France. Les prêts *subprime* sont le résultat d'une politique de prêt immobilier agressive à des ménages américains peu ou pas solvables. En France, cette situation n'existe pas car les banques prêtent en fonction des revenus des ménages.

S'ajoutant au ralentissement déjà perceptible dans le secteur industriel (notamment dans le secteur automobile), le retournement dans le secteur immobilier devrait peser significativement sur l'activité outre-Atlantique (cf.

encadré 2). La correction des excès passés pourrait aussi accroître l'effet récessif du retournement immobilier en fragilisant le secteur financier et les ménages au-delà de ce qui était anticipé il y a quelques mois. La

hausse des taux de défaut sur les crédits et les bilans fragilisés des banques pourraient freiner rapidement le crédit et limiter significativement l'expansion économique.

Toutefois, les données disponibles, au-delà du caractère spectaculaire des difficultés rencontrées par quelques établissements financiers cet été, suggèrent que l'impact macroéconomique devrait rester

limité et en tout cas ne pas poser de difficultés systémiques.

**Dans des conditions normales sur le marché du crédit, le ralentissement des prix de l'immobilier observé aux États-Unis (pour environ 8 points) pourrait peser sur l'activité américaine pour environ 0,8 point de PIB au bout de 2 années.**

### **Encadré 2 : Impact d'une baisse des prix de l'immobilier sur l'activité aux États-Unis**

Une baisse des prix de l'immobilier est susceptible d'affecter à la fois la consommation des ménages et l'investissement résidentiel.

Du côté de la consommation, la baisse des prix immobiliers devrait peser négativement si les détenteurs d'actifs immobiliers sont sensibles à l'évolution des plus ou moins-values latentes sur leur patrimoine.

- D'une part, une diminution de la valeur du patrimoine des ménages perçue comme durable équivaut à une baisse du « revenu permanent » et conduit à une réduction de la consommation courante<sup>2</sup>.
- D'autre part, la baisse du prix des biens immobiliers est également susceptible de diminuer l'offre de crédit aux agents privés. En effet, elle réduit la valeur des biens pouvant servir de garantie (collatéral), ce qui accroît pour le prêteur le risque associé au défaut du créancier.

Du côté de l'investissement résidentiel, la baisse des prix devrait se traduire par une baisse de l'activité dans le secteur de la construction dans la mesure où il ne s'accompagnerait pas d'une baisse équivalente du coût de la construction<sup>3</sup>.

Par ailleurs, la baisse de la valeur des actifs immobiliers peut également dégrader le bilan des institutions financières qui seront alors moins disposées à accorder des crédits.

Au total, dans des conditions normales sur le marché du crédit, le ralentissement des prix de l'immobilier observé aux États-Unis (pour environ 8 points) pourrait peser sur l'activité pour environ 0,8 point de PIB à un horizon de 2 ans<sup>4</sup>.

(2) Les estimations disponibles suggèrent qu'une baisse de 1 USD de la valeur du patrimoine immobilier s'accompagne d'une diminution à long terme, toutes choses égales par ailleurs, comprise entre 4 et 8 cents de la consommation. Voir par exemple C. D. Carroll, M. Otsuka, and J. Slacalek, 2006, "How Large Is the Housing Wealth Effect? A New Approach," mimeo, Johns Hopkins University ; et P. Catte, N. Girouard, R. Price et C. André, 2004, "Housing markets, wealth and the business cycle", *Economics Department Working Papers* N°394, OCDE.

(3) Une étude économétrique de la Banque Centrale des Pays-Bas estime une élasticité-prix des mises en chantier aux États-Unis d'environ 1,4. Voir J. Swank, J. Kakes and A.F. Tieman, 2002, "The housing ladder, taxation and borrowing constraints", *De Nederlandsche Bank Staff Reports*, N° 9.

(4) Source : DGTPE, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

### Quels canaux de contagion pour le ralentissement américain ?

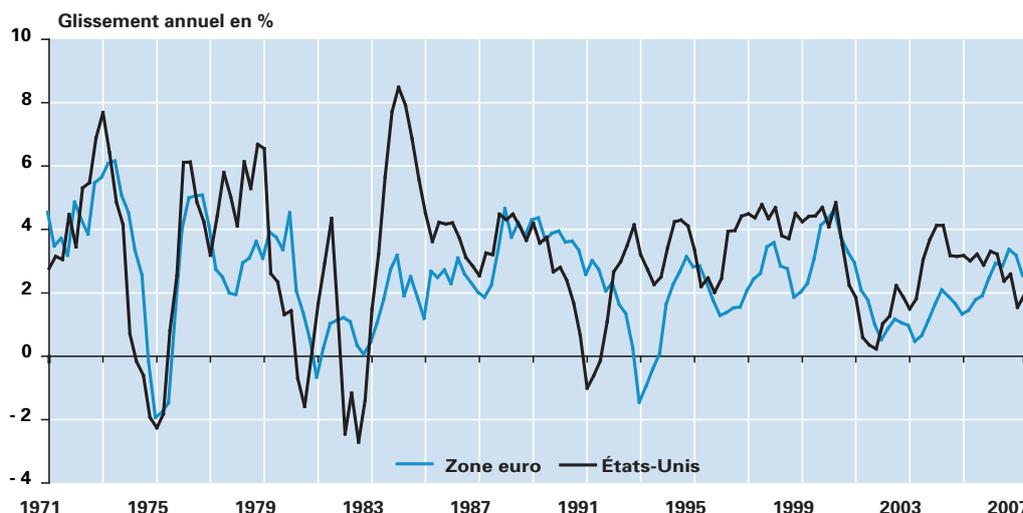
La simple juxtaposition des cycles européens et américains révèle de fortes similitudes (cf. graphique 1). En moyenne depuis 30 ans, un ralentissement d'un point de l'activité outre Atlantique s'est accompagné d'un fléchissement d'environ

0,4 point de l'activité de la zone euro, avec un retard d'environ deux trimestres.

Cependant, une grande partie de ce lien statistique provient en fait de chocs communs (chocs pétroliers, éclatement de la bulle sur les valeurs technologiques, hausse des primes de risques mondiales,...) plus que d'une transmission d'un ralentissement américain au reste du monde.

Graphique 1

**Zone euro et États-Unis : croissance du PIB**



Source : OCDE  
Derniers points : 2007T2

### Le canal commercial est sans doute le plus important

Les pays *a priori* les plus exposés au ralentissement de la demande intérieure américaine sont ceux pour lesquels les exportations à destination des États-Unis sont les plus élevées en proportion du

PIB. Parmi ces pays on trouve l'Asie émergente et les voisins immédiats des États-Unis (Mexique et Canada). La zone euro apparaît relativement peu exposée puisque seulement 3 % de l'activité y dépend directement des débouchés aux États-Unis (cf. tableau 1).

**Tableau 1 : Exposition à un ralentissement des importations américaines**

	Exportations en % du PIB	Exportations vers les États-Unis en % du PIB
Canada	38	32
Mexique	30	26
Malaisie	123	24
Thaïlande	74	11
Chine	38	8
Corée du Sud	43	6
Royaume-Uni	26	4
Japon	15	3
Zone euro	15	3

Source : FMI (données 2005 en valeur), calculs DGTPE.

Toutefois, l'impact sur un pays ou une zone par le canal des échanges d'un ralentissement américain peut être décomposé en un effet direct et un effet indirect.

L'effet direct est relatif aux enchaînements macroéconomiques liés au ralentissement des exportations vers les États-Unis, qui limitent l'investissement, la consommation et les importations.

Les effets indirects font écho aux effets directs : les baisses d'importations des pays qui subissent le ralentissement américain se cumulent et réduisent encore davantage la demande mondiale adressée aux autres pays.

Une analyse des effets indirects à partir de la structure du commerce mondial (cf. tableau 2) montre que l'impact total par le canal commercial d'un ralentissement américain d'un point de PIB serait d'environ ¼ de point d'activité pour la zone euro à l'horizon de quelques trimestres, soit environ le triple de l'effet direct. Pour les pays d'Asie émergente, l'effet d'écho double l'effet direct, l'impact total étant estimé à environ ½ point de PIB.

Le canal commercial est a priori relativement rapide ; il devrait se développer en quelques trimestres.

**Tableau 2 : Exposition à un ralentissement des importations américaines**

(en points de PIB)	Effet direct (sans effet d'écho)	Effet total (y compris effet d'écho)
États-Unis	- 1,0	- 1,2
Canada	- 0,9	- 1,2
Asie émergente <sup>5</sup>	- 0,3	- 0,5
dont Chine	- 0,4	- 0,6
Japon	- 0,2	- 0,4
Royaume-Uni	- 0,2	- 0,3
Zone euro	- 0,1	- 0,3

Sources : FMI et Chelem, calculs DGTPÉ.

Lecture : Un ralentissement de la croissance américaine de un point de PIB pénalise directement la zone euro à hauteur de 0,1 point de PIB (moindres exportations vers les États-Unis et moindre activité induite). Le ralentissement parallèle du reste du monde (effet d'écho) s'y ajoute et l'effet total est de 0,3 point de PIB.

Il est difficile de porter un jugement sur l'évolution dans le temps du canal commercial et de déterminer s'il joue davantage ou moins que dans le passé. Deux facteurs jouent en sens inverse :

- l'économie américaine représente une part plus faible de l'économie mondiale qu'il y a quelques années du fait du développement rapide des économies émergentes.

- à l'inverse, chaque pays est plus sensible aux chocs provenant de l'extérieur du fait d'une ouverture croissante aux échanges.

Il convient cependant de relativiser cette plus forte sensibilité du fait que la hausse des exportations s'est accompagnée d'une hausse de la part des biens importés dans ces exportations (au travers d'importations de biens finis ou de biens intermédiaires).

Dans ce contexte, il n'est pas certain que la hausse de la part dans le PIB des exportations de la zone euro vers les États-Unis (2 % en 2006 contre 1 % en 1980 pour les seules exportations de biens<sup>6</sup>) indique nécessairement un signe de renforcement du canal commercial.

(5) Y compris Inde.

(6) Lehman Brothers, « Europe decouples - The conditions for domestic-led growth are in place », *Global Economics*, juil. 2007.

### Encadré 3 : Évolutions récentes des importations américaines

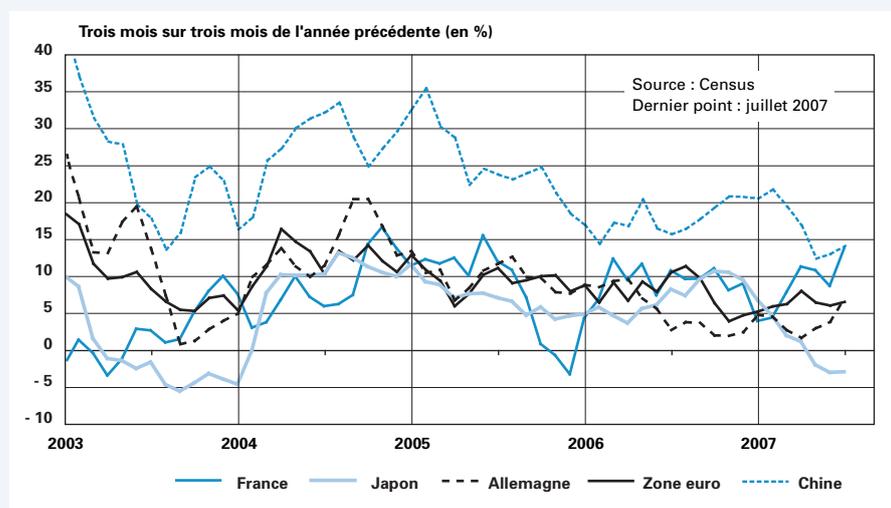
Le ralentissement de la demande intérieure américaine depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2006 est accompagné comme prévu d'une nette décélération des importations.

L'analyse des données douanières américaines en valeur montre que, depuis six mois, les exportations japonaises et allemandes vers les États-Unis sont plus touchées que les exportations françaises et à un moindre degré chinoises (cf. graphique).

Cette configuration, que l'on observait également lors du ralentissement américain de 2000-2001<sup>7</sup>, pourrait s'expliquer par les spécialisations sectorielles de chacun des pays et la nature du début du ralentissement observé outre-Atlantique (plutôt initié par un ralentissement de l'investissement) : la spécialisation de l'Allemagne (biens intermédiaires, d'équipements et automobiles) a jusqu'à présent pu être plus pénalisante que celle de la Chine (biens de consommation).

Toutefois, le ralentissement de la consommation américaine depuis mars 2007 pourrait peser sur l'activité en Chine en raison de la spécialisation de l'économie chinoise sur les biens de consommation. C'est ce que suggèrent les évolutions des importations américaines en provenance de Chine.

### Évolution des importations américaines selon l'origine géographique



(7) Décélération des importations en provenance de Chine mais sans baisse, alors que celles venant de l'Allemagne ou du Japon diminuaient.

### **Le canal du taux de change n'est pas mécanique**

Le commerce mondial devrait par ailleurs être affecté par les évolutions des taux de change et des prix qui jouent sur les compétitivités relatives. Ce canal est plus lent que le canal commercial, et ne devrait atteindre son maximum qu'au-delà d'une année<sup>8</sup>.

Le ralentissement américain, quand il provient comme aujourd'hui d'un choc propre à l'économie américaine, peut en effet favoriser une dépréciation du dollar. La rémunération relative des actifs financiers américains devrait diminuer, soit parce que la politique monétaire de la Réserve Fédérale devient plus accommodante sous l'hypothèse que les risques inflationnistes demeurent contenus, soit parce que les rendements des actifs améri-

cains diminuent (par exemple baisse des cours boursiers). Les investisseurs se détournent alors des titres américains et le dollar se déprécie sous réserve que les autres pays ne mettent pas en œuvre des politiques qui contrecarrent cette évolution (interventions de change, baisse conjointe des taux directeurs...).

Une dépréciation du dollar a pour contrepartie une appréciation des monnaies en régime de change flottant, et en particulier de l'euro. Les pertes de compétitivité enregistrées par les pays dont les monnaies sont flexibles sont donc *a priori* relativement rapides, environ au rythme de la baisse des taux directeurs. La plus faible progression des prix aux États-Unis du fait que l'activité y serait relativement ralentie accentuerait la perte de compétitivité relative des pays tiers.

#### **Encadré 4 : Impact d'une appréciation de l'euro sur l'activité en zone euro**

Entre juillet 2006 et juillet 2007, l'euro s'est apprécié contre toutes devises d'environ 3 % en termes effectifs réels. Une appréciation de cet ordre pourrait peser sur l'activité pour environ ¼ de point de PIB à l'horizon d'un an, avant réaction des politiques macro-économiques.

S'agissant d'un choc symétrique, la meilleure réponse de politique économique pour la zone euro est d'infléchir la trajectoire de la politique monétaire : à l'horizon de deux ans, la réaction habituelle face à un choc de cette ampleur de la banque centrale permet de neutraliser environ la moitié des pertes d'activité causées par l'appréciation. L'activité revient ensuite progressivement vers son potentiel.

Une modélisation à partir du modèle macroéconomique NIGEM dans laquelle le ralentissement américain déclenche une évolution des taux de change suggère qu'une baisse de 10 % des prix de l'immobilier aux États-Unis pèserait sur l'activité en zone euro à hauteur d'environ

-0,2 point de PIB au bout de deux ans pour ensuite s'effacer progressivement. Cette évaluation prend en compte à la fois le canal commercial, le canal du change, et les réactions des politiques macroéconomiques. Dans le contexte actuel, l'activité chinoise ralentirait plus tard mais de

(8) Les évolutions des changes peuvent être temporairement absorbées par les marges, en lien avec des exportations reposant sur des contrats non renégociés en continu. Les entreprises exportatrices peuvent également s'être couvertes à court terme contre le risque de change.

manière amplifiée : ce résultat provient de son quasi ancrage au dollar qui lui permet de bénéficier de conditions monétaires plus favorables héritées des États-Unis à court

terme (baisse des taux et de sa devise) mais qui exacerbent à moyen terme des tensions inflationnistes qui pèsent ensuite sur sa compétitivité (cf. tableau 3).

**Tableau 3 : Impact d'une baisse de 10 % du prix de l'immobilier aux États-Unis**  
(en écart au compte central, en point de PIB, avec prise en compte à la fois du canal commercial, du canal du taux de change et des réactions des politiques macroéconomiques)

	Année 1	Année 2	Année 3
États-Unis	- 0,7	- 0,8	- 0,4
Chine	+ 0,0	- 0,2	- 0,5
Japon	- 0,1	- 0,1	- 0,1
Royaume-Uni	- 0,1	- 0,1	- 0,0
Zone euro	- 0,1	- 0,2	- 0,1
France	- 0,1	- 0,2	- 0,2

Source : modèle NiGEM, calculs DGTPE

Lecture : Une baisse des prix de l'immobilier de 10 % aux États-Unis se traduit par une baisse de l'activité d'environ 0,8 point au bout de 2 ans aux États-Unis et de 0,2 point dans la zone euro au même horizon.

Au total, si les pays émergents d'Asie voient leurs devises évoluer comme le yuan, ils devraient ralentir plus tardivement que la zone euro. Une meilleure articulation de leur politique budgétaire et de leur politique monétaire (policy mix) conduirait notamment à une appréciation plus rapide de leurs devises face au dollar, et permettrait ainsi de limiter l'effet sur la zone euro du ralentissement américain.

### Les canaux financiers

Les canaux financiers ont joué un rôle important lors de l'éclatement de la bulle boursière de la fin des années 1990.

Deux canaux peuvent en particulier être identifiés, selon qu'ils sont liés à une baisse du prix des actifs américains, ou une baisse parallèle du prix des actifs européens.

En réduisant les perspectives de croissance aux États-Unis, le ralentissement devrait faire baisser le prix des actifs américains. Par ricochet, tous les agents économiques qui en détiennent verront leur richesse se réduire. Cet effet de richesse

défavorable devrait peser sur l'activité de leurs pays de la même manière que la baisse des prix de l'immobilier : décélération de la consommation du fait d'un effet richesse négatif, moindre accès au crédit pour les entreprises du fait de la diminution de leur actif. Pour les investisseurs non américains, la perte de richesse et les effets macroéconomiques associés seraient amplifiés par une dépréciation du dollar.

Fin 2005, les actifs américains détenus par des agents de la zone euro (investissements directs, investissements de portefeuille, crédits entre institutions financières) représentaient près de 2400 Md€, soit environ 23 % des actifs détenus à l'étranger par la zone euro<sup>9</sup>. Cet ordre de grandeur relativement limité suggère qu'un mouvement de prix n'aurait *a priori* qu'un effet contenu sur la richesse des ménages et des entreprises européennes. À titre illustratif, les titres de dette américaine détenus par la zone euro ne représentent qu'environ 8,5 % de l'ensemble des titres de dettes détenus par les agents de la zone euro<sup>10</sup>.

(9) Position extérieure de la zone euro fin 2005, BCE.

(10) Estimation à partir du Quarterly Review de la Banque des Règlements Internationaux.

La configuration actuelle peut apparaître quelque peu atypique du fait des tensions intervenant dans la sphère financière. Certains actifs américains pourraient enregistrer des variations de prix très significatives en lien avec la forte correction en cours sur le marché des crédits risqués *sub-prime* (certains des produits dérivés les plus risqués ont perdu plus de 50 % de leur valeur depuis le début de l'année 2007). De plus, la valeur de certaines filiales américaines de banques européennes fortement impliquées sur ce marché s'est nettement repliée. Toutefois, rien n'indique que les institutions financières européennes aient été globalement très peu vigilantes dans la phase d'euphorie de ces dernières années, malgré quelques cas isolés, si bien qu'une contagion marquée par ce canal financier apparaît peu probable.

Un second canal financier pourrait influencer davantage l'activité en zone euro. Avec le ralentissement de l'activité, le prix des actifs européens pourrait baisser parallèlement aux actifs américains. La baisse des cours boursiers pourrait provenir du caractère multinational des entreprises cotées sur les marchés européens. Les entreprises cotées en Europe qui détiennent des filiales outre-Atlantique devraient en effet voir leur valorisation se réduire avec le ralentissement américain, d'autant que les profits calculés en euro seraient pénalisés par une dépréciation du dollar<sup>11</sup>. L'influence de flux d'investissements moins importants des ménages et des investisseurs institutionnels

américains en Europe pourraient renforcer ces évolutions. De même, sur les marchés obligataires, la hausse des taux pourrait provenir d'une contagion de la hausse des primes de risque aux États-Unis.

Toutefois, il est difficile d'identifier les facteurs de contagion des États-Unis vers la zone euro par ce seul canal. La corrélation historique des marchés entre eux<sup>12</sup> s'explique beaucoup par l'existence de chocs communs à l'économie mondiale. De même, il est difficile d'évaluer si le risque de contagion s'est sensiblement renforcé au cours du temps. Les estimations disponibles suggèrent cependant qu'il aurait plutôt augmenté en lien avec la forte progression de l'intégration financière<sup>13</sup>.

Dans tous les cas, l'impact in fine de ces deux canaux financiers possibles (baisse des prix des actifs américains, baisse parallèle des prix des actifs européens) sur l'économie de la zone euro devrait être limité. En effet, les mouvements de prix d'actifs financiers en Europe n'ont qu'un faible impact sur l'activité à court terme, notamment en comparaison des effets mesurés aux États-Unis et au Royaume-Uni (cf. tableau 4).

Ce canal de contagion du ralentissement américain au travers des prix d'actifs apparaît encore moins important si l'on s'intéresse aux actifs immobiliers. Sur ces marchés, on observe à certaines périodes (en 1995 notamment) des chutes parallèles de l'activité résidentielle aux États-Unis et en zone euro mais elles peuvent souvent

(11) Le chiffre d'affaires des filiales américaines des entreprises européennes était de 7,5 % du PIB de la zone euro en 2003 : voir Commission européenne, 2006, « impact of a US slowdown on the Euro Area », note ECFIN/06/REP(2006)56532.

(12) Voir par exemple, FMI, 2007, *World Economic Outlook*, avril et S. Hissler, 2005, « Les déterminants des taux longs aux États-Unis et dans la zone euro », *DPAE* n°65.

(13) Voir par exemple M. Ehrmann, M. Fratzscher, R. Rigobon, 2005, « Stocks, Bonds, Money Markets and Exchange Rates: Measuring International Financial Transmission », *NBER WP* n° 11166.

**Tableau 4 : Impact de la richesse financière sur la consommation**  
(propensions marginales à consommer de la richesse financière)

	Court terme	Long terme
Japon	-	7%
Canada	3%	4%
Royaume-Uni	3%	4%
États-Unis	2%	3%
France	-	2%
Allemagne	1%	2%
Espagne	-	2%

Source : P. Catte, N. Girouard, R. Price, C. André, 2005, Housing markets, wealth and business cycle, *Economics department Working Papers* n° 394.

Lecture : À court terme, une baisse des prix de l'immobilier résidentiel n'aurait que peu d'impact sur la consommation en France. En revanche à long terme, une baisse de 100 € de la valeur d'un bien conduirait un ménage moyen à réduire sa consommation de 2 €.

s'expliquer par des chocs globaux sur les conditions financières. La corrélation entre les prix de part et d'autre de l'Atlantique est d'ailleurs très faible car les marchés immobiliers sont plutôt locaux. La zone euro semble donc a priori protégée d'un choc similaire à celui qui touche le marché immobilier aux États-Unis depuis quelques trimestres, d'autant plus que, en dépit de la hausse des prix de ces dernières années, les tensions sur les prix y apparaissent globalement moins importantes et l'activité immobilière n'y a pas été significativement soutenue par l'essor de prêts risqués de type *subprime*.

### **Le canal des matières premières devrait plutôt favoriser la croissance européenne**

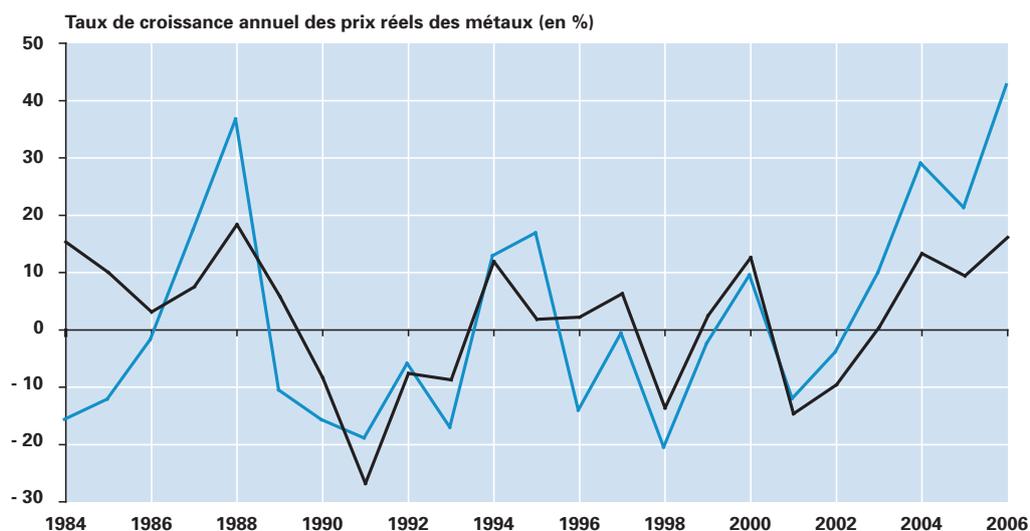
Le ralentissement américain devrait faire diminuer les tensions sur le marché des matières premières, au rebours des évolutions observées sur le passé récent. La croissance mondiale vigoureuse des dernières années a en effet été particulièrement consommatrice de matières premières, d'autant plus que les pays les moins économes en la matière ont connu une croissance rapide (Chine, États-Unis). La demande progressant plus rapidement que l'offre, les prix ont très fortement aug-

menté. Entre fin 2002 et août 2007, le prix du pétrole a progressé de 136 %, celui du cuivre de 400 % et celui de l'acier de 97 %. Une évaluation économétrique l'illustre dans le cas des matières premières métalliques (cf. graphique 2) : la progression du prix des métaux est en effet relativement bien expliquée sur la période récente par l'accélération de la demande mondiale.

Ce canal jouerait donc en sens contraire des trois précédents : la baisse des prix des matières premières consécutive au ralentissement américain réduirait son effet défavorable sur l'activité en zone euro. Par exemple, une baisse de 5 USD du baril de brut stimulerait la croissance en zone euro d'environ 0,1 point.

### **La zone euro apparaît bien placée pour absorber le ralentissement américain**

L'étude des canaux de transmission du ralentissement américain à la zone euro ne semble donc pas montrer une évolution sensible de ceux-ci dans le temps. C'est aussi ce que montrent des études au niveau plus agrégé. Certes, la mondialisation, en particulier sur les marchés financiers, semble favoriser une plus forte syn-



**Graphique 2**  
**Croissance mondiale et prix des métaux**

— Simulé  
— Observé

Source : FMI, calculs DGTPE.  
Lecture : la courbe « Simulé » correspond à la prévision du taux de croissance du prix réel des métaux à partir du rythme de la croissance mondiale.

chronisation des cycles dans l'économie mondiale<sup>14</sup>. Néanmoins, une augmentation de la synchronisation spécifiquement entre la zone euro et les États-Unis est moins claire et n'est pas univoque<sup>15</sup>. La sensibilité de la zone euro à un ralentissement américain semble très proche de celle qui prévalait lors de la récession américaine de 2000-2001.

Ce constat pourrait paraître inquiétant compte-tenu du ralentissement de l'activité en zone euro entre 2001 et 2003 consécutif à l'éclatement de la bulle internet aux États-Unis. Ce ralentissement entre 2001 et 2003 était lié à des facteurs de ralentissement communs de part et d'autre de l'Atlantique (surinvestissement en technologies de l'information et de la communication, survalorisations boursières).

La situation est aujourd'hui très différente car le ralentissement américain actuel est lié à des facteurs américains.

La situation actuelle diffère sur d'autres points qui sont à même de favoriser le découplage de l'activité entre les deux côtés de l'Atlantique au moins pour 2007 et 2008 :

- le ralentissement américain provient surtout du retournement dans le secteur immobilier qui est structurellement faiblement importateurs (principalement bois et produits métalliques<sup>16</sup>). C'est seulement par ses effets induits sur la consommation et sur d'autres secteurs qu'il pourrait peser sensiblement sur les importations américaines ou, de manière favorable pour la zone euro, en réduisant la demande de matières premières énergétiques. *A minima*, cette configuration devrait retarder l'impact du ralentissement américain sur le reste du monde de quelques trimestres.

- les bourses européennes après la correction intervenue cet été ne montrent

(14) Kose, Otrok et Whiteman (2005) « Understanding the Evolution of World Business Cycles », *IMF working paper* WP/05/211

(15) B. Heitz, F. Hild et B. Montfort, *Note de Conjoncture de l'Insee* de juin 2004 et « Europe in Decoupling Mode », *European Weekly Analyst* n°06/36 (28 septembre 2006) Goldman Sachs estime qu'elle ne s'est pas renforcé quand BNP Paribas, *EcoWeek* n° 06-44 du 27 novembre 2006, montre qu'un choc négatif en zone euro se répercuterait plus fortement aux États-Unis.

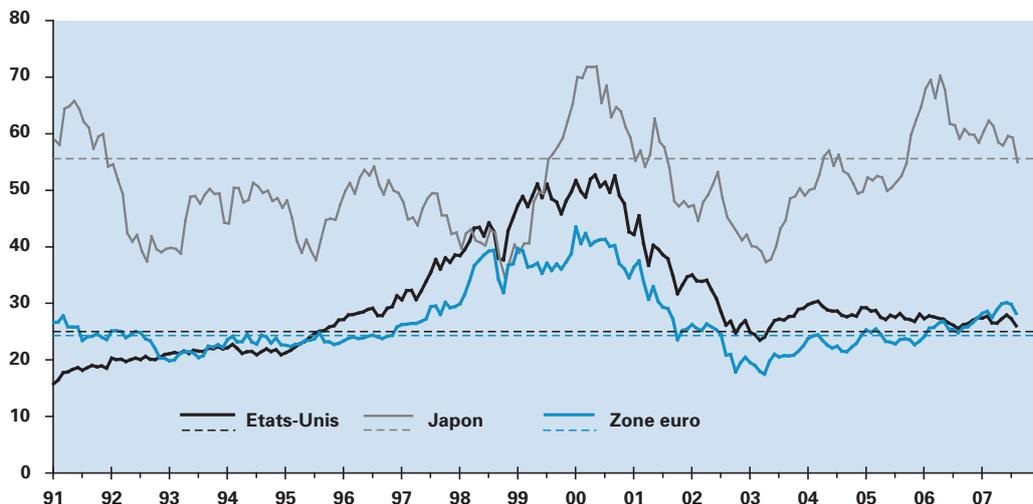
(16) « Housing vs. Tech: A Better Chance of Global Decoupling », *US Daily Financial Market Comment* (septembre 2006), Goldman Sachs.

pas de signes de survalorisation manifeste. Par conséquent, le risque d'une transmission du ralentissement américain par le canal financier demeure limité (cf. graphique 3).

De fait, après prise en compte du retard généralement enregistré pour le ralentissement de la zone euro par rapport à celui des États-Unis (deux à trois trimestres), on observe une divergence marquée entre les

**Graphique 3**  
**Les marchés boursiers ne paraissent pas surévalués (Price Earning Ratio corrigés du cycle)**

Source : DGTPE  
Dernier point : septembre 2007  
Lecture : Capitalisations boursières rapportées aux bénéfices des entreprises cotées sur chaque marché corrigées des facteurs cycliques (moyenne mobile des bénéfices sur 7 ans actualisés par les taux d'intérêts) et leurs moyennes de long terme.



enquêtes d'opinion des deux côtés de l'Atlantique, signe de la capacité de découplage des deux économies. Le climat des affaires s'est sensiblement dégradé outre-Atlantique tandis qu'il reste très bon en zone euro. De même la confiance des ménages a continué à progresser alors qu'elle stagnait à un niveau moyen aux États-Unis (cf graphiques 4 et 5).

Si un relatif découplage des deux économies est donc au total le scénario central pour la prévision, tout risque de contagion ne peut pas être écarté.

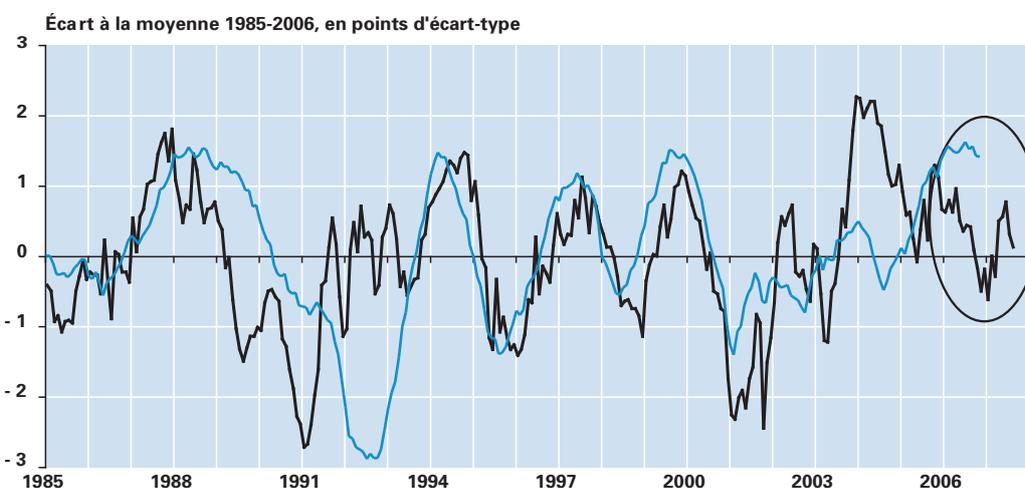
Deux risques au moins sont sans doute plus importants que lors des ralentissements américains précédents :

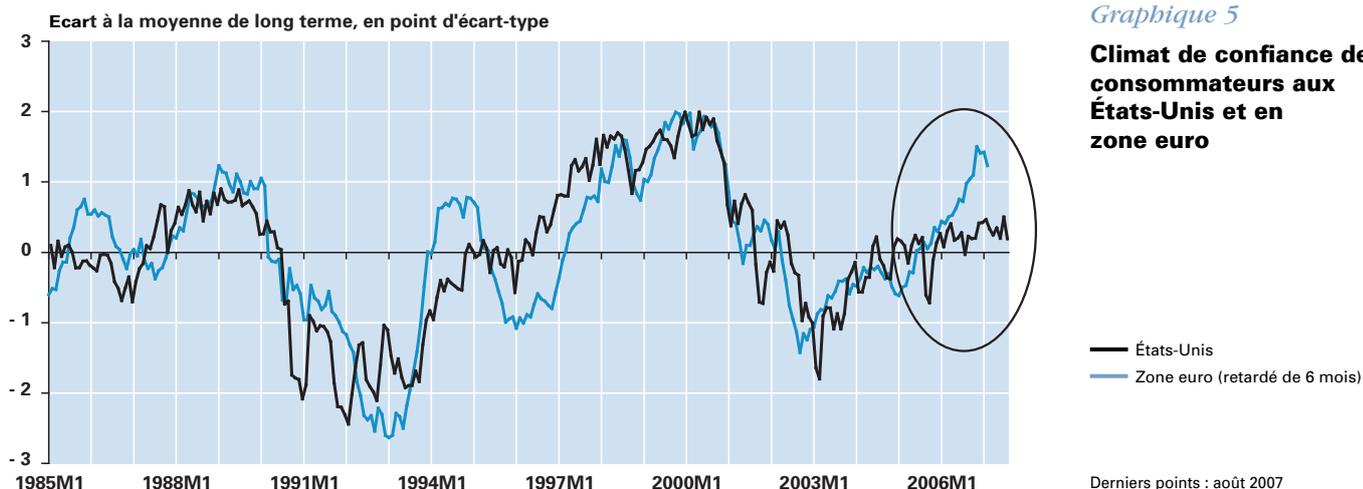
- les déséquilibres actuels de balances courantes pourraient renforcer le canal du

**Graphique 4**  
**Climat des affaires (ind. manif.) aux États-Unis et en zone euro**

États-Unis : ISM (NAPM) —  
Zone euro : indice du climat des affaires (retardé de 9 mois)

Sources : ISM, Commission européenne, calculs DGTPE.  
Derniers points : août 2007.





change dans le cas où le ralentissement américain conduirait le marché à considérer comme moins soutenable le déficit courant : dans ce cas, le dollar se déprécierait sans doute de façon plus marquée, d'autant que nombre de devises restent ancrées au dollar.

– les prix de l'immobilier et l'endettement des ménages ont progressé un peu partout

dans le monde, si bien que même si les facteurs locaux jouent un rôle important sur ces marchés, il est possible que, en cas de remontée des primes de risque, on assiste, comme aux États-Unis, à une correction des prix immobiliers en zone euro. Pour le moment, aucun élément ne paraît annoncer une telle évolution en France.

# La concurrence, un outil en faveur de la croissance, de l'emploi et du pouvoir d'achat

L'intensification de la concurrence est souvent vue comme un facteur de destructions d'emplois. Cependant, en faisant baisser les prix, la concurrence stimule la demande des ménages et celle des acheteurs étrangers. La concurrence s'accompagne alors d'un effet net clairement favorable sur l'emploi total, même si des pertes d'emplois sectorielles sont possibles. Ces pertes ne sont toutefois pas systématiques comme l'illustre le cas de la libéralisation du transport aérien.

Par ailleurs, la concurrence est aussi un puissant facteur d'innovation et de progrès technologique. Elle conduit les entreprises à proposer de nouveaux services et de nouveaux produits aux consommateurs. Ces mécanismes économiques simples ont déjà été observés dans de nombreux secteurs en France comme à l'étranger.

Les comparaisons internationales de taux d'emploi et de taux de marge montrent que la France pourrait faire sensiblement mieux dans ces deux domaines. L'intensité de la concurrence, mesurée par le taux de marge des entreprises, apparaît en effet relativement faible, principalement dans le secteur des services, au regard de la situation dans d'autres pays européens. Les gains potentiels d'une intensification de la concurrence dans l'ensemble de l'économie française en termes d'activité sont considérables. Certains travaux du FMI estiment ces gains à environ 8 points de PIB à long terme. Cet effet serait naturellement accompagné par de nombreuses créations d'emplois.

Renforcer la concurrence nécessite un examen attentif des réglementations, afin d'identifier celles qui sont excessives ou qui produisent des effets économiques indésirables. Cet examen est l'un des objectifs fixé par le Président de la République à la Commission présidée par Jacques Attali. Ce travail complètera celui réalisé dans le cadre de la transposition de la directive européenne relative aux services.

Le constat est maintenant bien connu : le taux d'emploi en France est faible au regard de celui des autres pays développés. En France 62,3 % seulement des personnes en âge de travailler occupent un emploi, contre plus de 70 % aux États-Unis,

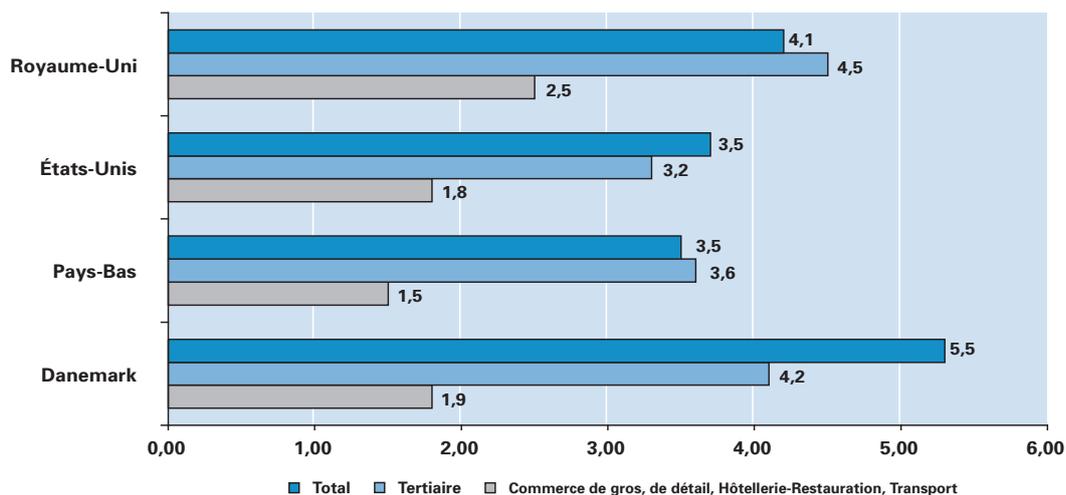
aux Pays-Bas, au Danemark et au Royaume-Uni. Si le taux d'emploi en France était identique à celui des Pays-Bas ou des États-Unis, il y aurait en France 3,5 millions de personnes de plus en emploi (cf. graphique 1).

Graphique 1

**Déficit d'emploi de la France par rapport au Danemark, aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, en millions d'emplois, en 2005**

Source : DGTPE.

Lecture : Si la France comptait autant d'emplois par personne en âge de travailler (15 – 64 ans) que le Danemark, il y aurait en France 5,5 millions d'emplois supplémentaires, dont 4,2 millions dans le secteur tertiaire marchand. Dans ce secteur, le commerce et l'hôtellerie-restauration représenteraient à eux seuls 1,9 million d'emplois supplémentaires.



De nombreux travaux économiques ont exploré les explications possibles du faible taux d'emploi en Europe. Plusieurs pistes sont ainsi souvent invoquées<sup>1</sup> : un goût pour le loisir plus prononcé, qui limiterait l'offre de travail ; un coût du travail plus élevé, qui réduirait la demande de travail des entreprises ; des revenus du capital trop imposés, qui réduiraient l'incitation à entreprendre et à travailler ; une intensité de la concurrence moindre, qui limiterait le développement de certaines activités et donc l'emploi. Aucune de ces explications ne fait totalement consensus pour expliquer le déficit d'emploi en France, mais les débats montrent l'intérêt, pour augmenter durablement le taux d'emploi, d'utiliser

plusieurs leviers différents et notamment ceux du coût du travail (au moins pour les moins qualifiés), de l'imposition du capital et de la concurrence.

Le Gouvernement a déjà pris des mesures pour limiter le coût du travail, notamment avec le récent dispositif d'exonérations d'impôts et de cotisations sociales des heures supplémentaires contenu dans la loi du 21 août 2007 sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat. L'instauration du bouclier fiscal à 50% et l'allègement des droits de succession bénéficient par ailleurs aux entrepreneurs. Le renforcement de la concurrence est un chantier sur lequel le Gouvernement veut agir dès la fin de l'année.

(1) Voir R. Gordon, « Issues in the comparison of welfare between Europe and the United States », Document préparé pour le Venice Summer Institute du CES Ifo, 2006 ; O. Blanchard, « European Unemployment: The Evolution of Facts and Ideas », MIT working paper 05-24, 2005 et O. Blanchard, F. Giavazzi (2003) « Macroeconomic effects of regulation and deregulation in goods and labor markets », *The Quarterly Journal of Economics*, 879-907, 2003.

## L'exemple de deux expériences de renforcement sectoriel de la concurrence en France : le transport aérien et l'ADSL

Dans de nombreux secteurs, l'intensification de la concurrence s'est traduite par un accroissement de l'emploi<sup>2</sup>. C'est notamment le cas du transport routier libéralisé au milieu des années quatre-vingt. C'est aussi le cas du secteur du transport aérien.

### **Dans le secteur du transport aérien, l'ouverture à la concurrence s'est traduite par une croissance sensible de l'emploi et de l'activité et a permis une baisse du prix des billets**

Alors qu'au début des années 1990, le secteur aérien s'organisait en Europe autour de compagnies nationales, la concurrence a progressivement été renforcée. Cette libéralisation s'est accompagnée d'une forte croissance du secteur. Ainsi, le nombre de compagnies aériennes proposant des vols réguliers dans l'UE est passé de 77 en 1992 à 140 en 2002. La demande de transport aérien français domestique et international, exprimée en voyageurs-kilomètres a augmenté de près de 40 % entre 1997 et 2005, soit un taux de croissance annuel moyen supérieur à 5 %.

L'une des principales évolutions a été l'apparition de nouvelles compagnies aériennes parmi lesquelles les compagnies à bas coûts. Inexistantes au début des années 1990, les compagnies à bas coûts détiennent aujourd'hui plus de 20 % des capacités de transport aérien international intra-européen. Une autre évolution concomitante à la libéralisation est le développement de l'offre de transport aérien en Europe. Le nombre de liaisons internationales entre villes européennes a ainsi augmenté de 875 en 1992 à 1486 en 2001. Ces évolutions se sont traduites par d'importantes créations d'emplois. En dépit d'un ralentissement significatif du transport aérien mondial entre 2001 et 2004 et de l'émergence des compagnies à bas coûts, la compagnie historique française – Air France – a connu une forte croissance de ses effectifs en France (de 48 000 en 1997 à 64 000 en 2005, soit une croissance de 29 %). Pour l'ensemble du secteur aérien en France, la croissance de l'emploi a été, durant cette période, de 20 %.

Durant les années 1990, le prix du transport aérien a baissé de près de 30 % pour la plupart des lignes aériennes européennes (vols nationaux et internationaux).

#### **Encadré 1 : les étapes du renforcement de la concurrence dans le secteur aérien européen**

La libéralisation du transport aérien s'est déroulée en trois étapes conformément à un ensemble de textes européens. Le 1<sup>er</sup> janvier 1993, la France a libéralisé toutes les liaisons entre le territoire national et les pays membres de l'UE. Le 1<sup>er</sup> janvier 1996, le marché intérieur français a été ouvert à la concurrence des transporteurs français. Enfin, le 1<sup>er</sup> janvier 1997, le marché intérieur français a été ouvert à la concurrence des transporteurs communautaires.

(2) Voir par exemple le chapitre 3 « Secteurs, diplômés et professions : rendre l'accès plus équitable » dans P. Cahuc et F. Kramarz, « *De la précarité à la mobilité : vers une Sécurité sociale professionnelle* », Rapport au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, La documentation Française, 2004.

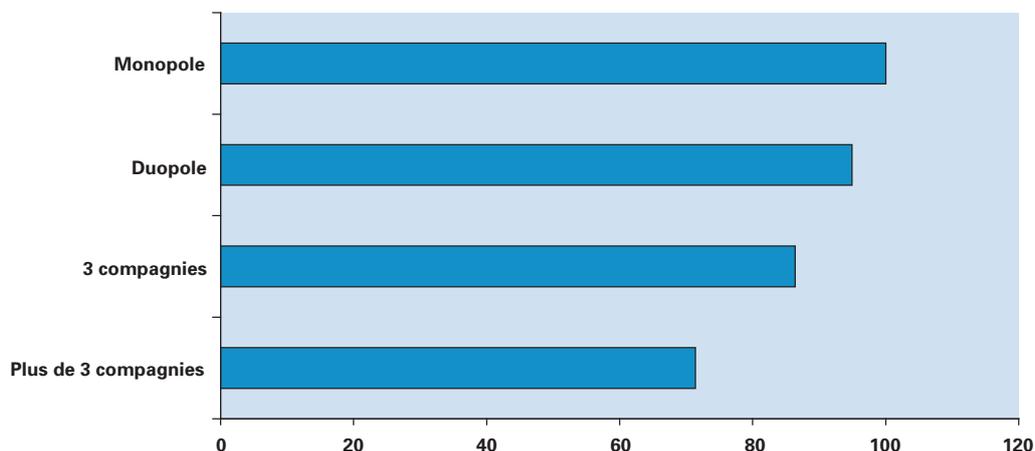
La baisse des prix a été particulièrement importante pour les lignes aériennes internationales intra-européennes (plus de 40%). Ce phénomène peut en partie être attribué au degré de compétition sur ce

marché et à l'émergence des compagnies à bas coûts. En Europe, l'arrivée de concurrents sur une ligne aérienne se traduit par une baisse du prix moyen du transport aérien (cf. graphique 2).

Graphique 2

### Prix du transport aérien et degré de compétition

Cas des lignes aériennes de moins de 2 500 km en classe économique



Sources : Commission européenne, DG TREN (2003).

Lecture : Lorsque plus de 3 compagnies se partagent l'exploitation d'une ligne, le prix moyen du billet en classe économique est égal à 70 % du prix d'un billet sur une ligne exploitée par une seule compagnie.

L'ouverture à la concurrence du transport aérien s'est donc traduite par une augmentation de l'activité dans le secteur, d'un développement de l'offre de transport aérien, d'une baisse des prix et d'une croissance de l'emploi.

### Le rôle l'État comme régulateur est fondamental pour assurer une concurrence qui bénéficie aux consommateurs et incite à l'investissement et à l'innovation : le cas de l'ADSL

Si la France s'inscrit aujourd'hui parmi les leaders en termes de diffusion de la technologie ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line), elle le doit en particulier à la mise en place d'un cadre réglementaire très porteur.

En l'absence d'intervention publique, cette technologie n'aurait pu être diffusée que par l'opérateur historique qui est propriétaire de la boucle locale<sup>3</sup> reliant les usagers d'une même zone au reste du réseau. Cette situation le mettait naturellement dans une situation de monopole, la duplication d'une infrastructure téléphonique par un nouvel opérateur étant trop coûteuse.

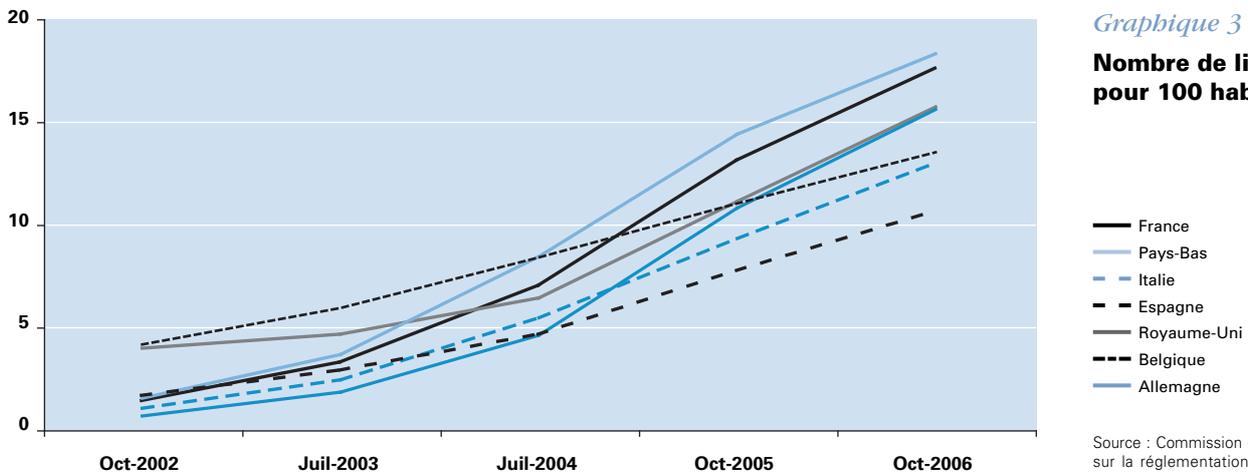
Pour permettre l'arrivée de nouveaux opérateurs, le cadre réglementaire européen<sup>4</sup> a imposé que la boucle locale détenue par les opérateurs historiques soit ouverte à la concurrence. Cette stratégie, dite de « dégroupage », n'a pas connu partout le même succès. Les expériences de certains autres pays européens montrent

(3) La boucle locale est le nom du dernier maillon du réseau téléphonique. Elle regroupe l'ensemble des fils téléphoniques reliant un nœud terminal du réseau à la prise téléphonique d'un abonné. Concrètement, il s'agit le plus souvent d'une paire de fils de cuivre torsadés.

(4) Règlement (CE) n° 2887/2000 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif au dégroupage de l'accès à la boucle locale.

qu'une transposition tardive en droit national ou des conditions d'entrée sur les marchés insuffisamment favorables ont limité le développement de l'ADSL. C'est notamment le cas de l'Espagne qui enregistre un net retard en la matière (cf. graphique 3). En France, en revanche, la solution mise en place sous le contrôle de l'Autorité de régulation des télécommunications électroniques et des postes (ARCEP, anciennement

ART) a permis un développement très rapide de ce marché. C'est aussi le cas aux Pays-Bas mais dans une configuration plus favorable en raison de la densité de la population, qui diminue les coûts de déploiement, et du développement historique du câble, qui a contribué à faire baisser les prix en renforçant la concurrence sur le marché plus large des connexions à haut débit.



Graphique 3

### Nombre de lignes ADSL pour 100 habitants

— France  
— Pays-Bas  
— Italie  
- - Espagne  
— Royaume-Uni  
- · - Belgique  
— Allemagne

Source : Commission européenne, rapports sur la réglementation et les marchés des communications électroniques.

En imposant à l'opérateur historique de louer à un tarif économiquement acceptable l'accès à la boucle locale à d'autres opérateurs, la concurrence à France Télécom s'est développée. Elle a permis une forte baisse des tarifs et un décollage très rapide dans un domaine où la France enregistrait jusqu'alors un important retard. Les connexions haut débit sont ainsi passées de 120 000 fin 2001 à 14,2 millions au deuxième trimestre de 2007, plaçant la France aux premiers rangs des pays de l'OCDE.

L'ouverture de ce marché à la concurrence s'est aussi accompagnée de nombreuses innovations : téléphonie par Internet, forfaits téléphoniques et ADSL illimités, augmentation des débits à plus de 10 Mbit/s avec la technologie ADSL2+ et plus récemment, télévision par Internet et

offres de téléchargement de musique. C'est tout particulièrement le cas en France, où l'accès au débit maximal offert par la technologie s'est généralisé plus rapidement qu'ailleurs et où la télévision par Internet est particulièrement développée par rapport aux autres pays européens.

Ce mode de concurrence axé initialement sur la seule technologie ADSL a également eu récemment des effets vertueux sur l'investissement, en conduisant les nouveaux opérateurs maintenant établis à chercher à développer de nouvelles infrastructures, en l'occurrence des réseaux de fibre optique permettant du très haut débit. Iliad/Free, Neuf Cegetel, Numéricâble et France Télécom ont tous annoncé des investissements significatifs dans ce domaine (qui pourraient atteindre 30 milliards d'euros sur 10 ans).

## Toute l'économie tire globalement profit de l'accroissement de la concurrence sur les marchés de biens et services

### Les gains associés à l'intensification de la concurrence sur le marché des biens et services reposent sur des enchaînements macroéconomiques simples

Les enchaînements économiques induits par une intensification de la concurrence dans un secteur sont bien connus<sup>5</sup>. Ils passent à la fois par un renforcement de l'efficacité des entreprises, par un accroissement de leur capacité d'innovation et de leur capacité à produire des biens de meilleure qualité. Ils favorisent le développement de l'emploi dans l'ensemble de l'économie.

De manière générale, **l'accroissement de la concurrence s'accompagne de gains de productivité**. La concurrence pousse en effet les entreprises à adopter les techniques de production les plus efficaces. Le libre jeu du marché aboutit à l'entrée de nouveaux producteurs qui mettent en œuvre des technologies *a priori* plus modernes, à l'augmentation des parts de marché des entreprises les plus performantes de même qu'au recul voire à la disparition des moins compétitives. Il en résulte une meilleure allocation des ressources, une utilisation plus intensive des facteurs de production, des innovations plus nombreuses et se diffusant plus rapidement, et, au total, des gains de productivité au niveau macroéconomique.

La levée de prescriptions réglementaires quant à la nature des biens et services offerts et l'intensification de la concurrence (par exemple en assouplissant les condi-

tions d'exercice d'une activité) peuvent aussi favoriser une diversification de l'offre de la part des entreprises qui cherchent à se différencier les unes des autres : de nouveaux produits et de nouveaux services apparaissent.

L'accroissement de la concurrence dans un secteur donné est de nature à favoriser une augmentation de la production du secteur - dont l'ampleur dépend de la sensibilité de la demande au prix - et à l'élargissement de l'offre. La concurrence conduit aussi le plus souvent à une augmentation de la qualité des services et du bien-être des consommateurs - ne serait-ce que parce qu'ils peuvent exercer leur choix plus librement.

**À court terme, les conséquences sur l'emploi du secteur d'un accroissement de la concurrence sont *a priori* ambiguës**. En effet, les gains de productivité sont susceptibles de limiter ou d'annuler les effets sur l'emploi associés à la hausse de la demande consécutive à la baisse des prix - voire d'inverser leur sens. L'effet net dépend donc de la façon dont la demande réagit à la baisse de prix et des gains de productivité induits par le renforcement de la concurrence.

**Si l'on s'intéresse à l'emploi dans l'ensemble de l'économie, et non pas aux seuls emplois du secteur où la concurrence augmente**, l'effet d'un accroissement de la concurrence est diffus et donc plus complexe à mettre en évidence, mais **deux effets au moins ont une influence favorable sur l'emploi total** :

- Si les produits du secteur déréglementé entrent comme consommation intermédiaire dans la production d'autres biens et services, la baisse des prix permet une baisse des coûts des secteurs en aval du secteur déréglementé. La compétitivité de

(5) Voir P. Cahuc., M. Debonneuil, « Productivité et emploi dans le tertiaire », *Rapport du CAE*, 2004.

ces secteurs est accrue, et par conséquent l'emploi l'est également.

- Si le secteur produit des biens ou des services consommés par les ménages, les baisses des prix dans ce secteur accroissent le pouvoir d'achat des ménages ce qui stimule la consommation d'autres biens et services et donc l'emploi dans d'autres secteurs.

Au total, l'effet net sur l'emploi dans l'ensemble de l'économie associé à un renforcement de la concurrence sur les marchés de biens et services est susceptible d'être favorable et significatif<sup>6</sup>.

### **Les réformes sur les marchés des biens sont complémentaires des réformes sur le marché du travail**

Un renforcement de la concurrence sur le marché des produits est susceptible de faire fléchir de façon durable et sensible le taux de chômage structurel (voir encadré 2). Toutes les réformes sur le marché de biens et des services n'ont probablement pas le même effet sur celui-ci. Celles qui favorisent l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché paraissent avoir les effets les plus importants en termes d'emploi<sup>7</sup>.

#### **Encadré 2 : L'effet de la hausse de la concurrence sur le taux de chômage structurel**

L'analyse du taux de chômage structurel ou taux de chômage d'équilibre s'appuie sur le modèle WS-PS introduit en 1991 par R. Layard, S. Nickell et R. Jackman. On en présente ici une version extrêmement simplifiée. La recherche a néanmoins montré que la prise en compte de nombreux mécanismes plus réalistes n'en invalide pas le résultat essentiel, suivant lequel un renforcement de la concurrence sur les marchés de produits est susceptible de faire fléchir de façon durable et sensible le taux de chômage d'équilibre d'une économie.

Dans ce modèle (pour une présentation plus détaillée voir A. Bénassy-Quéré, B. Coeuré, P. Jacquet, J. Pisani-Ferry<sup>8</sup>), on suppose que les entreprises déterminent leur prix en ajoutant une marge ( $m$ ) indépendante de la conjoncture aux coûts salariaux ( $w$ ). Elles fixent leurs prix en fonction du coût du travail anticipé ( $w^a$ ) de telle sorte que :

$$(PS) p - w^a = m$$

Par ailleurs, les salariés demandent un salaire nominal à même d'assurer leur niveau désiré de salaire réel. Leurs exigences s'ajustent en fonction de la conjoncture : lorsque le taux de chômage ( $U$ ) s'accroît, leur pouvoir de négociation diminue et la marge que les salariés demandent par rapport à leur anticipation des prix ( $p^a$ ) diminue.

$$(WS) w - p^a = b - aU$$

(6) Voir R. Griffith, R. Harrison, G. Macartney, « Product Market Reforms, Labour Market Institutions and Unemployment », *Institute for Fiscal Studies, University College London and AIM, 2006* ou G. Nicoletti, S. Scarpetta, « Product Market Reforms and Employment in OECD Countries », *OECD Economics Department Working Papers n° 472*, OCDE, 2005.

(7) O. Blanchard, F. Giavazzi (2003) « Macroeconomic effects of regulation and deregulation in goods and labor markets », *The Quarterly Journal of Economics*, 879-907, 2003.

(8) A. Bénassy-Quéré, B. Coeuré, P. Jacquet, J. Pisani-Ferry, « Politique économique », *De Boeck*, 2004.

À long terme, les prix et les salaires observés sont égaux à leurs valeurs anticipées, ce qui permet de donner une valeur à un chômage d'équilibre. Ce dernier est donné par :

$$U^* = \frac{m + b}{a}$$

Il est alors clair qu'une hausse des marges des entreprises ( $m$ ) s'accompagne d'une hausse du taux de chômage structurel.

Ce modèle montre que si la concurrence est insuffisante les entreprises fixent leurs prix à un niveau trop élevé, et l'équilibre sur le marché du travail ne peut se faire que pour un niveau suffisamment élevé du taux de chômage, qui correspond à un salaire d'équilibre faible.

Une justification supplémentaire au renforcement de la concurrence tient à l'articulation avec le fonctionnement du marché du travail.

Un niveau élevé de concurrence sur les marchés de biens et services accroît les chances que les réformes sur le marché du travail se traduisent effectivement par une hausse de l'emploi. En effet, accroître la flexibilité du marché du travail pour le rendre plus efficace et *in fine* favoriser l'embauche pourrait aussi, en l'absence de concurrence sur le marché des produits, modifier les conditions de la négociation salariale au profit des entreprises, leur permettant d'accroître leurs marges. Dans ces conditions, les prix ne baissent pas autant qu'ils devraient, ce qui limite l'expansion de la demande et par conséquent de l'emploi.

Cette situation n'est pas théorique. Cela semble en effet avoir été le cas, par exemple, en Allemagne, où la modération salariale constatée, suite aux réformes du marché du travail du début des années 2000, dans le secteur des services n'a pas permis, au cours des années récentes, de

relancer la création d'emplois, mais a essentiellement alimenté les marges des entreprises du secteur le moins exposé à la compétition internationale, du fait de réglementations qui restreignent la concurrence sur les marchés locaux<sup>9</sup>.

Pour s'assurer que les réformes sur le marché du travail produisent tout ce que l'on peut en espérer en termes de créations d'emplois, il convient donc de s'assurer que les entreprises évoluent dans un environnement suffisamment concurrentiel. C'est pour cette raison que le Gouvernement s'attache à mener de front ces deux chantiers.

### **Les études disponibles montrent que les effets d'un renforcement de la concurrence sur le potentiel de croissance sont importants**

De nombreuses études empiriques pointent l'intérêt pour la France de renforcer de manière générale la concurrence sur le marché des biens et des services.

Les réglementations sur les marchés des biens et des services sont souvent – mais pas toujours – des obstacles à l'emploi<sup>10</sup>.

(9) Supplément de D. Vasseur dans P. Cahuc, M. Debonneuil, « Productivité et emploi dans le tertiaire », *Rapport du CAE*, 2004.

(10) Pour des évaluations quantifiées à partir de comparaisons internationales voir notamment P. Conway, V. Janod, G. Nicoletti, « Product market regulation in OECD Countries », OCDE, *Document de travail ECO/WKP(2005)6*, 2005 et Banque Mondiale, « Doing Business in 2005 ».

Une concurrence accrue incite les entreprises à être plus efficaces et à réduire leur taux de marge. La baisse des prix qui en résulte stimule le pouvoir d'achat des ménages. L'augmentation induite de la demande soutient l'emploi.

Dans le cas de la France, une étude récente estime que 500 000 emplois supplémentaires pourraient être créés si la réglementation était alignée sur celle du pays de l'OCDE le plus « vertueux », soit une hausse d'environ 1,2 point du taux d'emploi<sup>11</sup>.

De même, des simulations du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi suggèrent qu'une réduction de l'ordre de moitié des marges concentrée dans quelques services marchands (commerce de détail, hôtellerie-restauration et intermédiation financière), sous l'effet d'une concurrence accrue, permettrait d'augmenter à terme le PIB de 1,2% et créerait 250 000 emplois<sup>12</sup>. Ces simulations montrent que l'ensemble de l'économie profite de l'accroissement de la concurrence, et non uniquement le secteur dans lequel la concurrence est renforcée. Ces ordres de grandeur doivent être considérés comme des minorants de l'impact sur l'activité. En particulier, les effets induits sur l'innovation ne sont pas pris en compte.

Des travaux d'universitaires et d'experts indépendants appartenant au Conseil d'Analyse Economique montrent des ordres de grandeur cohérents avec ces estimations.

Des simulations réalisées à l'aide d'un modèle du FMI<sup>13</sup> portant sur des réformes

plus ambitieuses sur le marché des biens et des services montrent que les gains potentiels peuvent être encore plus élevés. Ces simulations suggèrent que l'accroissement de la concurrence sur les marchés des biens et services aux niveaux atteints au Royaume-Uni ou au Danemark, relèverait à terme le niveau du PIB de 5 % à 8 %. Ces estimations montrent également que ces gisements de croissance se situent davantage dans l'accroissement de la concurrence sur le marché des services (entre + 4 % et + 7 % d'activité à terme) que sur les marchés des biens échangeables où la concurrence est déjà élevée.

### **Les gisements d'emplois qu'un renforcement de la concurrence permettrait d'exploiter se situent, en France, principalement dans le secteur des services marchands**

Le déficit d'emploi de la France par rapport à quelques autres pays européens a surtout pour origine un déficit d'emploi dans le secteur tertiaire et en particulier dans le secteur du commerce et de l'hôtellerie-restauration (cf. graphique 1).

Le cas des Pays-Bas est illustratif à cet égard. Pays comparable à la France en termes de coût du travail moyen (par heure travaillée) et de productivité (cf. Graphique 4) - la productivité horaire y est même un peu plus forte dans les services - le taux d'emploi y est supérieur dans les services et très proches dans l'industrie. Une interprétation possible de cette comparaison est que l'industrie française, très ouverte sur l'extérieur, fait face à une pres-

(11) P. Cahuc, F. Kramarz et A. Zylberberg, juillet 2006, « Les ennemis de la concurrence et de l'emploi », *Commentaire*, n°114.

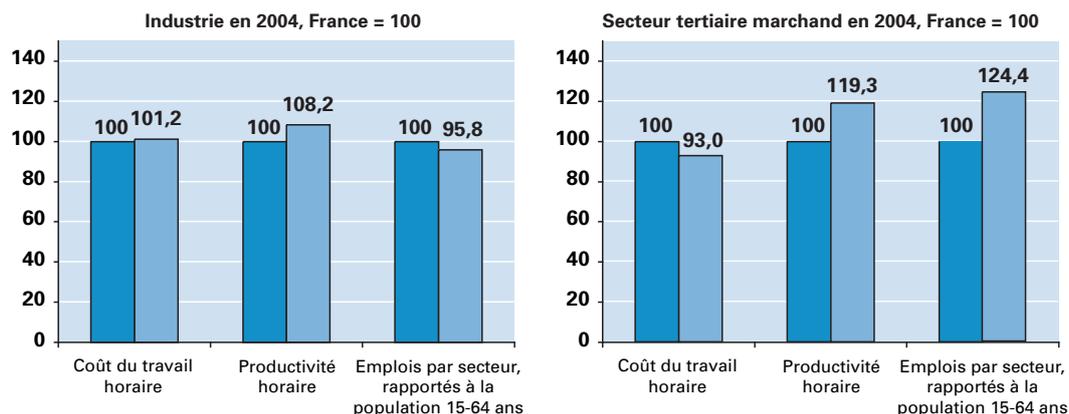
(12) Ce qui correspond au niveau des marges observé dans les pays les plus concurrentiels. Cf. R. Bois, « Evaluation de l'impact macroéconomique de réformes sectorielles à l'aide d'un modèle à deux secteurs », *Cahier de la DGTPE n°7, 2007*.

(13) L. Everaert, W. Shule, « Structural Reforms in the Euro Area: Economic impact and role of synchronization across markets and countries », *IMF Working paper 06/137, 2006*.

Graphique 4

**Comparaison  
France - Pays-Bas  
pour l'industrie et  
les services marchands**

■ France  
■ Pays-Bas



Source : EU Klems.

sion concurrentielle identique à celle des autres pays européens : avec un coût du travail quasiment identique, les conditions de l'activité en France sont donc très comparables à celles qui prévalent aux Pays-Bas dans ce secteur. En conséquence, la productivité et les taux d'emplois dans les deux pays sont très proches.

En revanche, avec une productivité dans les services supérieure à ce que l'on observe en France et un coût du travail très comparable, les Pays-Bas parviennent à un taux d'emploi nettement plus élevé. Cette situation peut correspondre à un secteur des services plus concurrentiel aux Pays-Bas (cf. Nicoletti et Scarpetta, 2005)<sup>14</sup>. Cette situation illustre le fait que la concurrence favorise la productivité, accroît la demande et augmente l'emploi.

Au final, la différence en termes d'emploi entre la France et les Pays-Bas illustre les enjeux d'une réglementation qui ne soit pas trop contraignante.

La comparaison des taux de marge réalisés par les entreprises (« taux de mark-up ») dans les différents secteurs en France et dans plusieurs pays européens permet

une analyse plus systématique<sup>15</sup>. Elle semble montrer que l'intensité de la concurrence dans l'industrie est similaire en France à ce qu'elle est dans les autres pays : les « mark-up » sont identiques d'un pays à l'autre.

En revanche, certains services marchands apparaissent, selon cet indicateur, sensiblement moins concurrentiels en France que chez ses partenaires européens (secteur financier, secteur de la distribution et secteur de l'hôtellerie-restauration).

### La distribution constitue un secteur important à réformer

La réforme de la loi Galland (« loi Dutreuil » du 2 août 2005), qui régule les relations entre les fournisseurs et les distributeurs dans le secteur de la distribution, apporte un éclairage prometteur sur les effets d'un surcroît de concurrence dans le secteur des services.

Afin de préserver un équilibre dans les relations entre les différents acteurs du secteur de la distribution, les pouvoirs publics s'étaient efforcés de réguler ces relations, notamment par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1996

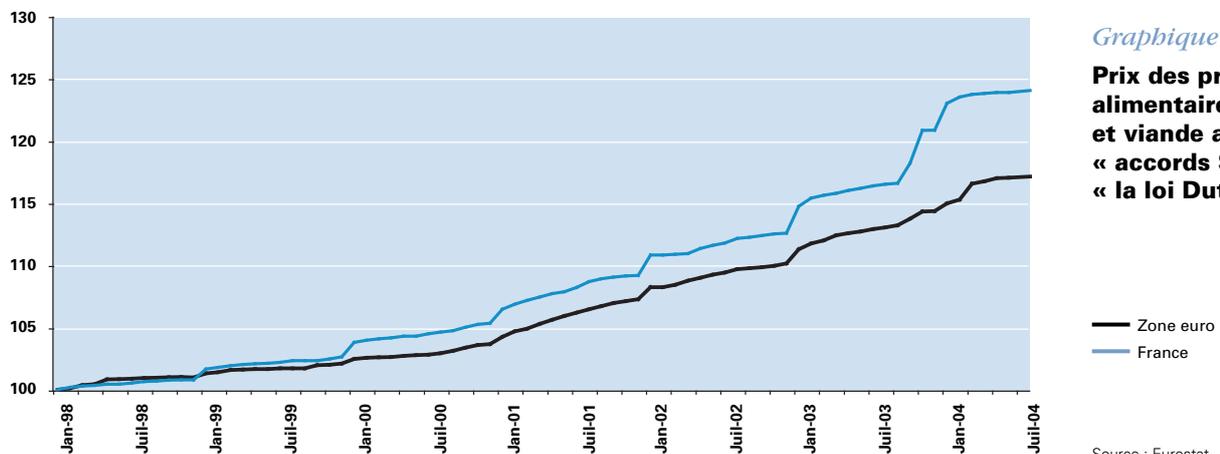
(14) G. Nicoletti, S. Scarpetta, « Product Market Reforms and Employment in OECD Countries », *OECD Economics Department Working Papers n° 472*, OECD Economics Department, 2005. Les indicateurs proposés par l'OCDE sont très discutables mais constituent un premier élément de preuve.

(15) Pour une description de la méthode d'évaluation, voir R. Bouis, « Evaluation de l'impact macroéconomique de réformes sectorielles à l'aide d'un modèle à deux secteurs », *Cahier de la DGTPE n° 7*, 2007.

relative à la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, dite loi Galland, qui a renforcé l'interdiction de revente à perte. Cette mesure a cependant conduit, de fait, à une atténuation de la concurrence dans le secteur de la distribution et, au final, à une augmentation sensible des prix de vente aux consommateurs. Ainsi, les prix des produits alimentaires hors produits frais et hors viande, pour lesquels on observe des marges arrière importantes, ont augmenté plus rapidement que l'indice des prix à la consommation (IPC), alors

que la situation inverse prévalait au début de la décennie. Ils ont également connu en France une croissance plus soutenue en France que dans les autres pays de l'Union européenne, tandis que l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) croissait plus rapidement dans la zone euro (cf. graphique 5).

Suite aux accords de baisse des prix entre les grands distributeurs et les fournisseurs de produits de marque nationale, signés en 2004 (dits « accords Sarkozy »), la réforme de la loi Galland a été engagée



**Graphique 5**  
**Prix des produits alimentaires hors frais et viande avant les « accords Sarkozy » et « la loi Dutreuil »**

Source : Eurostat.

avec l'entrée en vigueur, en janvier 2006, de la loi du 2 août 2005 en faveur des PME (« loi Dutreuil »). Cette loi modifie les dispositions précédentes sur deux points : (i) le seuil de revente à perte est redéfini<sup>16</sup> et (ii) les relations contractuelles entre fournisseurs et distributeurs sont mieux formalisées.

La loi Dutreuil a d'ores et déjà favorisé la relance de la concurrence intra et inter marque et a contribué à un ralentissement de la hausse des prix des produits de grande consommation. Au total, depuis

2004, les deux mesures cumulées (accords Sarkozy et loi Dutreuil) ont contribué conjointement à faire baisser l'indice des prix à la consommation (IPC) de 0,5 point, soit l'équivalent d'un **gain de pouvoir d'achat de 4,9 Mds €** pour les consommateurs<sup>17</sup>.

Par ailleurs, le fonctionnement concurrentiel du marché de la distribution reste fortement bridé par d'autres réglementations. C'est en particulier le cas de la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de

(16) Comme le prix unitaire net sur facture minoré de la part des marges arrière excédant 15 % de celui-ci (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007).

(17) C. Borsenberger, N. Doisy, « Les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs », DGTPE, *La lettre Trésor-Eco* n° 3, Nov 2006.

l'artisanat (loi Raffarin), qui a abaissé à 300 m<sup>2</sup> le seuil de surface à partir duquel tout projet d'implantation et d'extension d'un commerce est soumis à une autorisation des Commissions départementales d'équipement commercial.

Le durcissement de ce régime d'autorisation administrative (le seuil précédent fixé par la loi Royer de 1973 était de 1 000 m<sup>2</sup>) a considérablement renforcé les barrières à l'entrée sur le marché et a eu des conséquences dommageables pour l'économie du secteur<sup>18</sup> : ralentissement du développement de l'activité et de l'emploi dans le secteur du commerce, concentration accrue autour d'un nombre limité d'enseignes de distribution qui contrôlent l'ensemble du marché au niveau national (situation oligopolistique) et disposent parfois de monopoles au niveau local.

Sur ces deux chantiers, le Gouvernement s'est engagé à avancer rapidement. Il souhaite la mise en place de la deuxième étape de la réforme de la loi Galland pour la fin de l'année 2007. Le Président de la République a indiqué que l'objectif est d'intégrer toutes les marges arrières dans le calcul du seuil de revente à perte. Il s'agira aussi de réformer les règles qui régissent l'équipement commercial comme le droit communautaire doit nous y conduire (réforme de la Loi Raffarin).

### **La directive européenne sur les services concerne certains des secteurs pour lesquels la France est en déficit d'emplois**

La transposition de la directive relative aux services dans le marché intérieur, qui doit être effective au plus tard fin décembre 2009, constitue une étape essentielle de l'amélioration de la concurrence sur le marché intérieur dans le secteur des services.

Cette directive vise à supprimer les obstacles à la liberté d'établissement des prestataires de services et à la libre circulation des services entre les Etats membres. Au plan économique, elle devrait considérablement améliorer l'efficacité de ces secteurs via une concurrence accrue et une plus grande capacité d'exportation de nos entreprises.

Après avoir obtenu la suppression des dispositions les plus controversées (notamment celle du principe du pays d'origine) et l'exclusion de certains secteurs sensibles (en particulier des services sociaux, culturels éducatifs et judiciaires relevant de missions d'intérêt général non économiques), la France transposera ce texte dans son droit national (cf. encadré 3).

(18) Sur l'impact de la loi Royer, voir M. Bertrand, F. Kramarz, « Does entry regulation hinder job creation? Evidence from the French retail industry », *Quarterly Journal of Economics*, 2002 et sur celui de la loi Raffarin voir P. Askenazy, K. Weidenfeld, K., 2007, « Les soldes de la loi Raffarin », Cepremap, Editions de la rue d'Ulm.

### **Encadré 3: Les modalités de la transposition de la directive relative aux services dans le marché intérieur et les secteurs concernés**

La transposition de la directive devra être conduite avant le 28 décembre 2009<sup>19</sup>. Elle comportera deux volets :

- La transposition de la directive proprement dite, qui comprend notamment l'introduction en droit français de dispositions nouvelles : (i) simplification des procédures administratives (guichet unique, procédures électroniques...), (ii) intégration du principe de reconnaissance mutuelle dans le droit positif, (iii) inscription dans le droit positif de dispositions en faveur des consommateurs et des usagers relatives à la qualité du service.
- Le passage en revue des réglementations et régimes d'autorisation nationaux (screening), imposé par la directive, en vue de leur mise en conformité avec le droit communautaire, voire de leur abrogation en cas d'entraves injustifiées à la libre prestation de services et à la liberté d'établissement. C'est cette dernière disposition qui constitue le vecteur le plus efficace de concurrence dans les services.

À l'issue du délai de transposition, les Etats devront présenter à la Commission un rapport d'évaluation de la conformité de leurs réglementations nationales et régimes d'autorisation avec le droit communautaire. Cette évaluation sera contrôlée par les pairs (et des parties intéressées – qui seront ultérieurement désignées par la Commission), dans les 6 mois suivant la communication du rapport.

Le passage en revue des réglementations nationales, imposé par la transposition de la directive, fournit l'occasion d'assouplir les barrières réglementaires qui freinent le développement de certains secteurs en France et sur le territoire communautaire.

Les réglementations en place sont souvent anciennes. Elles ont souvent une justification historique en termes de protection et de sécurité des consommateurs. Il faut cependant se demander si ces justifications restent d'actualité et mettre en regard leurs avantages et leurs coûts, notamment en termes d'emplois. En effet,

ces réglementations peuvent avoir conduit à donner un pouvoir de marché excessif aux entreprises dans certains secteurs, par exemple sous forme de droits exclusifs accordés à certaines professions ou d'exigences devenues excessives en matière de qualifications professionnelles. Le passage en revue permettra un examen au cas par cas de la pertinence de ces réglementations.

L'objectif de cet examen sera de rechercher les effets bénéfiques possibles pour l'emploi - en particulier des travailleurs non qualifiés -, pour le rythme de création d'entreprises, pour le pouvoir d'achat, pour

(19) Article 44 de la directive adoptée par le Conseil européen le 12 décembre 2006 (2006/123/CE) : « Les États membres mettent en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la présente directive avant le 28 décembre 2009 au plus tard ».

le choix des consommateurs grâce à une offre plus abondante, mieux adaptée et innovante. Parmi les secteurs qui seront examinés figurent notamment l'immobilier et la construction, les secteurs de la publicité, du tourisme, certaines professions juridiques et les services à domicile.

**Les travaux de la « commission Attali » offrent une opportunité de réformer en profondeur le secteur des services**

Au-delà, de nombreuses études, dans le sillage du rapport Rueff-Armand<sup>20</sup>, ont identifié un certain nombre de professions dont les réglementations pourraient être aménagées<sup>21</sup>.

De nombreuses réglementations constituant des barrières à l'entrée existent dans des secteurs d'activités aussi divers que les débits de boisson (au nombre de 147 000 en France), les coiffeurs (14 700 emplois), les vétérinaires (19 000 emplois), l'ouverture d'hôtels (878 000 emplois et 2 % du PIB) et la projection cinématographique (5 200 salles), les taxis dont le système actuel de licence conduit à une raréfaction de l'offre malgré des besoins croissants, les offices ministériels auxquels ont été confiés des monopoles légaux ou encore les pharmaciens qui disposent d'un droit exclusif pour la vente de médicaments (y compris ceux sans ordonnance). Les réglementations, qui se sont souvent accumulées au fil du temps, méritent d'être réexaminées au vu des besoins actuels de la société et au moment où le marché intérieur européen des services est appelé à se développer, afin d'évaluer les effets poten-

tiels d'une concurrence accrue en termes d'emploi, de productivité et de satisfaction des consommateurs.

Le Gouvernement a pris la mesure de cet enjeu. La « Commission pour la libéralisation de la croissance française » présidée par Jacques Attali mise en place le 30 août 2007 par le Président de la République est chargée, d'ici à la fin de l'année 2007, de rechercher les moyens d'améliorer la compétitivité et la productivité de l'économie française pour assurer une meilleure insertion de la France dans l'économie mondiale et européenne. Un volet de son action consistera, en particulier, à identifier les « réglementations obsolètes et contre-productives » qui constituent des « barrières » dans différentes professions et autorisent des « rentes de situation » injustifiées et formuler des propositions concrètes, en vue d'améliorer le fonctionnement des marchés de biens et services.

Sans attendre, le Gouvernement explore déjà des pistes de réformes pour favoriser la concurrence et supprimer les réglementations inutiles dans certains domaines. La concurrence dans le secteur bancaire sera favorisée en assurant, par exemple, une plus grande transparence sur les frais bancaires. Il étudie des modalités d'une ouverture plus large des commerces le dimanche. Il prépare une loi de modernisation économique au Parlement au début de l'année 2008 pour prolonger les réformes déjà engagées ces dernières années. Il s'agit notamment de stimuler une plus grande concurrence sur les prix, en particulier dans les professions réglementées.

(20) « Rapport sur les obstacles à l'expansion économique présenté par le Comité institué par le décret n° 59-1284 du 13 novembre 1959 » présidé par J. Rueff, 1960.

(21) Voir par exemple P. Cahuc, F. Kramarz, « De la précarité à la mobilité : vers une Sécurité sociale professionnelle », Rapport pour le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le Ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, 2004, ou « Rapport France », OCDE, 2005.